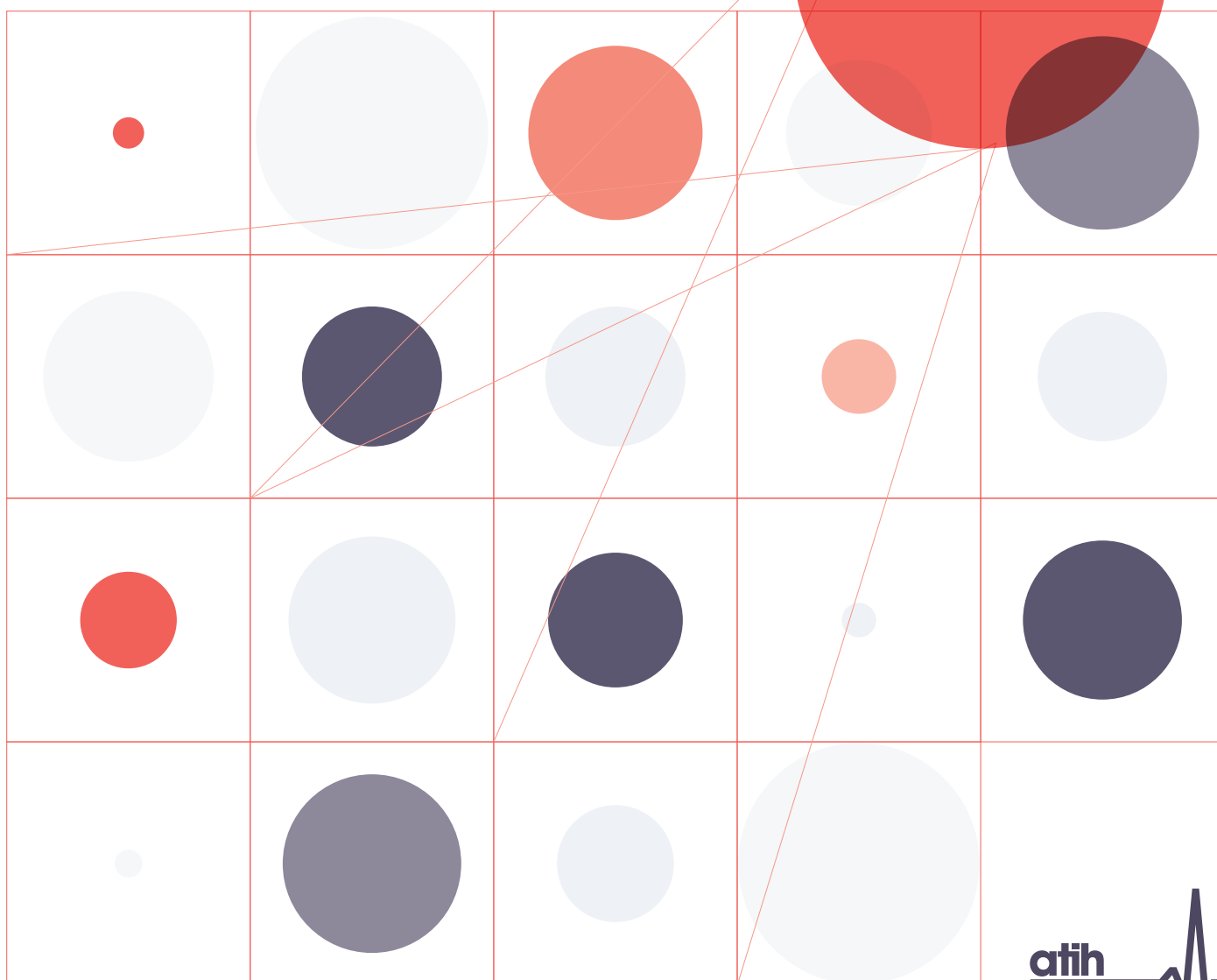


CSARR

Catalogue spécifique
des actes de rééducation
et réadaptation

2023



Introduction

Le *Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation* (CSARR) est l'annexe III de [l'arrêté du 23 décembre 2016 modifié](#) relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics ou privés ayant une activité en soins de suite et de réadaptation et à la transmission d'informations issues de ce traitement, dans les conditions définies aux articles [L. 6113-7](#) et [L. 6113-8](#) du code de la santé publique. Il remplace le [Bulletin officiel 2022/3 bis](#). Le CSARR est applicable depuis le 2 juillet 2013.

Le *Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation* est destiné à décrire et coder l'activité des professionnels concernés dans les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR), dans le cadre des obligations réglementaires du recueil d'informations pour le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) en Soins de suite et de Réadaptation (SSR).

Le CSARR, objet de la présente publication, décrit les actes de rééducation et réadaptation à l'exclusion des actes relevant de la seule responsabilité médicale qui sont décrits dans la *Classification commune des actes médicaux* (CCAM).

Le CSARR comporte deux parties indissociables :

- Le *Guide de lecture et de codage* est le recueil des précisions pour la mise en œuvre correcte du CSARR. Il explique à l'utilisateur les règles et conventions utilisées par les rédacteurs du CSARR pour l'écriture et la présentation de la partie analytique, expose le système de codification et précise les règles de codage à respecter ;
- La *Partie analytique* contient les libellés décrivant les activités de rééducation et de réadaptation avec leurs codes. Des explications complémentaires sur les conditions d'utilisation ou le sens de termes particuliers peuvent être fournies sous forme de notes. Ces indications font partie intégrante du CSARR, qui ne saurait être utilisé sans elles.

Liste des experts

Le CSARR a été élaboré par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) sous la coordination du Docteur Antoinette Scherer avec le soutien du Docteur Nicole MELIN et de Mme Guylène ROBERT. Ce travail a été conduit dans le cadre du projet de Nouvelle tarification hospitalière en SSR piloté par le Docteur Joëlle Dubois.

La liste ci-dessous comporte le nom des experts qui ont participé aux travaux du CSARR dans le cadre des groupes qui ont été constitués pour l'écriture des libellés et la description du contenu des actes : comité de suivi, groupe pluridisciplinaire et groupes spécialisés, au nombre de six. Que tous soient vivement remerciés pour le travail accompli et le temps important consacré à l'élaboration de ce catalogue.

Association française d'orthoptique (AFO) :

- Mr. Jean-Paul DUPONT

Association française des diététiciens nutritionnistes (AFDN) :

- Mme Elza DEROUIN
- M. Guillaume LEHERICEY
- Mme Véronique SERY

Association française pour l'appareillage (AFA) :

- Mme Myriam DESBORDES

Association française pour la recherche et l'évaluation en kinésithérapie (AFREK) :

- M. Jean-Pierre BLETON
- M. Christian CHATRY
- M. Jean-Michel DALLA TORRE
- Mme Françoise ESCARMENT
- M. Bernard KEYSER
- M. Jean-Yves LEMERLE

Association francophone de réadaptation des affections vasculaires (AFRAV) :

- Dr Christine BORGAT

Association des infirmières et infirmiers en rééducation et réadaptation (AIRR) :

- Mme Delphine KIENLEN
- Mme Isabelle ROBIN

Association nationale des assistants de service social (ANAS) :

- Mme Sylvie BARTHE
- Mme Claudine HUET
- Mme Chantal ROUCH
- Mme Florence TISSIER

Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE) :

- Mme Marie-Christine DETRAZ
- M. Hadj KALFAT
- Mme Florence LEGALL
- Mme Chantal TAILLEFER
- Mme Yvonne TOURNIER
- Mme Aline WILLIOT

Association nationale des puéricultrices DE et étudiantes (ANPDE) :

- Mme Maria-Alexandra GROFF

Collège national des kinésithérapeutes salariés (CNKS) :

- Mme Magali FAROULT
- Mme Andrée GIBELIN
- Mme Sandrine GOUEZ
- Mme Laurence JOSSE

Éducateurs spécialisés :

- Mme Carole FERNANDEZ

Éducateurs spécialisés de jeunes enfants :

- Mme Marie-Françoise LLORCA-MIRALLES

Fédération française de médecine physique et de réadaptation (FEDMER) :

- Dr Brigitte BARROIS
- Dr Pierre-Jean BENEZET
- Dr Jean-Luc ISAMBERT
- Dr Francis LE MOINE
- Pr Olivier REMY-NERIS

Fédération française de psychomotriciens (FFP) :

- M. Florent VINCENT

Fédération française des psychologues et psychologie (FFPP) :

- Mme Caroline BACLET-ROUSSEL
- M. Michaël VILLAMAUX

Fédération nationale des orthophonistes (FNO) :

- M. Bruno SARRODET

Groupe de animateurs en gérontologie (GAG) :

- M. Bernard HERVY
- M. Christian TOUANEL

Groupe de travail kinésithérapie de la Société de pneumologie de langue française pour l'Association française pour la recherche et l'évaluation en kinésithérapie (GTK-SPLF pour l'AFREK) :

- M. Bertrand SELLERON

Moniteurs d'atelier :

- M. Thierry GUYONNAUD

Société d'éducation thérapeutique européenne (SETE) :

- Dr Frédéric SANGUIGNOL

Société française d'alcoologie (SFA) :

- Dr Marion HUSSON
- Dr Marc KUSTERER

Société française de cardiologie (SFC) :

- Dr Richard BRION
- Dr Catherine MONPERE

Société française d'endocrinologie et diabétologie pédiatrique (SFEDP) :

- Dr Gwenaëlle DIENE

Société française d'étude et de traitement des brûlures (SFETB) :

- Dr Philippe QUERUEL

Société française de gériatrie et de gérontologie (SFGG) :

- Dr Olivier MICHEL
- Dr Marie NOBLET DICK
- Pr François PIETTE

Société française des professionnels en activités physiques adaptées (SFP-APA) :

- M. Jean-Marc BARBIN
- M. Gilles THÖNI

Société française de pédiatrie (SFP) :

- Dr Anne Laure SUC

Société nationale française de gastroentérologie (SNFGE) :

- Dr Anne-Marie LEROI

Société française de pneumologie de langue française (SPLF) :

- Dr Pascale SURPAS

Société française de podologie (SOFPOD) :

- Mme Sandy FOUAT

Union nationale pour le développement de la recherche et de l'évaluation en orthophonie (UNADREO) :

- M. Didier LEROND

Structure de maintenance du CSARR

Depuis 2013, la structure de maintenance du CSARR est assurée par deux instances : le Comité de suivi et le Comité des experts.

Le Comité de suivi a poursuivi l'activité du Comité de suivi, constitué dès 2009 pour accompagner les travaux du CSARR. Le Comité de suivi est composé de représentants des professionnels : médecin de médecine physique et réadaptation, médecin gériatre, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, et de représentants institutionnels : ministère : Direction générale de l'offre de soins (DGOS), Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) : Département des actes (DAct), Haute autorité de santé (HAS) : Service d'évaluation des actes professionnels (SEAP) et ATIH.

Le Comité de suivi se réunit une fois par an pour valider les travaux de maintenance du CSARR avant leur prise en compte dans la version du CSARR de l'année suivante. Le Comité de suivi du CSARR valide également le programme de travail de l'année suivante.

Le Comité des experts du CSARR est un comité restreint, opérationnel animé par l'ATIH et composé de représentants des professionnels : médecin de médecine physique et réadaptation et médecin gériatre, masseur-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, assistants sociaux et orthophonistes. Ce Comité était initialement constitué d'experts issus des groupes d'experts ayant contribué à la construction du CSARR et du Comité de suivi.

Le Comité des experts se réunit 2 fois par an et donne son avis technique sur les modalités de maintenance du CSARR : thèmes étudiés, introduction, modification, radiation d'acte, modalité de description et caractéristiques techniques affectées aux codes et libellés, arbitrage technique des groupes spécialisés.

Depuis 2017 les membres du Comité des experts assurent la représentation professionnelle en Comité de suivi. Il est demandé qu'un nombre minimum de 3 membres du Comité des experts, dont au moins un médecin, assistent au Comité de suivi.

Les représentants des professionnels au Comité des experts sont désignés par les Collèges nationaux professionnels pour les médecins et par leurs sociétés savantes respectives pour les autres professions.

En tant que de besoin, l'ATIH peut solliciter des experts d'une profession donnée et organiser des groupes de travail thématiques. Dans la mesure du possible un membre du Comité des experts assiste à ces groupes thématiques.

Depuis 2020, la composition du Comité des experts du CSARR est la suivante :

ATIH - Service Classifications, information médicale et modèles de financement (CIM-MF) :

- Dr Nathalie RAIMBAUD
- Mme Guylène ROBERT
- Dr Sophie BARON
- Dr Yasmine MOKADDEM

Représentation professionnelle :

Association nationale des assistants de service social (ANAS) :

- titulaire : Mme Véronique BELLANGER

Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE) :

- titulaire : Mme Isabelle MARCHALOT

Collège de masso-kinésithérapie (CMK) :

- titulaire : Mr Jean-Yves LEMERLE
- suppléant Mr Julien GROUES

Collège national professionnel de gériatrie (CNP de Gériatrie) :

- titulaire : Dr Claude JEANDEL
- suppléante : Dr Sylvie HAULON

Collège national professionnel de médecine physique et réadaptation (CNP de MPR) :

- titulaire : Dr Jean –Pascal DEVAILLY
- suppléant : Dr Rémi KLOTZ

Fédération française des psychologues et psychologie (FFPP) :

- titulaire : Mme Caroline BACLET-ROUSSEL

Fédération nationale des orthophonistes (FNO) :

- titulaire : Mme Sylvia TOPOUZKHANIAN
- suppléante : Mme Sophie TRICOT

Table des matières

INTRODUCTION	1
LISTE DES EXPERTS.....	3
STRUCTURE DE MAINTENANCE DU CSARR	6
TABLE DES MATIERES	8
PREMIÈRE PARTIE	10
GUIDE DE LECTURE ET DE CODAGE	10
1 DESCRIPTION DU CSARR ET RÈGLES DE LECTURE.....	12
1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CATALOGUE.....	12
1.2 CONTENU DU CSARR	12
1.2.1 Actes.....	12
1.2.2 Gestes complémentaires.....	13
1.2.3 Modulateurs.....	13
1.2.4 Extensions documentaires	14
1.3 STRUCTURE ET PRINCIPES DE CLASSEMENT CSARR.....	14
1.3.1 Chapitres	14
1.3.2 Souschapitres	15
1.3.3 Paragraphes et sousparagraphes	15
1.3.4 Libellés et contenu	15
1.3.5 Principes d'organisation : cas général	16
1.3.6 Principes d'organisation : cas particuliers.....	16
1.4 RÈGLES ET CONVENTIONS DE RÉDACTION DES LIBELLÉS	17
1.4.1 Concepts.....	17
1.4.2 Syntaxe.....	18
1.4.3 Précision	18
1.4.4 Lexicographie et sémantique	19
1.4.4.1 Définition du vocabulaire employé.....	19
1.4.4.2 Termes et locutions imprécis.....	20
1.4.4.3 Orthographe	20
1.4.5 Particularités de rédaction.....	20
1.4.5.1 Sens du mot évaluation	20
1.4.5.2 Sens du mot séance	21
1.4.5.3 Emploi du sens partitif	21
1.4.5.4 Emploi de – un – comme adjectif numéral	22
1.4.5.5 Notion de caractère « individuel » ou « collectif » d'un acte	22
1.4.5.6 Les crochets – [] –	23
1.4.5.7 Les parenthèses – () –	23
1.4.6 Opérateurs	23
1.4.6.1 Les prépositions – avec – et – sans –	23
1.4.6.2 La conjonction – et –.....	24
1.4.6.3 La conjonction – ou –.....	24
1.4.6.4 L'expression – et/ou –	25
1.4.7 Ponctuation.....	25
1.5 NOTES DES TITRES ET DES LIBÉLLES	25
1.5.1 Présentation des notes.....	26
1.5.2 Notes d'exemple	26
1.5.3 Notes – Avec ou sans –.....	26
1.5.4 Notes d'exclusion	27
1.5.5 Notes de définition.....	27
1.5.6 Notes d'inclusion	28
1.5.7 Notes de codage	28
1.5.8 Autres notes	28
2 DESCRIPTION DES CODES	28
2.1 LE CODE PRINCIPAL.....	29
2.1.1 Le système de codification	29

2.1.1.1	La codification de la fonction, du site anatomique ou de l'activité	29
2.1.1.2	La codification du terme d'action	30
2.1.1.3	La codification du mode d'accès ou de la modalité technique	30
2.2	LES CODES SUPPLÉMENTAIRES.....	30
2.2.1	Le code – Appareillage –	30
2.2.2	Le code – Modulateur –	31
2.2.3	Le code Extension documentaire.....	31
2.2.4	Les informations supplémentaires	31
3	PRINCIPES D'UTILISATION DU CSARR ET RÈGLES DE CODAGES	31
3.1	LES PRINCIPES DU CODAGE	31
3.1.1	Principe 1 : notion d'acte global	31
3.1.2	Principe 2 : codage exact de l'acte réalisé	32
3.1.3	Principe 3 : codage de l'acte finalement réalisé.....	32
3.2	CONDITIONS D'APPLICATION DES RÈGLES DE CODAGE	33
3.3	CODAGE D'UN ACTE	34
3.3.1	Fréquence de codage	34
3.3.1.1	Actes dont la répétition n'est pas attendue	34
3.3.1.2	Actes dont la répétition est attendue.....	34
3.3.2	Circonstances particulières de réalisation.....	35
3.3.2.1	Codage des évaluations	35
3.3.2.2	Codage des séances	36
3.3.2.3	Codage des actes de fabrication d'orthèse ou de prothèse	36
3.3.3	Codage des actes réalisés en individuel dédié, non-dédié, collectif et des actes pluriprofessionnels	37
3.3.3.1	Situation 1 : acte dit « individuel dédié »	37
3.3.3.2	Situation 2 : acte dit « individuel non dédié »	37
3.3.3.3	Situation 3 : acte dit « collectif »	38
3.3.3.4	Situation 4 : acte dit <i>pluriprofessionnel</i>	38
3.3.4	Autres codages.....	38
3.3.4.1	Codage de la date	38
3.3.4.2	Codage de l'intervenant	39
3.3.4.3	Codage d'un acte réalisé dans des conditions particulières	40
3.3.4.4	Cas particulier 4 : code extension documentaire.....	40
3.4	CODAGE DE PLUSIEURS ACTES	40
3.4.1	Notion d'association	40
3.4.2	Associations prévues de plusieurs codes.....	40
3.4.3	Associations non prévues de plusieurs codes.....	41
3.4.3.1	Recherche d'incompatibilité de codage - situation 1.....	41
3.4.3.2	Recherche d'incompatibilité de codage - situation 2.....	41
3.4.3.3	Codage des actes réalisés	42
ANNEXES		43
ANNEXE 1 - CODIFICATION : DICTIONNAIRE DES TOPOGRAPHIES ET DES ACTIONS		44
ANNEXE 2 - LISTE DES ACTES PLURIPROFSSIONNELS		51
ANNEXE 3 - DEFINITIONS		52
DEUXIÈME PARTIE		55
SOMMAIRE ANALYTIQUE		57
CHAPITRE 01 FONCTIONS CÉRÉBRALES.....		65
CHAPITRE 02 FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR.....		78
CHAPITRE 03 FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE.....		85
CHAPITRE 04 FONCTIONS CARDIAQUES,VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES.....		88
CHAPITRE 05 FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION.....		92
CHAPITRE 06 FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES.....		96
CHAPITRE 07 FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT.....		97
CHAPITRE 08 FONCTIONS DE LA PEAU ET DES PHANÈRES.....		117
CHAPITRE 09 APPAREILLAGE.....		119
CHAPITRE 10 ÉDUCATION ET INFORMATION.....		136
CHAPITRE 11 ACTIVITÉ ET PARTICIPATION.....		140
CHAPITRE 12 GESTES COMPLÉMENTAIRES, MODULATEURS ET EXTENSIONS DOCUMENTAIRES.....		151

PREMIÈRE PARTIE

GUIDE DE LECTURE ET DE CODAGE

1 DESCRIPTION DU CSARR ET RÈGLES DE LECTURE

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CATALOGUE

Le présent guide est destiné à donner aux utilisateurs du CSARR toute précision sur l'organisation générale de ce catalogue, sur les conventions de rédaction et de présentation et sur le système de codification adopté. Il fournit également les indications nécessaires à son emploi correct dans l'objectif du codage de l'activité des professionnels des établissements de SSR.

On entend par acte professionnel tout « acte dont la réalisation par des moyens verbaux, écrits, physiques ou instrumentaux est effectuée par un professionnel des établissements SSR dans le cadre de son exercice et les limites de sa compétence ».

Le champ de couverture du CSARR une fois défini, les actes qu'il contient sont ceux que les sociétés professionnelles concernées considèrent comme légitimes à y figurer à la date de constitution ou de mise à jour du catalogue.

La partie analytique du CSARR est un ensemble ordonné de libellés décrivant les actes de rééducation et de réadaptation. L'objectif de ce catalogue est de permettre le recueil d'informations concernant la production des professionnels concernés dans les établissements de soins de suite et de réadaptation¹, dans le respect des dispositions réglementaires prévues au code de la santé publique. Les actes décrits s'inscrivent dans le champ réglementaire de chaque profession de santé concernée. Pour aider au traitement de ces données, chaque libellé est repéré par un *code alphanumérique*, pour faciliter les opérations de recueil, de stockage et d'analyse aux fins de connaissance, de comparaison ou de suivi.

1.2 CONTENU DU CSARR

La partie analytique du CSARR est une liste de libellés codés décrivant des actes, auxquels on peut adjoindre des gestes complémentaires, des modulateurs ou des extensions documentaires.

1.2.1 Actes

Dans le CSARR, chacun des *actes* est décrit par un libellé selon le principe fondamental de l'acte global ce qui signifie que, dans la formulation d'un libellé d'acte, sont implicitement regroupés tous les gestes utiles et nécessaires à son exécution de manière indépendante, complète et achevée.

Ces actes sont de complexité variable. La notion d'acte global n'est jamais mentionnée dans le libellé, elle est implicite.

Exemples : Évaluation initiale des capacités du patient pour les activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] avec mise en situation

Séance individuelle de rééducation du langage oral

Séance de massage

La notion d'acte global sous-entend que les actes décrits dans le CSARR comprennent implicitement toutes les actions élémentaires qui concourent habituellement à leur achèvement, telles que, par exemple, préparation de la salle, installation et adaptation du matériel de contrôle et des appareils, lecture et prise de connaissance du dossier patient, information sur le déroulement de l'épreuve ou de l'exercice, présentation habituelle hebdomadaire du dossier [staff hebdomadaire], restitution au patient et/ou son entourage, rédaction de compte rendu, traçabilité des actes, codage des actes, transmission aux autres professionnels de l'établissement.

¹ Les « professionnels concernés dans les établissements de soins de suite et de réadaptation » seront appelés dans la suite de ce document :
« professionnels des établissements SSR »

Le contenu attendu de l'acte est habituellement précisé en dessous du libellé, par une note introduite par *Cet acte comprend* : ce contenu décrit les principales actions élémentaires habituellement attendues pour réaliser l'acte. Il ne décrit pas les actions élémentaires obligatoires implicites décrites au-dessus. Lorsque le libellé est suffisamment explicite, il peut ne pas être accompagné d'une note de contenu.

1.2.2 Gestes complémentaires

Le CSARR décrit d'autre part une liste de *gestes complémentaires*. À la différence d'un acte, un geste complémentaire ne peut pas être réalisé indépendamment : il s'agit d'un temps facultatif au cours d'un acte. Un geste complémentaire ne peut jamais être utilisé sans un libellé d'acte. Tous les actes n'autorisent pas l'emploi d'un geste complémentaire².

Exemple : Doublement de la compression d'une orthèse de compression élastique

Cette dérogation au principe de l'acte global a été acceptée pour permettre une plus grande maniabilité du CSARR, en évitant de constituer une liste longue et complexe de libellés d'actes pour atteindre une description exhaustive. Accompagnant toujours un acte, un geste complémentaire ne peut donc jamais être mentionné seul. Les combinaisons des gestes complémentaires avec les actes sont précises et limitées. Les codes des gestes complémentaires autorisés avec un acte sont mentionnés dans la partie analytique du CSARR en indiquant pour chaque libellé d'acte le code des gestes complémentaires dont l'utilisation est permise avec le code de l'acte concerné.

Les gestes complémentaires sont décrits dans le sous-chapitre 12.01 de la liste analytique.

1.2.3 Modulateurs

En dehors des libellés décrivant des actes et des gestes complémentaires, le CSARR comporte une liste d'informations supplémentaires, les *modulateurs*. De façon générale, ceux-ci identifient des situations particulières modifiant les conditions habituelles de réalisation de l'acte.

Trois types de modulateurs sont décrits :

- modulateur caractéristique du patient : réalisation fractionnée de l'acte
- modulateurs caractéristiques du lieu : exemple : réalisation de l'acte au lit du patient
- modulateurs de technicité : exemple : réalisation de l'acte sur un PTS de balnéothérapie

Ces derniers sont introduits en 2022. Ils permettent d'identifier les situations où un acte est réalisé sur un plateau technique spécialisé (PTS). Ces plateaux techniques spécialisés font partie d'une liste fermée, sont conformes à un cahier des charges spécifique³.

Un modulateur ne peut jamais être utilisé sans un libellé d'acte. Tous les actes n'autorisent pas l'emploi de modulateur.

² Voir deuxième partie - liste analytique - Introduction - présentation du catalogue – dans la 3^e colonne, sur la ligne du code et du libellé figurent les codes des éventuels gestes complémentaires autorisés avec le libellé

³ En attendant la parution des textes réglementaires, à titre indicatif, les établissements peuvent se référer aux [caractéristiques techniques de chaque plateau](#)

Les combinaisons de modulateurs avec les actes sont précises et limitées. Elles sont mentionnées dans la partie analytique du CSARR en indiquant pour chaque libellé d'acte le code des modulateurs dont l'utilisation est permise avec le code de l'acte concerné.

Les modulateurs sont décrits dans le souschapitre 12.02 de la liste analytique.

1.2.4 Extensions documentaires

Les *Extensions documentaires* ont été créées pour suivre des thèmes particuliers pour une durée limitée. Depuis 2014, elles précisent le plateau technique spécialisé éventuellement mobilisé pour la réalisation de l'acte CSARR.

A partir de 2022, elles précisent les plateaux techniques spécialisés ne répondant pas aux caractéristiques de ceux déjà recueillis par les modulateurs (voir 1.2.3), éventuellement mobilisé pour la réalisation de l'acte CSARR.

D'autres *Extensions documentaires* ont été créées pour suivre des modalités techniques particulières de réalisation.

Elles ont pour objectif de permettre l'observation de la pratique avant d'envisager, le cas échéant une modalité de description plus pérenne.

Une *Extension documentaire* ne peut jamais être utilisée sans un libellé d'acte. Tous les actes n'autorisent pas l'emploi d'une *Extension documentaire*.

À la différence des gestes complémentaires et modulateurs, il n'y a pas dans la liste analytique d'indication concernant l'utilisation du code d'une *Extension documentaire* avec le code d'un acte. L'utilisation d'une extension documentaire doit se faire dans le respect de la cohérence d'affectation entre l'acte et la technique décrite par l'*Extension documentaire* concernée.

Les *Extensions documentaires* sont décrites dans le souschapitre 12.03 de la liste analytique.

1.3 STRUCTURE ET PRINCIPES DE CLASSEMENT CSARR

Les libellés du CSARR sont classés dans des subdivisions organisées selon des principes rigoureux.

La partie analytique du CSARR est structurée par des subdivisions constituant 4 niveaux hiérarchiques : chapitres, souschapitres, paragraphes, sousparagraphes, numérotés en chiffres arabes, sur deux caractères à chacun des niveaux.

1.3.1 Chapitres

Les libellés du CSARR sont répartis en 12 chapitres, premier niveau du classement hiérarchique.

Les chapitres 01 à 08 sont définis par des fonctions génériques issues de la *Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé* (CIF) sur lesquelles porte l'action décrite dans les libellés, indépendamment de considérations de spécialité ou de qualification du professionnel de santé, ou de finalité de l'acte. Ainsi, par exemple, il faut chercher les actes se rapportant aux *troubles du langage* dans le chapitre 01 *FONCTIONS CÉRÉBRALES*, et les actes se rapportant aux *troubles de la parole* dans le chapitre 03 *FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE*. Ce principe de classement fait qu'un utilisateur trouve rarement son activité décrite entièrement dans un seul chapitre.

Dans la mesure où l'axe fonctionnel a été privilégié, il faut rechercher par exemple, les actes de rééducation neuro-locomotrice dans le chapitre 07 *FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT*.

Les chapitres 09 à 11 sont transversaux et communs à plusieurs fonctions :

- le chapitre 09, pour *les actes d'appareillage* ;
- le chapitre 10 pour *les actes d'éducation et d'information* ;
- le chapitre 11 pour *les actes d'activité et participation*⁴.

Le chapitre 12 répertorie les gestes complémentaires, les modulateurs et les extensions documentaires.

1.3.2 Souschapitres

Les chapitres sont subdivisés en souschapitres. Ceux-ci distinguent d'une part les actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse, d'autre part les actes de prise en charge à visée thérapeutique⁵. Il y a donc toujours au moins deux souschapitres par chapitre. Les chapitres 05 *FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION*, 06 *FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES*, 09 *APPAREILLAGE*, 10 *ÉDUCATION ET INFORMATION* et 12 *GESTES COMPLÉMENTAIRES, MODULATEURS ET EXTENSIONS DOCUMENTAIRES* présentent des caractéristiques précisées au paragraphe 1.3.6 *Principes d'organisation : cas particuliers*.

1.3.3 Paragraphes et sousparagraphes

Les souschapitres sont subdivisés en paragraphes pour les chapitres : 01 *FONCTIONS CÉRÉBRALES*, 02 *FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR*, 04 *FONCTIONS CARDIAQUES, VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES*, 05 *FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION*, 07 *FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT*, 09 *APPAREILLAGE*, 10 *ÉDUCATION ET INFORMATION* et 11 *ACTIVITÉ ET PARTICIPATION*. Les paragraphes des chapitres 07 *FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT* et 09 *APPAREILLAGE* sont segmentés en sousparagraphes.

Les paragraphes des chapitres : 01 *FONCTIONS CÉRÉBRALES*, 02 *FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR*, 04 *FONCTIONS CARDIAQUES, VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES*, 05 *FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION*, 07 *FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT* et 11 *ACTIVITÉ ET PARTICIPATION* sont subdivisés selon les fonctions ou activités détaillées ou les sites anatomiques concernés.

1.3.4 Libellés et contenu

L'acte se trouve au niveau le plus bas de la hiérarchie. Chaque acte est décrit par un seul libellé, précédé par un code que le professionnel des établissements SSR, ayant effectué l'acte correspondant, porte sur le support de recueil d'informations.

Exemple : Évaluation initiale pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur

Le contenu des actes du CSARR correspond à ce qui est attendu selon les règles de l'art en vigueur, selon le principe de l'acte global. Ce contenu est composé d'actions élémentaires spécifiques de l'acte considéré et d'actions élémentaires communes à la plupart des actes telles que :

- la préparation de la salle, l'installation et l'adaptation du matériel de contrôle et des appareils,
- la lecture et la prise de connaissance du dossier patient,
- l'information sur le déroulement de l'épreuve ou de l'exercice,

⁴ Définitions de la CIF

Une activité signifie l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose.

La participation signifie le fait de prendre part à une situation de la vie réelle

⁵ Les actes de prise en charge à visée thérapeutique du CSARR correspondent à des actes de prise en charge rééducative ou réadaptative

- la présentation habituelle hebdomadaire du dossier [staff hebdomadaire],
- la restitution au patient et/ou son entourage,
- la rédaction de compte rendu, traçabilité des actes, codage des actes,
- la transmission aux autres professionnels de l'établissement.

1.3.5 Principes d'organisation : cas général

L'ordre de présentation – mais non la numérotation – des paragraphes est identique entre le sous-chapitre *actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse* et le souschapitre *actes de prise en charge à visée thérapeutique* d'un même chapitre.

Ainsi, dans le chapitre 02 *FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR*, sont abordés successivement dans les 2 souschapitres 02.01 *Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions sensorielles et de la douleur* et 02.02 *Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions sensorielles et de la douleur*, les actes se rapportant aux fonctions visuelles (02.01.01 et 02.02.01), ceux se rapportant aux fonctions auditives et vestibulaires (02.01.02 et 02.02.02), puis ceux se rapportant à la douleur (02.01.03 et 02.02.03).

L'axe principal de rangement des paragraphes d'un souschapitre est le plus souvent la fonction détaillée. La présentation respecte alors un ordre anatomique des organes ou appareils effecteurs de celle-ci : énumération des fonctions dans le sens craniocaudal des organes ou appareils effecteurs ou – pour les membres – proximodistal. Pour les appareils ou organes dans lesquels existe une circulation ou un péristaltisme, la disposition suit le sens du flux.

Lorsqu'un acte concerne plusieurs fonctions ou sites anatomiques – qu'ils concernent ou non le même système –, il a été décidé de le classer dans la division du CSARR traitant du premier d'entre eux cité dans le libellé ; ainsi trouvera-t-on les *actes concernant les fonctions périnéales* dans le chapitre 05 des actes relatifs aux *FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION*, dans un paragraphe spécifique.

Les actes sont également rangés selon la modalité technique mise en œuvre, ainsi les actes de rééducation précèdent les actes de réadaptation suivis des actes de réentraînement.

- Lorsque plusieurs libellés décrivent une même action effectuée sur une même fonction ou topographie selon des modalités techniques différentes, ils ont été placés de façon contigüe. Ils sont rédigés de façon à distinguer le plus facilement possible le ou les éléments différenciant les variantes, habituellement en fin de libellé ; ainsi, par exemple, les actes, décrits *sans* modalité technique particulière, sont décrits avant ceux *avec* utilisation de méthode particulière ;
- Les libellés mentionnant plusieurs actions différentes sont rangés selon le premier terme d'action cité, dans la subdivision consacrée à la fonction ou topographie sur laquelle porte cette action.

1.3.6 Principes d'organisation : cas particuliers

Dans le chapitre 05 *FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION*, les actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles de la nutrition (05.01.03) comprennent également les actes de suivi et de prise en charge à visée thérapeutique. Le paragraphe 05.02.03 *Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles de la nutrition* ne contient ainsi dans cette version, qu'un seul libellé.

Le chapitre 06 *FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES* est vide. Cette subdivision a été maintenue pour ne pas modifier la numérotation dans l'hypothèse où des actes relatifs à ces fonctions seraient décrits ultérieurement.

Le chapitre 09 *ACTES POUR APPAREILLAGE*, présente quatre souschapitres.

- Le souschapitre 09.01 *Actes d'évaluation pour appareillage* est subdivisé selon le type d'appareillage concerné : dispositifs techniques de compensation, orthèses, prothèses, fauteuils roulants ou véhicules de substitution à la locomotion et évaluation pour conduite automobile.
- Le souschapitre 09.02 *Actes de fabrication d'appareillage*, est décliné selon le type d'appareillage ; les sousparagraphes se réfèrent à la modalité technique et au site anatomique.
- Le souschapitre 09.03 *Fourniture et adaptation d'appareillage* est décliné par type d'action et type d'appareillage.
- Le souschapitre 09.04 *Actes de rééducation et apprentissage de l'utilisation d'appareillage* est décliné par type d'appareillage.

Le chapitre 10 *ÉDUCATION ET INFORMATION* présente deux souschapitres déclinés selon le type de prise en charge éducative :

- souschapitre 10.01 *Actes d'éducation, dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique*
- souschapitre 10.02 *Actes d'information, d'éducation et d'apprentissage, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique.*

Les souschapitres 10.01 et 10.02 sont subdivisés en 2 paragraphes chacun, le premier décrivant les actes d'évaluation, le second les séances de prise en charge.

Dans certains cas, il n'a pas semblé utile de créer des subdivisions spécifiques pour quelques libellés. Il a alors été jugé préférable de les regrouper au sein d'un souschapitre, d'un paragraphe ou sousparagraphe intitulé « *Autres actes sur...* », placé à la suite des subdivisions de contenu précisé.

Enfin, les *Gestes complémentaires*, les *Modulateurs* et les *Extensions documentaires* sont rassemblés dans un chapitre particulier ; leur caractère transversal et leur utilisation particulière justifient de ne pas les orienter vers un des chapitres ordinaires du CSARR. Le souschapitre 12.01 concerne les *Gestes complémentaires* classés suivant l'ordre des chapitres 01 à 11, selon la fonction sur laquelle s'exerce leur action. Dans cette version, seules les subdivisions 12.01.04 *Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions cardiaques, vasculaires et respiratoires* et 12.01.09 *Gestes complémentaires des actes relatifs à l'appareillage* comportent des libellés. Les *Modulateurs* sont décrits dans le souschapitre 12.02 et les *Extensions documentaires* sont décrites dans le souschapitre 12.03 de la liste analytique.

1.4 RÈGLES ET CONVENTIONS DE RÉDACTION DES LIBELLÉS

La construction des libellés du CSARR suit des principes visant à uniformiser leur écriture tant au niveau de leur présentation que du vocabulaire utilisé. Les objectifs poursuivis sont la garantie de la lisibilité et la non-ambiguïté sémantique des libellés.

1.4.1 Concepts

Les concepts adoptés pour la construction des libellés du CSARR sont conformes aux stipulations de la prénorme prEN 1828 du Comité européen de normalisation (CEN).

Un libellé définit une action sur une topographie (fonction, organe ou site anatomique), et précise, si besoin est, la modalité technique utilisée. Ces informations sont les trois " axes pertinents " structurant les libellés. En fait, seule l'action apparaît un axe rigoureusement nécessaire pour la définition d'un acte, et par là, constant dans le libellé. L'objet sur lequel elle porte peut ne pas être mentionné, s'il a été volontairement choisi de ne pas préciser la topographie de cette action (par exemple, *Séance*

individuelle de relaxation). La modalité technique ne figure que s'il existe des variantes utiles à décrire, ou si l'absence de leur description peut engendrer une ambiguïté.

La mention de l'affection traitée n'est pas autorisée dans les libellés comme critère distinctif entre des actes de même nature, lorsque des précisions sur le type de l'action, la technique utilisée permettent cette distinction. Dans ce but, on a veillé à qualifier le plus précisément possible l'action réalisée. L'objectif général poursuivi par le CSARR est bien de différencier les actes selon leurs caractéristiques techniques ou sur les moyens qu'ils mettent en œuvre, indépendamment de leur indication. Il est rappelé qu'un certain nombre d'informations complémentaires : âge et sexe du sujet, affection prise en charge, etc., non incluses dans les libellés, figurent dans tout résumé d'hospitalisation en établissement de santé, et peut apporter des précisions utiles sur les conditions de réalisation de l'acte.

Il a cependant été nécessaire d'accepter la mention d'une affection dans le libellé pour distinguer des actes techniquement identiques, mais sur les conditions de réalisation desquels la nature de l'affection prise en charge influe de façon importante ; il aurait alors été trop difficile de les décrire sans le recours à cette indication. Ainsi, des techniques analogues de rééducation ostéoarticulaire sont-elles différenciées selon que le patient est atteint d'une affection aiguë ou chronique.

Exemples : Séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur après réparation de lésion traumatique ou correction de vice architectural

 Séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur pour lésion dégénérative

Il faut enfin insister sur le fait qu'il n'est jamais fait référence à la qualité ou la spécialité de l'exécutant dans le libellé des actes. Si la présence des adjectifs tels que « *diététique, psychologique, psychomotrice* » dans les libellés peut évoquer des professions de santé, elle se réfère en réalité à des fonctions décrites dans la CIF.

Tout acte décrit dans le CSARR peut être utilisé par un professionnel d'un établissement SSR pour coder son activité, si cet acte entre dans son champ de compétence et correspond bien à la nature de l'acte exécuté.

1.4.2 Syntaxe

Chaque libellé est élaboré selon une relation syntaxique entre les termes décrivant ces axes, de type action – objet direct – objet indirect.

En règle générale, l'action introduit le libellé, la modalité technique utilisée figure en fin d'énoncé.

Exemples : Séance individuelle d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec mise en situation

 Séance de restauration, développement et compensation de fonction exécutive par réalisation d'1 tâche élémentaire

Parfois, action et topographie peuvent être combinées dans un même terme.

Exemple : Séance de verticalisation sans appareil dynamique

1.4.3 Précision

Toute expression n'améliorant pas le pouvoir descriptif d'un libellé a été supprimée. L'absence d'information ne porte jamais sur le terme d'action, axe rigoureusement constant.

L'information peut ne pas être précisée :

- pour la mention de la topographie : cette situation correspond toujours à des libellés utilisables quelle que soit la localisation de l'action ;

Exemple : Séance d'application d'agent physique à visée thérapeutique

•

- pour la mention d'emploi d'une méthode ou d'une technique particulière : cette information figure dans les libellés uniquement si elle a été jugée discriminante.

Exemple : Séance d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec simulateur

En l'absence de précision sur un des trois axes de description, un libellé recouvre donc toutes les variantes d'exécution de l'acte correspondant, si elles existent pour cette information (sens de *quelle que soit l'information*).

Plus généralement toute absence de précision sur une information dans un libellé en autorise l'utilisation pour le signalement de toutes les variantes d'un acte.

Exemple : Séance individuelle d'éducation thérapeutique

L'absence de précision sur les fonctions et domaines concernés par ce libellé, conduit à considérer qu'il peut être utilisé pour décrire toutes les séances d'éducation thérapeutique⁶, quels que soient leur contenu et leur objectif thérapeutique.

1.4.4 Lexicographie et sémantique

Les stipulations rédactionnelles suivantes ne concernent rigoureusement que la rédaction des libellés ; les notes d'exemple, généralement fournies pour aider les utilisateurs dans le choix du libellé adéquat, utilisent une terminologie plus proche de leur mode d'expression habituel, et ne sont pas soumises aux mêmes contraintes d'écriture.

Les termes utilisés pour la rédaction des libellés ont été choisis pour répondre à plusieurs critères :

- concordance avec la terminologie internationale quand elle a été validée : c'est le cas de l'ensemble du vocabulaire anatomique ;
- suppression de tout vocable impropre et de tout terme ou locution d'origine étrangère. Dans ce dernier cas, un équivalent francisé a été employé.

Chaque libellé doit être signifiant hors de son contexte, il doit donc comporter tous les termes permettant sa compréhension sans ambiguïté.

1.4.4.1 Définition du vocabulaire employé

Un effort lexicographique a été réalisé, pour éviter les litiges provenant d'une interprétation défectueuse ou divergente des termes employés par les différents acteurs du système de santé. Si l'on a gardé l'usage habituel des termes qui prévaut dans le domaine de la santé et ne suscite pas d'équivoque, on a par contre tenu à harmoniser la terminologie dans tous les autres cas : un même terme conserve le même sens dans les libellés du CSARR, une même information est traduite par le même terme ou la même expression. Pour en aider la compréhension et lever toute ambiguïté sémantique, les termes concernant les actions sont précisés par des définitions fournies en annexe 3 à ce document. La totalité des termes utilisés pour les décrire a d'abord été répartie par famille d'action ; chaque terme générique

⁶ Éducation thérapeutique telle que définie dans le *Guide méthodologique de structuration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient dans le champ des maladies chroniques* de la Haute Autorité de santé

a ensuite reçu une définition. Si elle est généralement conforme à celle fournie dans les ouvrages lexicographiques de référence, elle peut, dans certains cas, avoir été adaptée : restriction de sens, précisions spécifiques, pour son emploi particulier dans cet ouvrage. En cas de litige, les définitions de celui-ci prévaudront sur tout autre document.

1.4.4.2 Termes et locutions imprécis

L'objectif poursuivi d'employer un vocabulaire défini, standardisé et non ambigu, a obligé à éviter tout terme d'action trop vague, sans réelle qualité descriptive. Les termes à caractère subjectif tels que « petit », « simple » ou « complexe » ont été exclus ou leur sens précisé.

1.4.4.3 Orthographe

Les recommandations du Conseil supérieur de la langue française (Documents administratifs, édité au Journal officiel de la République Française, N°100, 6 décembre 1990) ont été habituellement suivies.

1.4.5 Particularités de rédaction

1.4.5.1 Sens du mot évaluation

Les actes du CSARR dont l'action est décrite avec le mot *Évaluation* correspondent aux bilans encadrant une prise en charge rééducative par un professionnel de rééducation. Ainsi par exemple, suite à l'examen médical spécialisé réalisé par le médecin, un professionnel de rééducation examine le patient et réalise une évaluation dans le domaine précisé dans la prescription médicale. A l'issue de cette évaluation le professionnel de rééducation rédige ses conclusions et propose, si l'état du patient le justifie, une prise en charge rééducative dont il indique les principales modalités de réalisation et de suivi

Certaines évaluations sont décrites selon 3 modalités :

- l'évaluation initiale est réalisée au début d'une prise en charge donnée, par un professionnel donné ; dans ses conclusions le professionnel propose, si l'état du patient le justifie, une prise en charge rééducative dont il indique les principales modalités de réalisation et de suivi ;
- l'évaluation intermédiaire, est une évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation et de la réadaptation ; sa périodicité a été définie lors de l'évaluation initiale ; elle est réalisée à un moment spécifique, dédié, bien distinct de la *Séance de prise en charge thérapeutique de rééducation ou de réadaptation* et permet de réorienter la prise en charge rééducative, si cela est nécessaire ;
- l'évaluation finale ne se code qu'à la fin d'une prise en charge donnée ou lors de la sortie du patient ; elle fait le bilan de la prise en charge rééducative qui a été réalisée et donne les orientations pour l'éventuelle poursuite de la prise en charge ; elle inclut toutes les prises de contact avec les secteurs d'aval.

Dans d'autres situations, l'action d'*Évaluation* est décrite sans référence temporelle, car dans la pratique habituelle ces actes d'évaluation ne sont pas déclinés selon les modalités indiquées ci-dessus.

Quelle que soit leur modalité de description, les actes dont l'action est décrite avec le mot *Évaluation*, ne sont pas des observations isolées du patient, ce sont des actes structurés dont les éléments serviront de référence aux évaluations ultérieures et permettront d'apprécier l'évolution du patient et de justifier les évolutions de prise en charge rééducative ou réadaptive.

Les autres actes des souschapitres *Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse*, dont le terme d'action n'est pas *Évaluation*, mais *Quantification*, *Mesure*, *Épreuve*, sont des modalités

d'évaluation permettant d'apprécier ponctuellement l'évolution du patient et de faire des comparaisons, sur un point précis.

Quand des évaluations sont décrites selon ces trois modalités, il existe habituellement une description d'acte de prise en charge en séance correspondant.

1.4.5.2 Sens du mot séance

Le mot *Séance* a été retenu dans le CSARR pour décrire certaines prises en charge rééducatives, telles que par exemple, les prises en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur. Dans ce cas, un traitement complet est constitué par la répétition habituelle, à des moments différents, d'actes décrits de la même façon dans le CSARR.

Exemple : la prise en charge thérapeutique d'un patient pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur a nécessité 20 séances : cela signifie que pendant le séjour⁷ de ce patient, dans l'établissement, le professionnel de rééducation a pris en charge ce patient à vingt reprises, à des moments différents pour atteindre l'objectif de rééducation défini lors de l'évaluation initiale.

Chaque séance correspond à une prise en charge thérapeutique par le professionnel des établissements SSR à un moment donné.

1.4.5.3 Emploi du sens partitif

Pour éviter le recours à l'expression *un ou plusieurs* dans les libellés, il est convenu d'employer l'article partitif *de*. L'information est alors toujours donnée au singulier. Il s'agit d'une information de type générique ; cette modalité d'écriture a toujours le sens de « *quel qu'en soit le nombre* », jamais celui de « *un seul* ».

Exemple : Évaluation analytique initiale de fonction cognitive

Ce libellé décrit indifféremment l'évaluation de : une ou plusieurs fonctions cognitives. Cette rédaction a le même sens que : *Évaluation analytique initiale de fonction(s) cognitive(s)*, ou que : *Évaluation analytique initiale d'une ou de plusieurs fonctions cognitives*.

D'une façon générale, un libellé qui ne comporte pas dans son intitulé de précision sur le nombre de fonction examinée ou traitée ou de modalité technique utilisée, désigne implicitement un acte effectué sur une ou plusieurs fonctions de même nature ou avec une ou plusieurs modalités techniques de même nature.

Cette notion est conforme au principe général énoncé plus haut : l'absence de précision sur une information permet l'utilisation du libellé quelles que soient les conditions de réalisation de l'acte.

Exemple : Évaluation pour fabrication ou fourniture de dispositif technique de compensation

Ce libellé est utilisable que l'évaluation concernée aboutisse à procurer au patient un ou plusieurs dispositifs techniques de compensation.

Par extension le singulier est conservé pour toute information de type générique lorsque l'emploi de l'article partitif "de" n'est pas adapté

Exemple : Séance d'apprentissage à la réalisation de soins cosmétiques pour cicatrice en dehors du visage et du cou

⁷ Dans le CSARR la notion de séjour se rapporte à ce que nous qualifions de « séjour médical » défini par la poursuite du même projet thérapeutique. Un « séjour médical » peut-être subdivisé en plusieurs séjours administratifs.

Ce libellé décrit la séance d'apprentissage à la réalisation de soins cosmétiques quel que soit le nombre de cicatrices situées en dehors du visage et du cou.

1.4.5.4 Emploi de – un – comme adjectif numéral

Inversement, lorsqu'un nombre de fonctions ou de modalités techniques mérite d'être précisé, il est inscrit explicitement. Dans ce cas, le terme *un* est toujours employé comme adjectif numéral et non comme article indéfini : il a toujours le sens de « *un seul* », et s'oppose à *plusieurs* ou *multiples*, ou à un nombre précisé différent de 1.

Les indications numériques fournies dans les libellés peuvent être :

- un nombre précis. Les nombres mentionnés dans les libellés sont écrits en chiffres quand cela en simplifie la lecture et la distinction ;

Exemples : Fabrication sur mesure d'une orthèse statique d'1 segment de membre supérieur
 Fabrication sur mesure d'une orthèse statique de 2 segments de membre supérieur
 Fabrication sur mesure d'une orthèse statique de 3 segments de membre supérieur

- une indication imprécise : *plusieurs* ou *multiples*, opposée à 1 ; elle a toujours le sens de 2 ou plus ;

Exemples : Séance de restauration, développement et compensation de fonction mnésique par réalisation d'1 tâche élémentaire
 Séance de restauration, développement et compensation de fonction mnésique par réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées.

1.4.5.5 Notion de caractère « individuel » ou « collectif » d'un acte

Lorsqu'un acte peut être réalisé de façon habituelle soit pour un patient pris en charge isolément (acte dit individuel), soit pour un groupe de patients pris en charge simultanément (acte dit collectif), deux actes sont décrits pour distinguer ces modalités de réalisation :

Le caractère « individuel » s'applique à des actes pour lesquels le professionnel prend en charge un seul patient « en face à face », pendant la totalité ou une partie de la réalisation de l'acte.

Exemples : Séance individuelle de rééducation des troubles du raisonnement logique et mathématique

Le caractère « collectif » s'applique à des actes pour lesquels le professionnel prend en charge plusieurs patients en même temps, sans leur consacrer de temps de rééducation ou de réadaptation spécifique « en face à face ».

Exemple : Séance collective de rééducation des troubles du raisonnement logique et mathématique

Un acte sans mention du caractère individuel ou collectif dans son libellé est implicitement réalisé pour un seul patient.

Exemple : Évaluation initiale des troubles de l'articulation des sons et/ou de la parole

Quelques libellés du CSARR sont décrits avec l'adjectif *collectif* sans qu'il y ait de libellé correspondant décrit avec l'adjectif *individuel*.

Exemple : Séance collective de gymnastique aquatique [aquagym]

Cela signifie que les professionnels ayant décrits cet acte ont estimé qu'il n'était pas réalisable en *individuel* mais uniquement en *collectif*.

1.4.5.6 Les crochets - [] -

Ils isolent un terme ou une locution équivalente ou synonyme du terme ou de la locution le précédant. Il peut s'agir :

- d'un synonyme vrai qui peut lui être substitué ;

Exemple : Évaluation secondaire de l'adaptation d'orthèse de posture, de comblement ou de protection d'orteil [orthoplastie]

- d'un terme d'emploi habituel, dont on recommande cependant d'éviter l'usage en raison de son impropriété sémantique, de son origine étrangère, ou de son obsolescence à la suite de l'adoption de la terminologie anatomique internationale ou de l'actualisation du vocabulaire par la Commission spécialisée de terminologie et de néologie pour le domaine de la santé et le domaine social.

Exemples : Hétéro-évaluation de la douleur d'un patient sans communication verbale fiable [patient non communicant]

Séance de rééducation des troubles de la déglutition par rétrocontrôle [*biofeedback*]

- d'un sigle d'emploi fréquent, par exemple :

Exemple : Évaluation initiale des capacités du patient pour les activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] avec mise en situation.

1.4.5.7 Les parenthèses - () -

Les parenthèses ne figurent pas dans les libellés : elles sont uniquement employées pour encadrer le code d'un acte ou le numéro d'une subdivision mentionné dans une note d'exclusion. Cette mention aide l'utilisateur en l'orientant vers la partie du CSARR où il trouvera le libellé exact décrivant l'acte à coder.

Exemples : Séance collective de gymnastique

À l'exclusion de :

- *séance collective de gymnastique pour réadaptation respiratoire (GLR+139)*

Actes de fabrication sur moulage d'orthèse du membre inférieur

À l'exclusion de :

- *actes de fabrication d'orthèse plantaire (09.02.02.07).*

1.4.6 Opérateurs

1.4.6.1 Les prépositions - avec - et - sans -

La préposition *avec* introduit dans un libellé l'emploi d'une technique ou d'une méthode particulière nécessaire pour coder l'acte réalisé.

Dans ce cas, le CSARR doit contenir un libellé décrivant le même acte *sans* l'emploi de cette technique ou de cette méthode. Ce libellé-ci précède celui-là dans la présentation du CSARR.

Exemples : Diagnostic éducatif initial sans établissement de programme personnalisé d'éducation thérapeutique

Diagnostic éducatif initial avec établissement d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique

Lorsqu'il existe différentes modalités techniques introduites par la conjonction avec, le libellé sans ne précise pas toutes les modalités techniques qu'il ne couvre pas. Il est alors écrit sous une forme indifférenciée et est accompagné de notes d'exclusion (voir le paragraphe 1.5.2 sur les notes d'exclusion).

Exemples : Séance individuelle d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive

À l'exclusion de :

- Séance individuelle d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec mise en situation (ALT+236)
- Séance d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec simulateur (ALT+097)

Séance individuelle d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec mise en situation

Séance d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec simulateur.

1.4.6.2 La conjonction – et –

La conjonction *et* relie plusieurs mots ou propositions dont la présence est nécessaire dans l'acte à coder pour l'identifier au libellé du CSARR correspondant.

- La conjonction *et* relie plusieurs actions, plusieurs topographies ou plusieurs modalités techniques

Exemple : Séance de restauration, développement et compensation des apraxies gestuelles par réalisation d'1 tâche élémentaire

- La conjonction *et* relie 2 actes

Exemples : Séance individuelle de réentraînement à l'effort aérobie avec plusieurs ergomètres [Circuit training aérobie individuel]

Séance individuelle de renforcement musculaire contre résistance avec matériel [Circuit training musculaire individuel]

Séance individuelle de réentraînement à l'effort aérobie et de renforcement musculaire contre résistance [entraînement mixte individuel]

La conjonction *et* peut remplacer la préposition avec dans une énumération.

1.4.6.3 La conjonction – ou –

La conjonction *ou* introduit une proposition alternative : elle n'est employée qu'avec un sens exclusif : l'un ou l'autre, jamais les deux. Cette construction limite le nombre de libellés, en permettant de coder de façon identique des actes dont les différences techniques n'ont pas paru suffisantes pour les distinguer.

Exemples : Évaluation intermédiaire ou évaluation ponctuelle ciblée sur une activité, des capacités du patient pour les activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] avec mise en situation.

Fabrication d'une prothèse après amputation transfémorale ou désarticulation de genou.

1.4.6.4 L'expression – et/ou –

Cette expression est utilisée pour simplifier la rédaction des libellés, malgré son impropriété. Elle équivaut à la conjonction *ou*, employée dans un sens inclusif : l'un, l'autre ou les deux. Elle permet de coder de façon identique des actes dans l'intitulé desquels les termes ou propositions reliés par cette expression sont présents séparément ou simultanément :

Exemple : Évaluation initiale qualitative et quantitative de l'état cutané et trophique de la tête et/ou de main

Ce libellé décrit l'évaluation de l'état cutané et trophique de la tête seule, d'une ou de deux mains seules, de la tête et d'une main ou de la tête et des deux mains.

1.4.7 Ponctuation

La virgule placée entre les termes d'une énumération remplace toujours l'opérateur employé entre les deux derniers termes de cette énumération.

Exemples : Évaluation initiale des troubles de la parole, du langage et de la communication
Signifie *Évaluation initiale des troubles de la parole et évaluation initiale du langage et évaluation initiale de la communication.*

Évaluation secondaire de l'adaptation d'orthèse de posture, de comblement ou de protection d'orteil [orthoplastie]
Signifie *Évaluation secondaire de l'adaptation d'orthèse de posture ou évaluation secondaire de l'adaptation d'orthèse de comblement ou évaluation secondaire de l'adaptation d'orthèse de protection d'orteil.*

Évaluation initiale de la capacité visuelle, oculomotrice, sensorielle, sensitive et/ou motrice d'un patient déficient visuel

Signifie *Évaluation initiale de la capacité visuelle et/ou évaluation initiale de la capacité oculomotrice et/ou évaluation initiale de la capacité sensorielle et/ou évaluation initiale de la capacité sensitive et/ou évaluation initiale de la capacité motrice d'un patient déficient visuel.*

1.5 NOTES DES TITRES ET DES LIBELLÉS

Si le travail rédactionnel présenté ci-dessus vise à lever toute équivoque sur la compréhension des libellés du CSARR, des incertitudes peuvent persister sur le contenu technique des actes décrits ou sur leurs conditions d'utilisation.

Des informations supplémentaires accompagnent parfois les libellés pour renseigner les utilisateurs sur leurs conditions d'emploi. Elles peuvent être fournies sous forme de notes d'utilisation : d'ordre particulier, ces consignes et précisions sont inscrites sous les libellés concernés ; d'ordre plus général, elles sont placées en tête de la subdivision concernée : chapitre, souschapitre, paragraphe ou sousparagraphe selon les cas. Par souci de clarté de présentation et de facilité d'utilisation de la partie analytique, une information commune à la plupart, voire à tous les libellés d'une même division du

CSARR est en effet placée en tête de cette division et non répétée au niveau de ceux d'entre eux auxquels s'applique cette consigne.

L'utilisation correcte des libellés oblige à ne pas se limiter à la lecture de leur seul énoncé : l'attention des utilisateurs est spécialement attirée sur la nécessité d'une lecture soigneuse des libellés avec l'ensemble des notes d'utilisation les concernant, même placées à distance.

1.5.1 Présentation des notes

Les notes sont écrites dans une typographie distincte, en caractères italiques, soit sous le titre d'une subdivision du CSARR, soit sous un libellé. Elles précisent le sens et les conditions d'utilisation des libellés et ont pour objectif d'aider au choix du code le plus adapté.

1.5.2 Notes d'exemple

Les notes d'exemple sont données comme des exemples non limitatifs d'emploi des libellés. Elles procurent habituellement au codeur un certain nombre d'expressions d'usage courant, en lui fournissant des exemples sans prétendre en faire une énumération exhaustive.

La note d'exemple est placée sous le libellé, distinguée par une typographie différente, sans être introduite par quelque terme ou expression que ce soit.

Peuvent y figurer des termes ou des expressions fréquemment employés dans le langage professionnel, mais ne répondant pas aux règles de rédaction du CSARR.

Exemples : Séance de restauration, développement et compensation des fonctions cognitives globales et spécifiques

Séance de restauration, et/ou développement des fonctions cognitives et exécutives en addictologie

Ce libellé ne concerne pas que la spécialité d'addictologie, mais est un acte fréquent de cette spécialité.

Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique périphérique, en phase précoce

Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour paralysie faciale isolée, en phase précoce

La note précise que le libellé peut, entre autres être codé lors de la rééducation d'une paralysie faciale isolée d'origine périphérique.

1.5.3 Notes – Avec ou sans –

L'expression *Avec ou sans* : introduit une liste d'actes, de gestes ou de modalités techniques, dont la réalisation éventuelle au cours de l'acte décrit par le libellé ne modifie pas l'utilisation de celui-ci. En effet, ils n'ont été jugés discriminants ni en termes de description, ni en termes de mobilisation de ressources pour la réalisation de l'acte considéré. Les éléments introduits par l'expression *Avec ou sans* ne doivent donc pas être codés en sus de l'acte principal – si un code correspondant existe par ailleurs dans le CSARR –, s'ils sont effectués au cours de la même évaluation ou prise en charge thérapeutique.

Exemples : Séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale pour lésion dégénérative

Avec ou sans : rééducation de la fonction ventilatoire

Évaluation diététique initiale qualitative et quantitative sans élaboration de stratégie diététique

Avec ou sans : prescription de régime standard

Ces notes figurent soit au niveau de la subdivision si elles ont une portée générale commune à plusieurs libellés, soit en dessous du libellé.

1.5.4 Notes d'exclusion

L'expression *À l'exclusion de* : signale les conditions dans lesquelles la division concernée (chapitre, paragraphe, libellé...) ne doit pas être employée (exclusion technique). Mentionnée au-dessous d'un libellé sans précision sur les modalités techniques, elle informe de l'existence de variantes avec modalité technique précisée. Dans cet usage, elle remplace le recours à de multiples « sans » qui auraient rendu le libellé peu lisible.

La note d'exclusion renvoie chaque fois que cela est possible vers le libellé ou la subdivision concernée. Elle permet ainsi d'éviter des erreurs de codage, en particulier quand des actes proches sur le plan technique sont classés à distance l'un de l'autre. La note d'exclusion est limitative : tout ce qui n'est pas explicitement exclu est sous-entendu dans le sens de l'énoncé.

La rédaction de cette note est identique quelle que soit sa position dans le CSARR.

Exemples : 01.01.01 Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions cognitives et des fonctions exécutives

À l'exclusion de :

- *évaluation des capacités cognitives et comportementales nécessaires pour la conduite d'un véhicule automobile (ALQ+105)*

Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale en phase de récupération

À l'exclusion de :

- *séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale dégénérative (AGR+047)*

Une information entre parenthèses permet à l'utilisateur de se reporter à la subdivision ou au libellé cité dans cette exclusion, en lui en fournissant le numéro de subdivision ou le code quand ce libellé fait l'objet d'une description spécifique dans le CSARR.

1.5.5 Notes de définition

Ces notes placées sous le titre d'une subdivision visent à préciser la définition de certains termes ou locutions utilisés dans le CSARR, et sont introduites par l'expression : « *Par ..., on entend :* »

Exemple : *Par affection dégénérative, on entend : affection d'évolution progressive, telle que dégénérescence striatonigrique, sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique*

Ces notes permettent également de préciser le sens attribué à un terme ou une expression dans le cadre spécifique du CSARR.

Exemples : *Par mise à disposition d'appareillage, on entend : attribution d'appareillage personnalisé fabriqué au sein de l'établissement*

Par fourniture d'appareillage, on entend : attribution, par le personnel de l'établissement, d'appareillage de série ou d'appareillage personnalisé, fabriqué par un prestataire externe.

1.5.6 Notes d'inclusion

Ces notes placées sous le titre d'une subdivision fournissent des explications sur le contenu technique d'un acte, décrivant des gestes qui y sont habituellement inclus, et dont la réalisation interdit le codage supplémentaire, si un code correspondant existe par ailleurs dans le CSARR. Les notes de cette sorte sont rédigées sous la forme *Le (La) (Les) ... inclut (incluent) :*

Exemple : *L'évaluation diététique inclut la prise en charge thérapeutique.*

1.5.7 Notes de codage

Ces notes placées sous un libellé précisent les circonstances où ce libellé peut-être codé.

Exemple : Séance de massage

Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément

Le massage est une action élémentaire de nombreux actes de rééducation. Cette note indique que cette séance de massage ne pourra être codée que si elle n'est pas une action élémentaire d'un autre acte.

1.5.8 Autres notes

Certaines notes ne respectent pas le formalisme des notes ci-dessus. Elles sont généralement placées sous le titre d'une subdivision.

Elles peuvent donner des consignes en texte libre.

Exemple : *L'évaluation pour conduite automobile fait suite à une consultation médicale spécialisée qui a jugé de l'aptitude à la conduite automobile*

Dans d'autres cas elles renvoient l'utilisateur vers une autre subdivision du CSARR qu'il doit consulter avant de choisir le libellé décrivant le plus exactement l'acte réalisé.

Exemple : *Les actes d'évaluation pour rééducation périnéale figurent dans la subdivision 05.01.02.*

2 DESCRIPTION DES CODES

Chaque libellé du CSARR est repéré par un code, que l'utilisateur mentionne pour indiquer l'exécution de l'acte correspondant conformément aux règles énoncées dans le chapitre suivant. On appellera *code principal* ce code. Le respect du principe essentiel de bijectivité impose qu'à un libellé ne corresponde qu'un code et qu'inversement un code ne repère qu'un libellé : le codage d'un libellé est donc univoque. Les codes principaux des actes et des gestes complémentaires adoptent la même structure.

Pour décrire complètement l'acte réalisé, l'exécutant doit compléter ce code principal par des *codes supplémentaires*, obligatoires ou facultatifs selon leur nature.

2.1 LE CODE PRINCIPAL

Les codes principaux du CSARR sont des codes alphanumériques semi structurés occupant actuellement sept caractères. Ils comportent :

- une partie initiale, sur trois caractères alphabétiques majuscules ;
- une partie médiane, sur un caractère : le signe + ;
- une partie terminale, repérée par trois caractères numériques en chiffres arabes.

Il n'existe pas de séparateur entre ces parties ; la composition de ce code est donc AAA+000. Pour éviter toute confusion avec des caractères numériques, les lettres O et I ne sont pas utilisées.

Les caractères alphabétiques indiquent la topographie de l'acte sur les deux premiers caractères et l'action réalisée sur le troisième. Le code possède donc une structure correspondant aux axes pertinents de description du libellé : sa seule lecture permet, dans une certaine mesure, d'identifier la modalité de réalisation de l'acte. Compte tenu du nombre de termes à indexer, les lettres n'obéissent à aucune contrainte mnémotechnique. Des libellés différents possèdent un code comportant le même radical alphabétique, s'ils décrivent une action identique sur la même topographie : il en est ainsi, par exemple, des libellés de *fabrication d'orthèse ou de prothèse du membre inférieur*, quelles qu'en soient les modalités.

Pour repérer distinctement de tels libellés, un compteur numérique sur trois caractères suit les quatre premiers caractères. À la différence de la partie alphabétique, le compteur n'a pas de rôle structurant. La valeur de ce compteur n'est pas indicative de l'ordre d'apparition du libellé au sein du CSARR ; cette solution permet l'évolution du CSARR sans en rompre la logique initiale de présentation et de codification.

2.1.1 Le système de codification

Il s'appuie sur les travaux de codification réalisés pour la *Classification commune des actes médicaux* (CCAM).

2.1.1.1 La codification de la fonction, du site anatomique ou de l'activité

La première lettre de cette partie du code désigne le système, l'appareil ou la structure sur lequel s'exerce l'action.

La lettre Z est réservée aux grandes zones topographiques, sans précision de système, d'organe ou de fonction.

La seconde lettre de cette partie du code apporte un niveau de détail supplémentaire. Associée à la lettre indiquant le système ou l'appareil, elle repère ainsi :

- une fonction, rattachée par convention à l'organe ou au système effecteur : par exemple, AK pour *Mémoire*, dans les subdivisions du système nerveux (lettre A) ;
- un organe : par exemple, pour les os, articulations de la tête du cou et du tronc (lettre L), la lettre H désigne la colonne vertébrale (LH) ;
- une région topographique : par exemple, la lettre D est consacrée au membre supérieur au sein du système tégumentaire (lettre Q).

Sur cette position, la lettre Z est utilisée lorsqu'il n'est pas précisé de localisation sur un appareil ou un organe donné : elle a le sens de « sans précision topographique ». Par exemple, QZ concerne les actes sur les téguments pour lesquels aucune topographie n'est mentionnée, AZ désigne le système nerveux sans précision.

Dans le cas où un acte concerne plusieurs localisations, il a été choisi de coder en priorité la localisation la plus profonde ou la plus proche de l'extrémité céphalique ; en cas de difficulté c'est la première localisation décrite dans le libellé qui est codée.

2.1.1.2 La codification du terme d'action

Les termes d'action employés dans le CSARR sont définis en les regroupant par type d'action ; chacun est repéré par un verbe d'action générique, ensuite codé. Le choix ayant été fait d'encoder cette information avec une seule lettre par souci de simplicité, un même code est fréquemment affecté à plusieurs verbes d'action, réunis en raison d'une certaine proximité technique. Ainsi, la lettre M est affectée aux verbes *fabriquer, préparer, régler, réparer* et *réviser*. Même quand ils se codent de façon identique, les verbes gardent cependant leurs différences de sens et les actions correspondantes doivent continuer à être distinguées sur le plan du procédé utilisé.

Quand un libellé d'acte comporte plusieurs actions, le code utilisé est celui qui se réfère à l'action principale ou à la première citée.

2.1.1.3 La codification du mode d'accès ou de la modalité technique

Cette codification n'apparaît pas discriminante pour le CSARR, comparativement à la CCAM. Dans l'attente de travaux complémentaires, le choix est fait de remplacer la 4^e lettre du code par le signe +.

2.2 LES CODES SUPPLÉMENTAIRES

2.2.1 Le code – Appareillage –

Des codes supplémentaires sont créés pour certains actes de fabrication d'orthèse ou de prothèse du souschapitre 09.02 réalisés par le personnel des établissements SSR et non par un prestataire externe.

Cette création se justifie car la réalisation pratique de ce type d'appareillage est très variable d'un établissement à l'autre et les règles de l'art ne sont pas fixées.

Certains actes de fabrication d'orthèses et de prothèses ont été subdivisés en 3 étapes:

- l'étape initiale appelée selon les cas : « *prise de mesure et/ou thermoformage* », « *moulage ou acquisition numérique* », « *prise de mesure* », « *prise d'empreinte en négatif ou moulage* » ; si cette première étape est réalisée, par le professionnel de l'établissement, le professionnel saisira le code à 7 caractères et mentionnera le code A.
- l'étape de fabrication proprement dit ; si cette deuxième étape est réalisée, par le professionnel de l'établissement, le professionnel saisira le code à 7 caractères et mentionnera le code B.
- l'étape de mise à disposition ou fourniture; si cette troisième étape est réalisée, par le professionnel de l'établissement, le professionnel saisira le code à 7 caractères et mentionnera le code C.

Chacune de ces étapes est déclinée en action élémentaire.

Exemple : ZDM+464 : Fabrication sur moulage d'une orthèse articulée du membre supérieur

Codage : en sus du code principal à 7 caractères :

- coder A pour le moulage ou l'acquisition numérique
- coder B pour la fabrication de l'orthèse
- coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de l'orthèse

Cette note identique pour tous les actes de la subdivision ne figure pas au-dessous du libellé ZDM+464, mais figure sous le titre de la subdivision de ce code, le sousparagraphe 09.02.02.04 *Actes de fabrication sur moulage d'orthèse de membre supérieur*.

2.2.2 Le code – Modulateur –

Un modulateur caractérise une circonstance particulière de réalisation d'un acte. Il existe 3 types de modulateurs : les modulateurs caractéristiques du patient, ceux caractéristiques du lieu de réalisation, et ceux caractéristiques du plateau technique spécialisé éventuel (cf 1.2.3)

Son code est représenté par deux caractères de type alphanumérique. La liste des modulateurs et les codes correspondants sont fournis dans le souschapitre 12.02 du CSARR. On ne peut utiliser un modulateur qu'avec les actes pour lesquels cette association est explicitement prévue.

2.2.3 Le code *Extension documentaire*

Une *Extension documentaire* est créée pour suivre un thème particulier pour une durée limitée.

Son code est représenté par deux caractères de type alphanumérique, une lettre suivie d'un chiffre. La liste des *Extensions documentaires* et les codes correspondants sont fournis dans le souschapitre 12.03 du CSARR.

2.2.4 Les informations supplémentaires

Pour coder complètement un acte, des informations supplémentaires doivent être ajoutées au code principal à sept caractères. Elles sont inscrites dans des zones particulières, indépendantes de la zone réservée au code principal. Ces informations concernent :

- les intervenants,
- le nombre d'intervenants,
- le nombre de patients,
- le nombre de réalisations,
- la date de réalisation de l'acte,

Leur utilisation est précisée dans le point 3.3 *Codage d'un acte*.

3 PRINCIPES D'UTILISATION DU CSARR ET RÈGLES DE CODAGES

Pour l'utilisation correcte des libellés dans l'objectif réglementaire de description et de codage de son activité en établissement dans le cadre du PMSI, le professionnel des établissements SSR devra respecter les principes et règles de codage exposés ci-après.

3.1 LES PRINCIPES DU CODAGE

3.1.1 Principe 1 : notion d'acte global

La notion d'acte global est un principe fondamental du CSARR : chacun des libellés est en effet élaboré dans le but de décrire un acte dans l'intégralité de sa réalisation. C'est-à-dire que l'acte ainsi caractérisé inclut implicitement toutes les actions élémentaires qui concourent habituellement à son achèvement. La réalisation de ces actes doit être en accord avec les règles de l'art en vigueur : la réalisation d'un acte est supposée suivre les techniques ou utiliser les méthodes actuellement considérées comme idéales et validées. L'acte figurant dans le CSARR correspond à la description qu'il aurait dans un ouvrage technique de référence. Le libellé recouvre toutes les variantes de l'acte décrit, quand celles-ci n'ont pas été individualisées par des libellés spécifiques.

Toutes les consignes de codage fournies ici sont établies en fonction du concept d'acte global.

RÈGLE 1 : un utilisateur doit coder l'acte réalisé dans le respect du principe d'acte global ; lorsqu'un acte global comporte un temps obligé décrit par un libellé d'acte dans le CSARR, il est interdit de coder celui-ci en sus de l'acte global.

Dans le CSARR, certains actes sont affectés de la mention *Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément* et ne peuvent ainsi pas être codés avec un autre acte du CSARR.

Ainsi, par exemple :

- *PZE+057 Séance de massage*, ne peut pas être codée avec un acte décrivant une séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires du paragraphe 07.02.01
- une séance de verticalisation ne peut pas être codée avec une séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires ou des fonctions neuromusculaires dont la verticalisation est une action élémentaire du contenu ;
- *FCJ+089 Séance de drainage lymphatique par massage d'un membre*, ne peut pas être codée avec un acte décrivant une séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires du paragraphe 07.02.01
- *PER+096 Séance d'apprentissage des transferts*, ne peut pas être codée avec un acte relatif à l'utilisation de fauteuil roulant

D'une manière générale, on ne doit jamais décomposer un acte en codant chacune de ses actions élémentaires. Un seul code suffira donc dans la grande majorité des cas à signaler l'exécution d'un acte.

3.1.2 Principe 2 : codage exact de l'acte réalisé

Lorsque les précisions pour coder exactement un acte manquent et sont inaccessibles, le codeur doit retenir le libellé le décrivant dans ses modalités les plus simples : acte sans emploi de méthode particulière. Ainsi, par exemple, si deux libellés du CSARR distinguent la réalisation d'un acte *sans* et *avec* batterie de tests, l'absence de mention à ce sujet dans le dossier du patient à coder, oblige à porter le code du libellé *sans* batterie de tests. Cette convention n'est pas une incitation à une extraction incomplète d'information, mais permet de coder un libellé imprécis lorsque le retour à l'information initiale s'avère impossible ou trop difficile.

RÈGLE 2 : le code recueilli est celui du libellé dont l'intitulé correspond le plus exactement possible à la description de l'acte effectué ; le codage « par assimilation » d'un acte non inscrit dans le CSARR est interdit.

La conséquence de ce principe est qu'en l'absence dûment constatée de libellé correspondant aux critères techniques de l'acte réalisé, le professionnel des établissements SSR est dans l'impossibilité formelle de signaler son acte. Il est donc strictement interdit de coder un acte non décrit dans le CSARR par assimilation à un acte décrit, même de technicité ou de nature proche. En l'absence de libellé adéquat, dûment vérifiée, le codeur devra rigoureusement s'abstenir de tout codage. Il est conseillé de signaler cette difficulté à l'instance de maintenance du CSARR.

3.1.3 Principe 3 : codage de l'acte finalement réalisé

L'acte exécuté est toujours apprécié à la fin de sa réalisation complète. Lorsqu'il ne correspond pas à l'acte initialement prévu, quelle qu'en soit la raison : interruption de la prise en charge, impossibilité technique, état du patient, etc., il convient de coder l'acte réellement pratiqué.

Si un acte est réalisé, c'est l'acte réellement pratiqué qu'il convient de coder, et non l'acte initialement prévu.

Exemple : Séance individuelle de rééducation à la marche

non réalisée en raison de douleurs, remplacée par une séance de physiothérapie ;

coder Séance d'application d'agent physique à visée thérapeutique

Si aucun acte n'a pu être complètement réalisé, rien ne sera codé.

RÈGLE 3 : en cas d'impossibilité de réalisation d'un acte tel qu'initialement prévu, il faut coder l'acte effectivement réalisé dans ses modalités d'exécution finale.

3.2 CONDITIONS D'APPLICATION DES RÈGLES DE CODAGE

Les règles de codage énoncées ci-après, imposent le respect de certaines conditions énoncées précédemment, qu'il convient de rappeler en préambule.

Elles sont élaborées dans l'objectif du respect de la notion d'acte global et de celle des règles de l'art, et visent par là même à éviter le surcodage et à limiter le nombre de codes utiles au signalement d'une prise en charge.

Elles ne sont dépendantes ni de la qualité ni du nombre des intervenants. L'organisation différente que pourraient adopter certaines équipes – par exemple, collaboration occasionnelle de professionnels des établissements SSR pour la réalisation de certains actes –, non conforme à celle envisagée dans le CSARR, ne modifie pas les modalités de codage telles qu'elles sont prévues. Le codage des actes du CSARR doit permettre d'identifier, les actes dont le patient a bénéficié. Ainsi, si l'acte dont a bénéficié le patient a été réalisé avec la contribution de plusieurs professionnels, un seul acte doit être codé et non pas autant d'actes que de professionnels concernés.

Par l'expression *actes identiques* on entend des actes décrits par le même libellé dans le CSARR et repérés par le même code principal, c'est-à-dire mettant en jeu une même action, sur une topographie identique et selon la même modalité technique si le libellé les précise, même s'ils ne sont pas strictement semblables dans leur réalisation pratique. Lorsque plusieurs actes identiques sont réalisés par le même professionnel pour la période de recueil hebdomadaire, le nombre de réalisations de l'acte peut être recueilli au lieu du codage de chacun des actes correspondants.

Inversement, sont considérés comme *différents* des actes signalés par des libellés et des codes principaux différents dans le CSARR, quelle que soit la raison de cette distinction.

L'unité de temps à laquelle se rapportent les règles de codage est la journée calendaire.

Les actes codés doivent être en cohérence avec la profession de l'intervenant et avec les modalités de prise en charge définies dans le projet thérapeutique du patient.

Pour identifier l'activité de rééducation dont a bénéficié le patient, tous les actes, décrits avec le CSARR, qui ont été réalisés par un professionnel externe à l'établissement, à l'exception des actes de fabrication d'appareillage, doivent être codés, quelle que soit le mode de rémunération du professionnel concerné.

Un acte CSARR ne peut être codé que s'il a été réalisé au cours de l'hospitalisation du patient, il en découle que les actes réalisés alors que le patient n'est plus hospitalisé dans l'établissement, ne peuvent pas être codés.

Exemple : ZFQ+129 Évaluation sur le lieu d'activité avec mise en situation et analyse du comportement du patient.

Réalisé après la sortie du patient ne peut pas être codée pour les besoins du PMSI.

3.3 CODAGE D'UN ACTE

3.3.1 Fréquence de codage

Le CSARR présente deux catégories d'actes selon leur fréquence de réalisation pendant le séjour⁸ : les actes dont la répétition n'est pas attendue et les actes dont la répétition est attendue.

3.3.1.1 Actes dont la répétition n'est pas attendue

Appartiennent à ce groupe par exemple, les actes d'*Évaluation* initiale et finale, les actes d'*Évaluation* sans référence temporelle, les actes de *Diagnostic éducatif* initial, les actes de *Synthèse pluridisciplinaire*, et les actes de *Fabrication* d'appareillage.

Ce sont des actes pour lesquels, dans la plupart des séjours⁷, il n'est pas attendu de répétition habituelle du codage. Ce sont des actes dont le codage ne peut pas être quotidien ni hebdomadaire.

Toutefois selon les circonstances le codage de ces actes peut parfois être répété pour un patient donné, pour un séjour⁷ donné, en particulier si ce dernier est long.

Il en est ainsi des actes d'*Évaluation* initiale et finale, où parfois le même code d'*Évaluation* pourra être porté par des professions différentes qui auront réalisé chacune une évaluation spécifique pour une prise en charge donnée.

Exemple : un kinésithérapeute et un ergothérapeute, peuvent réaliser, chacun dans leur domaine de compétence respectif, un acte d'*Évaluation* à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires, dont le codage sera le même ; toutefois chaque professionnel aura réalisé l'évaluation et formulé ses conclusions dans le domaine de compétence qui lui est propre et la modalité de prise en charge qui suivra sera spécifique de chaque profession.

Exemple : un patient dont le séjour⁷ est prolongé a bénéficié d'une prise en charge de rééducation dans un domaine donné. Cette prise en charge de rééducation a été encadrée par une *Évaluation initiale* et par une *Évaluation finale*. Cependant, en raison d'un évènement intercurrent, cette prise en charge rééducative doit être renouvelée selon les mêmes modalités. Dans ce cas, la même *Évaluation initiale* pourra être codée une nouvelle fois, en indiquant la raison justifiant la répétition de ce codage.

Exemple : un même code de fabrication d'un acte d'appareillage peut être répété dès lors que l'évolution du patient ou l'usure du matériel le justifie, ou si un appareil identique est réalisé pour des organes pairs.

Au total, pour ces actes dont la répétition de codage n'est habituellement pas attendue, le codage pourra être répété dans certaines situations le justifiant. Cette justification devra être mentionnée dans le dossier du patient.

3.3.1.2 Actes dont la répétition est attendue

Inversement, il existe des actes dont la répétition du codage est habituelle et est attendue. Il en est ainsi, par exemple, des actes d'*Évaluation* intermédiaire et des actes de prise en charge à visée thérapeutique décrits avec le mot *Séance*.

Ce sont des actes dont on attend habituellement la répétition à une fréquence variable selon la nature de l'acte. Selon les cas cette répétition peut être quotidienne, bihebdomadaire, hebdomadaire ou autre.

⁸ Dans le CSARR la notion de séjour se rapporte à ce que nous qualifions de « séjour médical » défini par la poursuite du même projet thérapeutique. Un « séjour médical » peut-être subdivisé en plusieurs séjours administratifs.

La répétition du codage de l'acte est également attendue pour les actes
ZZM+161 Préparation et/ou suivi de l'avancement d'1 dossier de demande de prestation sociale ou d'indemnisation avec démarche multiples, et
ZZM+066Préparation et/ou suivi de l'avancement d'1 dossier de demande de prestation sociale ou d'indemnisation avec démarche unique,
dès lors qu'un nouveau dossier est réalisé.

Dans le cas général les actes peuvent être codés au plus une fois par jour calendaire.

Un codage pluriquotidien d'un même acte est autorisé pour les actes ou situations suivantes :

- Les actes dont le libellé commence par le mot *Séance* peuvent être codés deux fois par jour calendaire lorsque la séance est réalisée dans sa totalité, une fois le matin et une fois l'après-midi.
- Pour les actes dont le libellé commence par le mot *Séance* qui autorisent le codage du modulateur QM : *Réalisation de l'acte en piscine ou en balnéothérapie*, la dérogation précédente s'applique pour le couple acte / modulateur QM. Dans ce cas le code à 7 caractères de l'acte, sans modulateur pourra être porté une fois le matin et une fois l'après-midi et le code à 7 caractères de l'acte complété du modulateur QM pourra également être porté une fois le matin et une fois l'après-midi, si l'acte est bien réalisé à chaque fois dans sa totalité.

Le codage de plus de 2 séances quotidiennes est autorisé pour :

- Les séances d'éducation thérapeutique, dans le cadre ou en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique
- Les séances de posture, d'étirement et/ou de compression cutanée

3.3.2 Circonstances particulières de réalisation

3.3.2.1 Codage des évaluations

Les actes du CSARR dont l'action est décrite avec le mot *Évaluation* (voir sousparagraphe 1.4.5.1) ne correspondent pas aux consultations et examens cliniques avec prescription réalisés par les médecins prenant en charge le patient. Comme mentionné dans l'*Introduction*, les actes relevant de la seule compétence du médecin ne sont pas décrits dans le CSARR et ne peuvent pas être codés par les actes du CSARR dont l'action est décrite avec le mot *Évaluation*.

Un acte du CSARR dont l'action est décrite avec le mot *Évaluation* définit la prise en charge de rééducation ou de réadaptation qui sera proposée au patient pour une fonction donnée et une profession donnée.

Un acte du CSARR dont l'action est décrite avec le mot *Évaluation* est un acte réalisé par un professionnel de rééducation-réadaptation dont le but est de définir la prise en charge de rééducation-réadaptation. Cette prise en charge sera décrite par des actes CSARR dont le libellé commence par le mot *Séance* ou par le mot *Fabrication*. Le plus souvent c'est le même type d'intervenant qui réalise l'acte dont le libellé commence par le mot *Évaluation* et la prise en charge écrite en *Séance* qui en découle. Ainsi les évaluations des AVQ de Base sont des actes décrivant une évaluation réalisée le plus souvent par des ergothérapeutes, les séances de rééducation pour ces activités de bases seront réalisées le plus souvent par des ergothérapeutes.

Les actes du CSARR dont l'action est décrite avec le mot *Évaluation* qui s'adressent à des organes pairs ou multiples ne peuvent être codés qu'une fois, pour une prise en charge donnée.

Codage des évaluations décrites selon 3 modalités :

- l'évaluation initiale est codée au début de la prise en charge ; l'évaluation initiale d'une fonction physiologique donnée n'est à coder qu'une seule fois par séjour⁹, pour une prise en charge donnée, par une profession donnée ;
- l'évaluation intermédiaire, est une évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation et de la réadaptation. Elle est réalisée à un moment spécifique, dédié bien distinct de la *Séance de prise en charge thérapeutique de rééducation ou de réadaptation*. Elle ne peut pas être codée à chaque séance de rééducation, mais son codage peut être répété durant le séjour⁸. La périodicité de ces évaluations doit avoir été prévue lors de l'évaluation initiale ;
- l'évaluation finale ne se code qu'à la fin de la prise en charge ou à la sortie et n'est à coder qu'une seule fois par séjour⁸ pour une prise en charge donnée par une profession donnée.

Les actes du CSARR dont l'action est décrite avec le mot *Évaluation* nécessitent pour leur complet achèvement, une réalisation sur une période plus ou moins longue et ne peuvent habituellement pas être réalisés sur une seule journée calendaire. Le codage de l'acte d'*Évaluation* qui a été réalisé sera porté à la fin de la réalisation de l'*Évaluation*. Aucun épisode de réalisation partielle ne doit être codé par le code de l'acte global d'*Évaluation*, en effet le patient n'aura finalement reçu qu'une seule *Évaluation* dans le domaine considéré. Un seul code l'acte global d'*Évaluation* est nécessaire pour repérer l'ensemble de la séquence d'*Évaluation*.

3.3.2.2 Codage des séances

Les actes CSARR dont le libellé commence par le mot *Séance* répondent le plus souvent à une nécessité de prise en charge qui aura été définie lors d'une évaluation, acte CSARR dont l'action est décrite par le mot *Évaluation*. Ce sont généralement les mêmes types d'intervenants qui réalisent l'évaluation et la prise en charge en séance correspondante.

À la différence des actes du CSARR dont l'action est décrite avec le mot *Évaluation*, les actes dont le libellé commencent par le mot *Séance* sont prévus pour être réalisés sur une journée calendaire. Dans certaines situations la séance ne pourra être réalisée complètement en une seule fois, en raison de l'état du patient ou de toute autre circonstance. L'acte décrit avec le mot *Séance* ne sera codé qu'après son complet achèvement le jour calendaire donné. Dans ces situations le modulateur « *Réalisation fractionnée de l'acte* », s'il est autorisé avec l'acte concerné, doit être codé avec le code principal de l'acte pour permettre d'identifier cette réalisation particulière. Cette discontinuité de réalisation se conçoit pour une seule journée.

Si la *Séance* n'a pas pu être réalisée dans son intégrité, elle ne peut pas être codée et il faut alors se reporter à la situation de *codage de l'acte finalement réalisé* décrite au point 3.1.3.

Comme mentionné au point 3.3.1.2, les actes dont le libellé commence par le mot *Séance* peuvent être codés deux fois par jour calendaire lorsque la séance est réalisée dans sa totalité, une fois le matin et une fois l'après-midi.

3.3.2.3 Codage des actes de fabrication d'orthèse ou de prothèse

Pour les actes de fabrication d'orthèse ou de prothèse le code principal à 7 caractères doit être complété des codes « appareillage » A, B ou C en fonction de ce qui a été réalisé.

⁹ Dans le CSARR la notion de séjour se rapporte à ce que nous qualifions de « séjour médical » défini par la poursuite du même projet thérapeutique. Un « séjour médical » peut-être subdivisé en plusieurs séjours administratifs.

Seules doivent être codées les étapes réalisées par les professionnels de l'établissement SSR.

Par exemple :

- le code à 7 caractères complété de la lettre A est codé lorsque seule l'étape initiale a été réalisée par les professionnels de l'établissement SSR;
- le code à 7 caractères complété des lettres A et C est codé lorsque les étapes initiale et finale ont seules été réalisées par les professionnels de l'établissement SSR;
- le code à 7 caractères complété des lettres A, B et C est codé si les 3 étapes sont toutes réalisées par les professionnels de l'établissement SSR.

Le codage de ces étapes est obligatoire.

Pour les codes des actes de fabrication d'orthèse ou de prothèse subdivisés en 3 étapes, le code à 7 caractères doit être accompagné du code d'au moins une des étapes A, B ou C ; toutes les combinaisons de codes sont possibles. La seule mention du code à 7 caractères n'est pas autorisée pour ces actes. Le code à 7 caractères complété des 3 lettres A, B et C, traduit ainsi la réalisation des 3 étapes au sein de l'établissement.

L'appareillage facturé à l'établissement par un prestataire externe ne peut pas être codé par les actes du CSARR. La prise en charge de cet appareillage relève d'autres modalités, hors du champ du CSARR.

3.3.3 Codage des actes réalisés en individuel dédié, non-dédié, collectif et des actes pluriprofessionnels

3.3.3.1 Situation 1 : acte dit « individuel dédié »

Un acte est dit « individuel dédié » lorsqu'il est réalisé par un professionnel pour un seul patient ; c'est le cas notamment, de la plupart des évaluations et des actes de fabrication d'appareillage.

Le professionnel de l'établissement SSR saisit le code principal adéquat, le ou les éventuels codes modulateurs, le nombre de patient, l'intervenant et l'éventuelle information supplémentaire : *étape de fabrication de l'appareillage*.

Le nombre de patient à renseigner est 1.

Lorsque, pour des raisons liées à l'état de santé du patient, ou pour des raisons organisationnelles un autre professionnel des établissements SSR participe à la réalisation de l'acte, seul le professionnel à qui incombe la responsabilité de l'acte doit le coder. Dans cette situation, le nombre d'intervenants ayant concouru à l'acte peut être saisi. Cette saisie est facultative.

Exemple : une évaluation des fonctions ostéoarticulaires préalable à une prise en charge de rééducation de ces mêmes fonctions est réalisée de façon conjointe par le médecin et le kinésithérapeute ; la prise en charge thérapeutique de rééducation est habituellement assurée par le kinésithérapeute.

Un seul professionnel doit coder l'acte : soit le médecin, soit le kinésithérapeute en mentionnant, s'ils le souhaitent, que le nombre d'intervenant est 2. Le codage de deux *Évaluations* une par le médecin, une par le kinésithérapeute, n'est pas possible car le patient a bénéficié d'une seule évaluation préalable à cette prise en charge donnée.

3.3.3.2 Situation 2 : acte dit « individuel non dédié »

Un acte est réalisé en « individuel non dédié » lorsque le professionnel prend en charge plusieurs patients pendant la durée de l'acte, mais en consacrant des laps de temps spécifiques à chacun d'entre eux en face à face. Chaque patient bénéficie d'un acte, différent ou non. Les actes concernés sont des

actes au cours desquels le patient est susceptible de travailler seul entre les temps que lui consacre spécifiquement le professionnel. L'arrivée et le départ des patients ne sont habituellement pas simultanés dans cette situation.

Le professionnel de l'établissement SSR saisit pour chaque patient le code principal adéquat, le ou les éventuels codes modulateurs, le nombre de patients et le code de l'intervenant.

Le nombre de patient à renseigner est compris entre 2 et 8 inclus.

Pour un patient donné le professionnel de l'établissement SSR mentionne le nombre de patients correspondant au nombre maximal de patients présents en même temps pour la prise en charge individuelle non dédiée.

Lorsque, pour des raisons liées à l'état de santé du patient, ou pour des raisons organisationnelles un autre professionnel des établissements SSR participe à la réalisation de l'acte, seul le professionnel à qui incombe la responsabilité de l'acte doit le coder. Dans cette situation, le nombre d'intervenants ayant concouru à l'acte peut être saisi. Cette saisie est facultative.

3.3.3.3 Situation 3 : acte dit « collectif »

Un acte est dit « collectif » lorsque le professionnel s'occupe de plusieurs patients en même temps. Ces patients font tous le même acte ou concourent à la réalisation d'une même tâche, dans le même objectif thérapeutique, il convient d'utiliser le libellé de l'acte contenant la mention « collectif ».

Le professionnel de l'établissement saisit pour chaque patient le code principal adéquat, le ou les éventuels codes modulateurs, le nombre de patients et l'intervenant.

Le nombre de patient à renseigner est compris entre 2 et 25 inclus, sauf pour ZZR+026 *Séance collective d'information du patient et/ou de son entourage, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique*, où le nombre maximum de patients peut dépasser 25.

Lorsque ce nombre atteint ou dépasse 99, le nombre à porter est 99.

Lorsque, pour des raisons liées à l'état de santé des patients, ou pour des raisons organisationnelles un autre professionnel des établissements SSR participe à la réalisation de l'acte, seul le professionnel à qui incombe la responsabilité de l'acte doit le coder. Dans cette situation, le nombre d'intervenants ayant concouru à l'acte peut être saisi. Cette saisie est facultative.

3.3.3.4 Situation 4 : acte dit pluriprofessionnel

Certains actes nécessitent, obligatoirement, dans les règles de l'art, la collaboration simultanée de plusieurs professionnels de rééducation et de réadaptation de disciplines différentes : chacun concourt pour sa part à la réalisation de l'acte global. Dans le CSARR ces actes sont appelés actes *pluriprofessionnels*.

Les actes admettant ce qualificatif sont mentionnés dans la liste figurant en annexe 2 de ce Guide de lecture.

Exemple : Synthèse interdisciplinaire de rééducation et/ou réadaptation

Ces actes ne doivent être codés que par un seul professionnel à qui incombe la responsabilité de l'acte. Pour ces actes il faudra obligatoirement mentionner le nombre de professionnels ayant concouru à la réalisation de l'acte dit *pluriprofessionnel*.

3.3.4 Autres codages

3.3.4.1 Codage de la date

Le codage de la date de réalisation de l'acte est obligatoire.

3.3.4.2 Codage de l'intervenant

Chaque intervenant mentionne l'acte qu'il a réalisé sur le recueil d'information et la catégorie professionnelle à laquelle il appartient à l'aide de la nomenclature suivante :

- 10 MÉDECIN
- 21 INFIRMIER
- 22 MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE
- 23 PÉDICURE - PODOLOGUE
- 24 ORTHOPHONISTE
- 25 ORTHOPTISTE
- 26 DIÉTÉTICIEN
- 27 ERGOTHÉRAPEUTE
- 28 PSYCHOMOTRICIEN
- 30 PSYCHOLOGUE
- 31 ORTHOPROTHÉSISTE
- 32 PODOORTHÉSISTE
- 33 NEUROPSYCHOLOGUE
- 41 MANIPULATEUR EN ÉLECTRORADIOLOGIE
- 61 ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ
- 62 ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
- 63 ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS
- 64 ANIMATEUR
- 65 MONITEUR ATELIER
- 66 MONITEUR ÉDUCATEUR
- 67 ENSEIGNANT GÉNÉRAL
- 68 INSTITUTEUR SPÉCIALISÉ
- 69 ÉDUCATEUR SPORTIF
- 70 ENSEIGNANT EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE
- 71 ERGONOME
- 72 PSYCHOTECHNICIEN
- 73 CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE
- 74 DOCUMENTALISTE

75 MONITEUR AUTOÉCOLE

76 CHIROPRACTEUR OSTÉOPATHE

77 SOCIO-ESTHÉTICIEN

88 AUTRE INTERVENANT

Cette nomenclature des intervenants pourra être modifiée en fonction des besoins du recueil pour le PMSI en SSR.

De façon générale, les actes décrits dans le CSARR sont réalisés par un seul professionnel. L'acte ne doit être codé que par le professionnel qui a la responsabilité de l'acte.

Lorsqu'un acte est réalisé par un stagiaire, c'est le professionnel, maître de stage qui code l'acte. Dans cette situation, si le maître de stage laisse le stagiaire s'occuper seul du patient, et consacre lui-même du temps à un ou plusieurs autres patients, alors le maître de stage, code l'acte de chaque patient comme étant réalisé en individuel non dédié si cette modalité de réalisation est pertinente.

Comme mentionné au point 3.2 CONDITIONS D'APPLICATION DES RÈGLES DE CODAGE, tous les actes décrits avec le CSARR, qui ont été réalisés par un professionnel externe à l'établissement, à l'exception des actes de fabrication d'appareillage, doivent être codés, quelle que soit le mode de rémunération du professionnel concerné.

3.3.4.3 Codage d'un acte réalisé dans des conditions particulières

Lorsque l'acte est réalisé dans des conditions particulières (caractéristiques du patient, lieu de réalisation, plateau technique spécialisé), l'utilisateur peut signaler ces conditions par l'emploi d'un ou de plusieurs modulateurs. Il peut être mentionné jusqu'à trois modulateurs : un modulateur patient, un modulateur de lieu, un modulateur de technicité, dans la mesure où leur association est autorisée avec le code du libellé.

Chaque modulateur peut être utilisé avec une liste fermée d'actes. Les modulateurs autorisés pour chaque acte sont indiqués dans la partie analytique du catalogue.

3.3.4.4 Cas particulier 4 : code extension documentaire

Le codage des codes *extension documentaire* n'est pas géré par des autorisations d'association comme pour les gestes complémentaires ou les modulateurs. Il conviendra toutefois de s'assurer de la pertinence de l'association de l'acte avec l'extension documentaire.

3.4 CODAGE DE PLUSIEURS ACTES

3.4.1 Notion d'association

L'association de plusieurs codes est observée pour décrire ponctuellement, la prise en charge d'un patient donné, à un moment donné, par un professionnel donné, par une combinaison de plusieurs codes du CSARR : code d'acte, code de geste complémentaire, code de modulateur ou code d'extension documentaire.

On distingue les associations prévues et les associations non prévues.

3.4.2 Associations prévues de plusieurs codes

Dans le CSARR l'association de plusieurs codes est prévue dans les situations suivantes.

- Codage d'un acte et d'un geste complémentaire, si cette association est autorisée.

Exemple : le codage de GLR+224 Séance de rééducation respiratoire pour épanchement pleural est autorisé avec le codage du geste complémentaire GLQ+043 Mesures des pressions inspiratoires et expiratoires maximales, si cette mesure est réalisée dans le laps de temps consacré à la réalisation de l'acte codé par GLR+224.

- Codage d'un acte et d'un modulateur, si cette association est autorisée.
- Codage d'un acte et d'un code extension documentaire, dans le respect de la cohérence médicale de l'association.

Il n'existe pas d'autre association prévue de plusieurs codes d'actes.

3.4.3 Associations non prévues de plusieurs codes

Avant de pouvoir coder une association non prévue il faut rechercher s'il existe ou non des incompatibilités de codage.

Les incompatibilités de codage sont des incompatibilités dues au respect du principe de l'acte global dans la construction du catalogue. Elles s'appliquent quel que soit l'intervenant concerné : cela signifie que s'il existe une incompatibilité de codage entre le code 1 et le code 2, par exemple, l'incompatibilité de codage s'applique dans la situation où le professionnel A coderait à la fois l'acte 1 et l'acte 2, mais également dans la situation où le professionnel A coderait l'acte 1 et le professionnel B coderait l'acte 2, pour une unique prise en charge du patient à un instant donné.

Par contre si le professionnel A code l'acte 1 un jour calendaire donné le matin et code l'acte 2, le même jour calendaire l'après-midi, dans la mesure où le codage n'est pas horodaté, il conviendra de pouvoir apporter, si besoin était, la justification que les deux actes 1 et 2 ont bien été réalisés chacun complètement à des moments distincts de la journée calendaire.

3.4.3.1 Recherche d'incompatibilité de codage - situation 1

Si l'association de codage d'un acte et d'un geste complémentaire n'est pas autorisée, le codage de l'association n'est pas autorisé.

Si l'association de codage d'un acte et d'un modulateur n'est pas autorisée, le codage de l'association n'est pas autorisé.

Dans ces deux situations, si des autorisations sont absentes, il convient de le signaler à la structure de maintenance du CSARR qui jugera de la pertinence de les introduire ou non.

3.4.3.2 Recherche d'incompatibilité de codage - situation 2

Pour les actes CSARR, il n'existe pas d'association prévue de plusieurs codes d'actes. Pour identifier les incompatibilités de codage, il faut se rapporter aux notes, dont certaines attirent l'attention sur l'existence d'incompatibilités de codage.

- Il existe une note Avec ou sans

Si cette note *Avec ou sans* se rapporte à un acte, il est alors interdit de coder l'éventuel acte introduit par *Avec ou sans* en sus de l'acte concerné par cette note.

Exemple : FCJ+164 Séance de drainage lymphatique par pressothérapie d'un membre
est accompagné de la note *Avec ou sans* suivante :

Avec ou sans : drainage lymphatique par massage

La réalisation de l'acte FCJ+164 ne permet pas le codage, dans le même temps de prise charge du patient, de l'acte FCJ+089 *Séance de drainage lymphatique par massage d'un membre*

- Il existe une note explicative indiquant que l'un des actes est compris dans l'autre

Il n'est pas possible de mentionner un acte constitutif d'un acte plus complexe, dont il représente un temps obligé : il s'agit ici encore du respect du principe d'acte global. Cette notion peut être précisée par une note explicative dans le CSARR.

Exemple : 09.02 La fabrication sur moulage inclut la prise de mesures

Cette note en tête du paragraphe des fabrications d'orthèse, signifie que pour coder la réalisation sur moulage d'une orthèse donnée, il faut bien choisir le libellé décrit « réalisation sur moulage », qui comprend la prise de mesures. L'association du libellé décrit « sur mesure » et du libellé décrit « sur moulage » pour coder la réalisation d'une unique orthèse est interdit.

Il en est de même, pour l'acte de massage compris dans de nombreux actes de séances de rééducation.

Exemple : PZE+057 Séance de massage

ne peut pas être codé en même temps que

MKR+287 Séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur après correction de lésion dégénérative

dont le massage est l'une des actions élémentaires possible.

3.4.3.3 Codage des actes réalisés

Ces incompatibilités étant écartées, les actes réalisés peuvent être codés selon les consignes précisées au point 3, dès lors qu'ils donnent lieu chacun à la réalisation d'une séance complète de prise en charge rééducative de l'appareil concerné.

Exemple : LHR+146 Séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale

MKR+248 Séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur après réparation de lésion traumatique ou correction de vice architectural,

peuvent être codés dans une situation de traumatisme multiple, par exemple avec fracture de membre supérieur traitée chirurgicalement et une fracture de la colonne vertébrale traitée orthopédiquement, dès lors que chaque lésion donne lieu à une prise en charge complète et spécifique.

De même, dans le cadre d'affections multiples telles que le traitement de complications orthopédiques ou traumatologiques d'un patient présentant par ailleurs une affection neurodégénérative ou des séquelles d'une affection neurologique, chaque prise en charge thérapeutique peut-être codée dès lors que chaque problème donne lieu à une prise en charge complète et spécifique.

ANNEXES

Annexe 1 - Codification : dictionnaire des topographies et des actions

1 - Système de codification topographie : fonction ou site anatomique

D'après Classification commune des actes médicaux - guide de lecture et de codage - Annexes - A.1- Système de codification : sites anatomiques et fonctions

Fonction physiologique ou site anatomique	Code
SYSTÈME NERVEUX	A
Système nerveux central, sans précision	AG
Mémoire, raisonnement	AK
Psychologie, cognition, exécution	AL
Sensibilité, sensorialité, douleur, motricité, coordination	AN
Système nerveux périphérique	AP
Système nerveux, sans précision	AZ
ŒIL	B
Vision	BL
OREILLE	C
Audition	CD
Équilibre, fonction vestibulaire	CE
CŒUR ET GROS VAISSEAUX	D
Motricité cardiaque, fonction cardiaque	DK
VAISSEAUX PÉRIPHÉRIQUES	E
Circulation sanguine	EQ
SYSTÈME HÉMATOPOÏÉTIQUE ET RÉTICULOENDOTHÉLIAL	F
Vaisseaux et nœuds lymphatiques	FC
SYSTÈME RESPIRATOIRE	G
Langage, phonation	GK
Respiration	GL
SYSTÈME DIGESTIF	H
Déglutition	HQ
Nutrition	HS
Défécation	HT

APPAREIL URINAIRE ET GÉNITAL, PROCRÉATION	J
Miction	JR
OS, ARTICULATIONS & TISSUS MOUS : TÊTE, COU ET TRONC	L
Maxillaire, mandibule	LB
Colonne vertébrale, sans précision	LH
OS, ARTICULATIONS & TISSUS MOUS : MEMBRE SUPÉRIEUR	M
Préhension, fonction du membre supérieur	MK
OS, ARTICULATIONS & TISSUS MOUS : MEMBRE INFÉRIEUR	N
Marche, fonction du membre inférieur	NK
OS, ARTICULATIONS & TISSUS MOUS : LOCALISAT. IMPRÉCISE	P
Articulations, sans mention de localisation	PB
Muscles, sans mention de localisation	PC
Mobilité, tonicité	PE
Os, articulations et tissus mous, localisations multiples sans précision	PZ
PEAU ET TISSU CELLULAIRE SOUSCUTANÉ	Q
Peau et tissu cellulaire souscutané de la tête et du cou	QA
Peau et tissu cellulaire souscutané du tronc	QB
Peau et tissu cellulaire souscutané du membre supérieur	QC
Peau et tissu cellulaire souscutané du membre inférieur	QD
Peau et tissu cellulaire souscutané, sans précision	QZ

RÉGIONS TOPOGRAPHIQUES et fonctions globales	Z
Tête et cou	ZA
Thorax	ZB
Abdomen et petit bassin	ZC
Membre supérieur	ZD
Membre inférieur	ZE
Qualité de la vie	ZF
Activité et participation : activités de base de la vie quotidienne, activités instrumentales de la vie quotidienne, activités sociales de la vie quotidienne, activités relatives à la relation avec autrui	ZG
Région topographique non précisée, individu dans sa globalité	ZZ

2 - Système de codification : actions

D'après la Classification commune des actes médicaux (CCAM) - Guide de lecture et de codage - Annexes - A.3- Système de codification : actions(2)- classement des verbes d'action par type d'action

Verbe générique d'action	Définition	Action	Code
ACTIONS SUR LES DIMENSIONS			
Diminuer les dimensions			
COMPRIMER	Maintenir une pression sur une partie de l'organisme	COMPRESSION CONTENTION TAMPONNEMENT	B

ACTIONS SUR LE PARCOURS			
RÉUNIR	Assembler un ensemble d'information pour constituer un tout	SYNTHÈSE (clinique) DIAGNOSTIC (clinique)	C

ACTIONS SUR LA POSITION			
Changer la position sans retirer			
DÉPLACER	- modifier la place d'un organe ou d'une structure anatomique, afin de pallier l'absence ou la défaillance d'un organe ou d'une structure identique du même organisme ou d'un organisme différent - changer la position ou la situation d'une personne	DÉPLACEMENT TRANSFERT VERTICALISATION	E
REPLACER	Ramener un organe ou des tissus déplacés dans leur position anatomique ou physiologique normale, ou dans une position appropriée	ÉTIREMENT MASSAGE POSTURE	E

Retirer sans remplacer			
ENLEVER	Retirer au niveau de l'organisme un élément qui lui est étranger (corps étranger, matériau synthétique, prothèse, appareil d'immobilisation externe)	ABLATION	G
DRAINER	Diriger l'évacuation d'un fluide hors de son lieu d'origine dans l'organisme, par l'intermédiaire d'un dispositif adapté (drain, mèche, lame...) laissé en place, ou par moyen externe manuel ou instrumental	DÉSENCOMBREMENT DRAINAGE	J
Retirer et remplacer			
CHANGER	Enlever tout ou partie d'un élément d'un dispositif médical et remettre simultanément en place tout ou partie d'un élément identique ou analogue dans le même dispositif	CHANGEMENT	K
Ajouter sans retirer			
APPLIQUER	Disposer un agent thérapeutique ou un dispositif médical à visée locale ou générale à la surface de l'organisme ou d'une de ses parties, sans effraction des téguments	APPLICATION MISE EN PLACE	L
INJECTER	Introduire un agent biologique ou pharmacologique dans l'organisme, par un orifice naturel, un dispositif implanté ou une ponction	NÉBULISATION	L

ACTIONS SUR LA NATURE			
Mettre en état de fonctionner			
FABRIQUER	Concevoir et réaliser un élément, une structure, un dispositif ou un appareillage	CONFECTION CRÉATION FABRICATION	M
PRÉPARER	Rendre possible la réalisation d'un acte par un travail préalable	PRÉPARATION	M
RÉGLER	Mettre au point ou vérifier le fonctionnement d'un mécanisme ou d'un appareillage Par extension fourniture d'un appareillage fabriqué en série ou manufacturé	ADAPTATION AJUSTEMENT CONTRÔLE ESSAI FOURNITURE INITIALISATION MODIFICATION PROGRAMMATION RÉGLAGE VÉRIFICATION	M
RÉPARER	Remettre une structure anatomique altérée dans un état normal ou proche de son état normal sans la remplacer, de façon à lui permettre de remplir son rôle physiologique ou de lui redonner un aspect proche de la normale. Se substituer temporairement à une fonction physiologique défaillante. - remettre un dispositif médical altéré dans un état normal ou proche de son état normal sans le remplacer, de façon à lui permettre de remplir son rôle ou de lui redonner un aspect proche de la normale	DÉVELOPPEMENT RENFORCEMENT RÉPARATION RESTAURATION RÉVISION RETOUCHE TRANSFORMATION	M

ACTIONS D'OBSERVATION			
EXAMINER	Etudier l'organisme ou un de ses éléments, directement ou à l'aide d'instruments, pour en étudier ou en suivre le fonctionnement, sans produire d'enregistrement durable	ANALYSE ÉTUDE EXAMEN EXPLORATION SURVEILLANCE	Q
MESURER	Déterminer la qualité ou la quantité de certains éléments biologiques ou cliniques au moyen d'une instrumentation ou d'une expérience adaptée	ÉVALUATION MESURE QUANTIFICATION	Q
ACTIONS MODIFIANT OU DÉVELOPPANT DES FONCTIONS OU DES CONNAISSANCES			
ÉDUIQUER	Mettre en œuvre des moyens propres à améliorer la formation et les connaissances d'un individu	APPRENTISSAGE ATELIER ÉDUCATION ENTRAÎNEMENT PERFECTIONNEMENT PREVENTION	R
PROVOQUER	Susciter une réaction de l'organisme sous l'effet d'un facteur externe contrôlé ou d'un agent pharmacologique, de manière à en modifier le comportement ou à en corriger une altération	ÉPREUVE INHIBITION PROVOCATION RELAXATION STIMULATION	R
RÉÉDUIQUER	Appliquer une méthode non effractive destinée à recouvrer l'usage partiel ou total d'une partie de l'organisme lésée	MOBILISATION RÉADAPTATION RÉAPPRENTISSAGE RÉÉDUCATION RÉENTRAÎNEMENT VENTILATION DIRIGÉE	R
DIALOGUER	Etablir une relation interpersonnelle à visée thérapeutique ou apporter une aide par le langage	ENTRETIEN ACCOMPAGNEMENT INFORMATION RESTITUTION PRÉSENTATION	T

Annexe 2 - Liste des actes pluriprofessionnels

PEQ+086	Évaluation pour fourniture de fauteuil roulant électrique
ZZC+255	Diagnostic éducatif initial sans établissement de programme personnalisé d'éducation thérapeutique
ZZC+028	Diagnostic éducatif initial avec établissement d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique
ZZQ+027	Évaluation individuelle intermédiaire des compétences acquises au cours d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique
ZZQ+261	Évaluation individuelle finale des compétences acquises au cours d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique
ZZQ+140	Évaluation du projet de vie du patient
ZZQ+200	Évaluation du projet de vie du patient avec préparation de dossier pour maison départementale des personnes handicapées [MDPH]
ZZC+221	Synthèse interdisciplinaire de rééducation et/ou de réadaptation
ZZQ+136	Évaluation du fonctionnement avec mise en situation sur route [ESR]
ZZC+463	Synthèse des évaluations des capacités sensorielles, sensitives et motrices nécessaires à la conduite automobile
ALT+076	Séance d'entraînement à la conduite avec mise en situation sur route

Annexe 3 – Définitions

Activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] : activité permettant de se laver, s'habiller, utiliser les toilettes, réaliser ses transferts, s'alimenter.

Activité instrumentale de la vie quotidienne [AIVQ] : activité permettant de communiquer, de se déplacer, de gérer ses activités domestiques et financières.

Activité sociale de la vie quotidienne [ASVQ] : activités réalisées dans le domaine de la famille, des amis, des loisirs, de la religion, de la scolarité, du travail.

Adjonction à la compression élastique : méthode permettant d'augmenter l'efficacité de la compression élastique souple ou rigide par des ajouts tels que mousse, silicone, acétate de vinyle, Polyéthylène téréphtalate glycolisé [PETg], en particulier au niveau des zones en creux naturelles de l'organisme ou celles liées à des pertes de substance ; par ces adjonctions, l'orthèse agit dans ces creux ou augmente localement la compression élastique.

Affection dégénérative : affection d'évolution progressive, telle que : dégénérescence striatonigrique, sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique.

Affection nerveuse périphérique : affection de nerf crânien ou de nerf spinal.

Dispositif technique de compensation : aide technique, dispositif d'aide au maintien de la posture, dispositif d'aide à l'autonomie, matériel d'aide à la vie.

Évaluation initiale : évaluation permettant d'apprécier au début de la prise en charge l'état du patient et tous les éléments nécessaires permettant de conclure à la nécessité ou non de prise en charge dans le domaine concerné. L'évaluation initiale sert de référence aux évaluations ultérieures.

Évaluation intermédiaire : évaluation focalisée permettant d'apprécier au cours de la prise en charge l'évolution du patient pour la comparer avec l'évolution précédemment prévue, et d'ajuster le programme de prise en charge en fonction des observations ; la périodicité de ces évaluations intermédiaires a été prédéfinie dans le programme de prise en charge établi à l'issue de l'évaluation initiale.

Évaluation finale : évaluation permettant d'apprécier en fin de prise en charge ou au moment de la sortie, l'état du patient et tous les éléments nécessaires permettant l'orientation de la prise en charge et la poursuite de la prise en charge.

Fabrication d'appareillage : fabrication d'appareillage personnalisé au sein de l'établissement.

Fabrication de dispositif d'aide au maintien de la posture inclut leur adaptation et modification quotidienne.

Fabrication sur mesure d'une orthèse : orthèse réalisée à partir de mesures prises sur le patient et/ou adaptée directement sur le patient par thermoformage.

Fabrication sur moulage d'une orthèse : orthèse réalisée à partir d'un moulage, d'une empreinte ou par acquisition numérique de la partie du corps concernée.

Fonction cognitive : fonction intellectuelle sous-tendue par les structures corticales :

- fonction de la mémoire, de la pensée, de l'intégration de la perception et de l'émotion [cognition sociale], de la représentation du temps et de l'espace,
- fonctions exécutives
- fonctions instrumentales : langage, calcul, praxies et gnosies.

Fonction exécutive : fonction cognitive élaborée intervenant dans les comportements orientés vers un but et des activités non routinières, impliquées dans les processus tels que : l'attention, l'initiation, la planification, la réalisation et le contrôle des activités motrices et cognitives requérant un niveau d'intégration élevé, le raisonnement, la pensée abstraite.

Fourniture d'appareillage : attribution par le personnel de l'établissement d'appareillage de série ou d'appareillage personnalisé, fabriqué par un prestataire externe.

Mise à disposition d'appareillage : attribution d'appareillage personnalisé fabriqué au sein de l'établissement.

Mouvements anormaux : tremblement, dystonie.

Phase de récupération : phase débutant lors de la réapparition des premiers signes de fonction motrice.

Phase précoce : phase précédant la réapparition des premiers signes de fonction motrice.

Prescription diététique personnalisée : régime alimentaire établi pour un patient avec élaboration personnalisée des menus.

Régime adapté : ajustement d'un ou plusieurs régimes standards. Avec ou sans : adjonction de complément nutritionnel oral, élaboration d'une répartition et/ou modification de texture.

Régime standard : régime alimentaire établi pour une ou plusieurs affections sans personnalisation pour le patient ou régime préétabli dans l'établissement.

Segment de membre inférieur : la cuisse, la jambe, le pied.

Segment de membre supérieur : le bras, l'avant-bras, la main et les doigts.

Séjour : dans le CSARR la notion de séjour se rapporte à ce que nous qualifions de « séjour médical » défini par la poursuite du même projet thérapeutique. Un « séjour médical » peut-être subdivisé en plusieurs séjours administratifs.

DEUXIÈME PARTIE

PARTIE ANALYTIQUE

SOMMAIRE

	INTRODUCTION	Page 63
	PRÉSENTATION DU CATALOGUE	Page 63
	NOTES GÉNÉRALES	Page 63
	Note de contenu	Page 63
	Notes de définition	Page 63
01	FONCTIONS CÉRÉBRALES	Page 65
01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions cérébrales	Page 65
01.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions cognitives et des fonctions exécutives	Page 65
01.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions psychomotrices	Page 67
01.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions du langage et du calcul	Page 67
01.01.04	Autres actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions cérébrales	Page 68
01.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cérébrales	Page 69
01.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cognitives	Page 69
01.02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions psychomotrices	Page 71
01.02.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions du langage et du calcul	Page 74
01.02.04	Autres actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cérébrales	Page 75
02	FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR	Page 78
02.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions sensorielles et de la douleur	Page 78
02.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions visuelles	Page 78
02.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions auditives et vestibulaires	Page 79
02.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse de la douleur	Page 80
02.01.04	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions de la sensibilité	Page 81
02.01.05	Autres actes d'évaluation des troubles sensoriels	Page 81
02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions sensorielles et de la douleur	Page 82
02.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions visuelles	Page 82
02.02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions auditives et vestibulaires	Page 83
02.02.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique de la douleur	Page 84
02.02.04	Autres actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions sensorielles et de la douleur	Page 84
02.02.05	Actes de prise en charge d'autres troubles sensoriels	Page 84
03	FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE	Page 85

03.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions de la voix et de la parole	Page 85
03.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de la voix et de la parole	Page 87
04	FONCTIONS CARDIAQUES, VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES	Page 88
04.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions cardiaques, vasculaires et respiratoires	Page 88
04.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cardiaques, vasculaires et respiratoires	Page 89
04.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cardiaques	Page 89
04.02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions vasculaires	Page 89
04.02.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions respiratoires	Page 89
05	FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION	Page 92
05.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions digestives et de la nutrition	Page 92
05.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions digestives	Page 92
05.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions périnéales	Page 92
05.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles de la nutrition	Page 93
05.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions digestives et de la nutrition	Page 94
05.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions digestives	Page 94
05.02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions périnéales	Page 95
05.02.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles de la nutrition	Page 95
06	FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES	Page 96
06.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions génito-urinaires et reproductives	Page 96
06.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions génito-urinaires et reproductives	Page 96
07	FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT	Page 97
07.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement	Page 97
07.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires	Page 97
07.01.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la tête	Page 97
07.01.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale	Page 97
07.01.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur	Page 98

07.01.01.04	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur	Page 98
07.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions neuromusculaires	Page 99
07.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions relatives à la force et à l'endurance musculaire	Page 99
07.01.04	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions liées au mouvement	Page 100
07.01.05	Autres actes d'évaluations des fonctions de l'appareil locomoteur et des fonctions liées au mouvement	Page 101
07.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur ou liées au mouvement	Page 102
07.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires	Page 102
07.02.01.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la tête	Page 102
07.02.01.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale	Page 102
07.02.01.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur	Page 103
07.02.01.04	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur	Page 104
07.02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions neuromusculaires	Page 105
07.02.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions relatives au tonus, à la posture et à l'équilibre	Page 107
07.02.03.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions relatives au tonus et à la posture	Page 107
07.02.03.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des fonctions relatives à l'équilibre	Page 108
07.02.04	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions liées au mouvement	Page 109
07.02.04.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions liées au mouvement du membre supérieur	Page 109
07.02.04.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions liées au mouvement du membre inférieur	Page 110
07.02.04.03	Autres actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions liées au mouvement	Page 112
07.02.05	Actes de réadaptation et réentrainement à l'effort	Page 112
07.02.06	Autres actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement	Page 115
08	FONCTIONS DE LA PEAU ET DES PHANÈRES	Page 117
08.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions de la peau	Page 117
08.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de la peau et des phanères	Page 117
09	APPAREILLAGE	Page 119
09.01	Actes d'évaluation pour appareillage	Page 119
09.01.01	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture de dispositif technique de compensation	Page 119
09.01.02	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture d'orthèse	Page 119
09.01.02.01	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture d'orthèse	Page 119

09.01.02.02	Actes d'évaluation pour orthèse plantaire	Page 120
09.01.03	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture de prothèse externe de membre	Page 121
09.01.03.01	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture de prothèse externe de membre supérieur	Page 121
09.01.03.02	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture de prothèse externe de membre inférieur	Page 121
09.01.04	Actes d'évaluation et essai pour fourniture de fauteuil roulant ou autre véhicule de substitution à la locomotion	Page 122
09.02	Actes de fabrication d'appareillage	Page 123
09.02.01	Actes de fabrication de dispositif technique de compensation	Page 123
09.02.02	Actes de fabrication d'orthèse	Page 124
09.02.02.01	Actes de fabrication sur mesure d'orthèse de tronc ou de cou	Page 124
09.02.02.02	Actes de fabrication sur moulage d'orthèse de la tête du cou et du tronc	Page 124
09.02.02.03	Actes de fabrication sur mesure d'orthèse de membre supérieur	Page 124
09.02.02.04	Actes de fabrication sur moulage d'orthèse de membre supérieur	Page 124
09.02.02.05	Actes de fabrication sur mesure d'orthèse du membre inférieur	Page 125
09.02.02.06	Actes de fabrication sur moulage d'orthèse du membre inférieur	Page 125
09.02.02.07	Actes de fabrication d'orthèse plantaire	Page 125
09.02.02.08	Actes de fabrication sur mesure d'orthèse de compression élastique	Page 126
09.02.02.09	Actes de fabrication sur prise d'empreinte ou moulage d'orthèse de compression rigide ou de posture cutanée	Page 127
09.02.02.10	Actes de fabrication d'autres orthèses	Page 127
09.02.03	Actes de fabrication de prothèse externe de membre	Page 128
09.02.03.01	Actes de préparation à la fabrication de prothèse	Page 128
09.02.03.02	Actes de fabrication de prothèse externe de membre supérieur	Page 128
09.02.03.03	Actes de fabrication de prothèse de membre inférieur	Page 129
09.02.04	Actes de fabrication d'appareil d'immobilisation ou de posture en plâtre ou en résine	Page 129
09.03	Fourniture et adaptation d'appareillage	Page 129
09.03.01	Actes de fourniture et adaptation initiale de dispositif technique de compensation ou d'orthèse, de série	Page 129
09.03.02	Actes de modification, adaptation secondaires et réparation d'appareillage	Page 130
09.03.02.01	Actes de modification, adaptation secondaires et réparation de dispositif technique de compensation ou d'orthèse	Page 130
09.03.02.02	Actes de modification, adaptation secondaires et réparation de prothèse externe de membre supérieur	Page 131
09.03.02.03	Actes de modification, adaptation secondaires et réparation de prothèse externe de membre inférieur	Page 132
09.03.03	Actes de modification, adaptation secondaires et réparation de fauteuil roulant ou de véhicule de substitution à la locomotion	Page 132
09.04	Actes de rééducation et apprentissage de l'utilisation d'appareillage	Page 133
09.04.01	Actes d'apprentissage de l'utilisation de dispositif technique de compensation, d'orthèse ou de prothèse	Page 133
09.04.02	Actes de rééducation et apprentissage de l'utilisation de prothèse externe de membre	Page 134
09.04.03	Actes de rééducation et apprentissage de l'utilisation de fauteuil roulant ou de véhicule de substitution à la locomotion	Page 135
10	ÉDUCATION ET INFORMATION	Page 136
10.01	Actes d'éducation, dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique	Page 136
10.01.01	Actes d'évaluation pour éducation, dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique	Page 136
10.01.02	Séances d'éducation, dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique	Page 137

10.02	Actes d'information, d'éducation et d'apprentissage, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique	Page 137
10.02.01	Actes d'évaluation pour éducation et d'information à l'autosoin, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique	Page 137
10.02.02	Actes de prise en charge pour information, éducation ou apprentissage à l'autosoin, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique	Page 138
11	ACTIVITÉ ET PARTICIPATION	Page 140
11.01	Actes d'évaluation pour les activités et la participation	Page 140
11.01.01	Actes d'évaluation pour les activités de la vie quotidienne [AVQ]	Page 140
11.01.02	Autres actes d'évaluation pour les activités et la participation	Page 142
11.02	Actes de prise en charge relatifs à l'activité et à la participation	Page 145
11.02.01	Actes de prise en charge pour les activités de la vie quotidienne [AVQ]	Page 145
11.02.02	Actes de prise en charge relatifs aux relations avec autrui	Page 146
11.02.03	Actes de prise en charge relatifs à la scolarité et à l'emploi	Page 148
11.02.04	Autres actes de prise en charge relatifs à l'activité et à la participation	Page 149
12	GESTES COMPLÉMENTAIRES, MODULATEURS ET EXTENSIONS DOCUMENTAIRES	Page 151
12.01	Gestes complémentaires	Page 151
12.01.01	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions cérébrales	Page 151
12.01.02	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions sensorielles et à la douleur	Page 151
12.01.03	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions de la voix et de la parole	Page 151
12.01.04	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions cardiaques, vasculaires et respiratoires	Page 151
12.01.05	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions digestives et nutrition	Page 151
12.01.06	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions génito-urinaires et reproductives	Page 151
12.01.07	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement	Page 151
12.01.08	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions de la peau et des phanères	Page 151
12.01.09	Gestes complémentaires des actes relatifs à l'appareillage	Page 151
12.01.10	Gestes complémentaires des actes relatifs à l'éducation et l'information	Page 152
12.01.11	Gestes complémentaires des actes relatifs à l'activité et la participation	Page 152
12.02	Modulateurs	Page 152
12.03	Extensions documentaires	Page 152
12.03.01	Autres plateaux techniques spécialisés	Page 152
12.03.02	Autres extensions documentaires	Page 152

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DU CATALOGUE

Chaque chapitre est repéré par une couleur différente. Tous les codes d'un même chapitre sont présentés sur un fond de même couleur. Cette couleur identifie également les titres, les souschapitres, les paragraphes et sousparagraphes ainsi que les numéros de toutes les subdivisions du chapitre.

La typographie a été choisie pour permettre de distinguer facilement les titres et libellés des notes d'utilisation qui peuvent leur être adjointes. Les premiers sont inscrits en caractères gras, les seconds en caractères italiques.

Ligne de code et libellé :

- dans la 1^{re} colonne, figurent la subdivision hiérarchique et le code du libellé en caractères gras
- dans la 2^e colonne, figure le libellé de l'acte en caractères gras ; en dessous de lui figurent les éventuelles notes d'utilisation et de codage attachées à ce libellé ; toutes les notes apparaissent en caractères italiques
- dans la 3^e colonne, sur la ligne du code et du libellé figurent les codes des éventuels gestes complémentaires autorisés avec le libellé
- dans la 4^e colonne, sur la ligne du code et du libellé figurent les codes des éventuels modulateurs autorisés avec le libellé

NOTES GÉNÉRALES

Certaines notes de portée très générale, concernant de nombreux libellés répartis dans l'ensemble des chapitres, sont fournies dans ce paragraphe ; il convient d'en prendre connaissance avant de se reporter aux libellés.

Note de contenu

Les actes décrits dans le CSARR comprennent implicitement toutes les actions élémentaires qui concourent habituellement à leur achèvement.

- Il s'agit notamment des actions élémentaires suivantes :
- préparation de la salle, installation et adaptation du matériel de contrôle et des appareils
- lecture et prise de connaissance du dossier patient
- information sur le déroulement de l'épreuve ou de l'exercice
- présentation habituelle hebdomadaire du dossier [staff hebdomadaire] [réunion interdisciplinaire hebdomadaire]
- restitution au patient et/ou son entourage
- rédaction de compte rendu, traçabilité des actes, codage des actes
- transmission aux autres professionnels de l'établissement

Notes de définition

Par évaluation initiale, on entend :

- évaluation permettant d'apprécier au début de la prise en charge l'état du patient et tous les éléments nécessaires permettant de conclure à la nécessité ou non de prise en charge dans le domaine concerné
- l'évaluation initiale sert de référence aux évaluations ultérieures
- une seule évaluation initiale peut être codée par séjour pour une prise en charge donnée

Par évaluation intermédiaire, on entend :

- évaluation focalisée permettant d'apprécier au cours de la prise en charge l'évolution du patient pour la comparer avec l'évolution précédemment prévue, et d'ajuster le programme de prise en charge en fonction des observations
- la périodicité de ces évaluations intermédiaires a été prédéfinie dans le programme de prise en charge établi à l'issue de l'évaluation initiale
- une évaluation intermédiaire ne peut pas être codée à chaque séance de rééducation

Par évaluation finale, on entend :

- évaluation permettant d'apprécier en fin de prise en charge ou au moment de la sortie, l'état du patient et tous les éléments nécessaires permettant l'orientation et la poursuite de la prise en charge
- une seule évaluation finale peut être codée par séjour pour une prise en charge donnée

L'évaluation initiale comprend :

- prise de connaissance du dossier médical, des antécédents et des habitudes antérieures de vie
- proposition de programme de prise en charge précisant la périodicité des éventuelles évaluations intermédiaires
- rédaction d'un compte-rendu et transmission à l'équipe

	L'évaluation intermédiaire comprend : • comparaison des données de l'examen aux données antérieures • proposition de réajustement du programme de prise en charge, si nécessaire • rédaction des conclusions et transmission à l'équipe
	L'évaluation finale comprend : • évaluation à la fin de la prise en charge ou à la sortie pour orientation • rédaction d'un compte-rendu, prise de contact avec les partenaires d'aval
	Les actes de prise en charge à visée thérapeutique comprennent : • l'information des patients sur l'affection ou le trouble présenté • le fonctionnement physiologique • les modalités et les objectifs de la prise en charge thérapeutique • surveillance des paramètres cliniques et paracliniques • échauffement, étirements, hydratation • pose de bas de contention

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
01	FONCTIONS CÉRÉBRALES		
	Par fonction cognitive, on entend : fonction intellectuelle sous-tendue par les structures corticales : - fonction de la mémoire, de la pensée, de l'intégration de la perception et de l'émotion [cognition sociale], de la représentation du temps et de l'espace - fonctions exécutives - fonctions instrumentales : langage, calcul, praxies et gnosies		
	Par fonctions exécutives on entend : fonctions cognitives élaborées intervenant dans les comportements orientés vers un but et des activités non routinières, impliquées dans les processus tels que : l'attention, l'initiation, la planification, la réalisation et le contrôle des activités motrices et cognitives requérant un niveau d'intégration élevé, le raisonnement, la pensée abstraite		
01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions cérébrales		
01.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions cognitives et des fonctions exécutives		
ALQ+183	Évaluation analytique initiale de fonction cognitive À l'exclusion de : - évaluation psychologique d'une fonction cognitive (ALQ+111) - évaluation psychologique de plusieurs fonctions cognitives (ALQ+176) Cet acte comprend : - évaluation et cotation de fonction cognitive et exécutive par épreuves standardisées reproductibles et validées - identification des stratégies naturelles d'apprentissage et de compensation	ZV;QS	
ALQ+065	Évaluation analytique intermédiaire ou ciblée de fonction cognitive À l'exclusion de : - évaluation psychologique d'une fonction cognitive (ALQ+111) - évaluation psychologique de plusieurs fonctions cognitives (ALQ+176) Cet acte comprend : - évaluation analytique focalisée de fonction cognitive et exécutive permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation et d'ajuster les modalités de prise en charge		
ALQ+110	Évaluation analytique finale de fonction cognitive À l'exclusion de : - évaluation psychologique d'une fonction cognitive (ALQ+111) - évaluation psychologique de plusieurs fonctions cognitives (ALQ+176) Cet acte comprend : - évaluation analytique de fonction cognitive et exécutive à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation	HW	
ALQ+247	Évaluation globale initiale de plusieurs fonctions cognitives À l'exclusion de : - évaluation psychologique de plusieurs fonctions cognitives (ALQ+176) Cet acte comprend : - évaluation globale de plusieurs fonctions cognitives par l'observation de la réalisation d'activités telles que : se raser, préparer le petit déjeuner, faire ses courses - identification des stratégies naturelles d'apprentissage et de compensation - test des errances multiples	ZV	
ALQ+137	Évaluation globale intermédiaire de plusieurs fonctions cognitives À l'exclusion de : - évaluation psychologique de plusieurs fonctions cognitives (ALQ+176) Cet acte comprend : - évaluation globale focalisée de plusieurs fonctions cognitives permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation et d'ajuster les modalités de prise en charge	HW	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ALQ+250	Évaluation globale finale de plusieurs fonctions cognitives À l'exclusion de : - évaluation psychologique de plusieurs fonctions cognitives (ALQ+176) Cet acte comprend : - évaluation globale de fonction cognitive à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		HW
ALQ+111	Évaluation psychologique d'1 fonction cognitive À l'exclusion de : - évaluation psychologique de fonction cognitive avec mise en situation (ALQ+001) - évaluation psychologique de fonction cognitive avec simulateur (ALQ+285) - évaluation psychologique de la personnalité (ALQ+011) Cet acte comprend : - entretien psychologique inaugural à visée d'information, de recueil du consentement du patient, d'analyse de la plainte du patient et/ou de son entourage et des contextes psychologique, psychoaffectif et psychosocial - passation de tests neuropsychologiques et/ou psychométriques informatisés ou non tels que : test de barrages, rappel indicé 48 [RI48], California verbal learning test [CVLT], échelle de mémoire de Wechsler, échelle de vocabulaire de Mill Hill, matrices progressives de Raven, test des cubes de Kohs, batterie du groupe de réflexion sur l'évaluation des fonctions exécutives - cotation et interprétation des tests - orientation et modalités de prise en charge		ZV
ALQ+176	Évaluation psychologique de plusieurs fonctions cognitives À l'exclusion de : - évaluation psychologique de fonction cognitive avec mise en situation (ALQ+001) - évaluation psychologique de fonction cognitive avec simulateur (ALQ+285) - évaluation psychologique de la personnalité (ALQ+011) - utilisation d'outils de dépistage tels que : test mini mental score [MMS], test de l'horloge, test des 5 mots de Dubois Cet acte comprend : - entretien psychologique à visée d'information, de recueil du consentement du patient, d'analyse de la plainte du patient et/ou de son entourage et des contextes psychologique, psychoaffectif et psychosocial - passation de tests neuropsychologiques et/ou psychométriques informatisés ou non tels que : test de barrage, rappel indicé 48 [RI48], California verbal learning test [CVLT], échelle de mémoire de Wechsler, échelle de vocabulaire de Mill Hill, matrices progressives de Raven, test des cubes de Kohs, batterie du groupe de réflexion sur l'évaluation des fonctions exécutives - cotation et interprétation des tests - orientation et modalités de prise en charge		ZV
ALQ+001	Évaluation psychologique de fonction cognitive avec mise en situation Cet acte comprend : - entretien psychologique à visée d'information, de recueil du consentement du patient, d'analyse de la plainte du patient et/ou de son entourage et des contextes psychologique, psychoaffectif et psychosocial - passation de test neuropsychologiques et/ou psychométriques informatisés ou non tels que : échelle de comportement, test de conduite automobile, test du jeu - évaluation fonctionnelle avec mise en situation - cotation et interprétation des tests - orientation et modalité de prise en charge		
ALQ+285	Évaluation psychologique de fonction cognitive avec simulateur Cet acte comprend : - entretien psychologique inaugural à visée d'information, de recueil du consentement du patient, d'analyse de la plainte du patient et/ou de son entourage et des contextes psychologique, psychoaffectif et psychosocial - passation de tests neuropsychologiques et/ou psychométriques informatisés ou non - quantification et interprétation des tests - orientation et modalité de prise en charge - évaluation de la perception du patient de sa performance - évaluation de l'adaptation du patient - évaluation des freins et leviers à la mise en situation réelle - essai et validation, si besoin, de différents dispositifs d'adaptation et de compensation nécessaire à l'activité		QC

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ALQ+105	Évaluation des capacités cognitives et comportementales nécessaires pour la conduite d'un véhicule automobile Cet acte comprend : - évaluation des aptitudes cognitives en situation de conduite comme la gestion de l'environnement, l'adaptation du comportement, la capacité d'attention - mise en situation pendant 2 heures sur réseau routier diversifié selon un scénario prédéfini - recueil des informations et quantification - analyse de résultats observés avec le moniteur d'auto-école et le médecin - rédaction des conclusions de l'équipe - évaluation de la perception du patient sur ses capacités - évaluation avec tests standardisés tels que Viena test, MOCA - évaluation des capacités cognitives requises pour la conduite automobile		QC
01.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions psychomotrices		
ANQ+067	Évaluation initiale des fonctions psychomotrices Cet acte comprend : - appréciation de l'ensemble des fonctions psychomotrices : - développement psychomoteur - maturation et régulation tonique - sensorialité et perception - communication non-verbale dont les manifestations tonico-émotionnelles - schéma corporel - coordination motrice - praxies - latéralité - organisation spatio-temporelle - capacités attentionnelles - capacités et adaptations relationnelles - représentation affective du corps - graphomotricité - capacités de relâchement musculaire - coordination perceptivomotrice - mémoire - organisation rythmique - régulation tonique - équilibre et contrôle postural - douleur - passation de tests standardisés, étalonnés - passation d'épreuves non étalonnées, - observation transversale en situation d'activité		
ANQ+105	Évaluation intermédiaire des fonctions psychomotrices Cet acte comprend : évaluation focalisée sur quelques fonctions psychomotrices permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation et d'ajuster les modalités de prise en charge		
ANQ+095	Évaluation finale des fonctions psychomotrices Cet acte comprend : évaluation focalisée sur quelques fonctions psychomotrices à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
01.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions du langage et du calcul		
	Avec ou sans : utilisation des appareils auditifs, prothèses phonatoires ou autres dispositifs techniques pour la communication		
GKQ+190	Évaluation initiale du langage oral Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image Cet acte comprend : - examen de la cavité buccale et de l'hygiène buccodentaire - examen de la déglutition et des praxies buccofaciales - examen du souffle et de la voix - examen de l'articulation et de la parole - examen du comportement de communication non verbale - examen du langage dans ses versants réceptif et expressif et dans ses différentes dimensions : phonologique, lexicale, sémantique, syntaxique et pragmatique - analyse critique des interactions verbales et non verbales entre le patient et son entourage et proposition d'adaptation si nécessaire		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
GKQ+162	Évaluation intermédiaire du langage oral Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des troubles du langage oral et d'ajuster le programme de rééducation		
GKQ+053	Évaluation finale du langage oral Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image Cet acte comprend : évaluation des troubles du langage oral à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
GKQ+139	Évaluation initiale du langage écrit Cet acte comprend : - examen de la motricité de la main - examen de la motricité oculaire - examen du langage écrit - analyse critique des interactions verbale et non verbale entre le patient et son entourage et proposition d'adaptation si nécessaire		
GKQ+102	Évaluation intermédiaire du langage écrit Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des troubles du langage écrit et d'ajuster le programme de rééducation		
GKQ+063	Évaluation finale du langage écrit Cet acte comprend : évaluation des troubles du langage écrit à la fin de la prise la charge ou à la sortie, pour orientation		
AKQ+124	Évaluation initiale des troubles du raisonnement logique et mathématique Cet acte comprend : - examen des structures logiques - évaluation des acquisitions mathématiques - analyse critique des interactions verbales et non verbales entre le patient et son entourage et proposition d'adaptation si nécessaire		
AKQ+172	Évaluation intermédiaire des troubles du raisonnement logique et mathématique Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des troubles du raisonnement logique et mathématique et d'ajuster le programme de rééducation		
AKQ+219	Évaluation finale des troubles du raisonnement logique et mathématique Cet acte comprend : évaluation des troubles du raisonnement logique et mathématique à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
01.01.04	Autres actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions cérébrales		
ALQ+011	Évaluation psychologique de la personnalité Cet acte comprend : - entretien psychologique inaugural à visée d'information, de recueil du consentement du patient, d'analyse de la plainte du patient et/ou de son entourage et des contextes psychologique, psychoaffectif et psychosocial - passation de tests psychologiques de personnalité et/ou projectif tels que : inventaire de personnalité, Thematic Aperception Test [TAT], inventaire de personnalité révisé [Néo PI-R], psychodiagnostic de Rorschach, échelles de dépression et d'anxiété - cotation et interprétation des tests - orientation et modalités de prise en charge		ZV

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ALQ+114	Évaluation comportementale structurée Cet acte comprend : • entretien semi-structuré avec l'entourage • observation des troubles du comportement du patient • identification de la nature, la fréquence, la sévérité et le retentissement des troubles du comportement • identification des facteurs susceptibles de déclencher, maintenir ou renforcer les troubles du comportement • évaluation structurée par grille telle que : inventaire neuropsychiatrique [NPI], inventaire neuropsychiatrique pour équipe soignante [NPI- ES], échelle Cohen Mansfield agitation inventory [CMAI], • suivi de la cinétique des scores		
ZGQ+287	Évaluation structurée de la relation parent-enfant Cet acte comprend : • observation de la relation parent-enfant • évaluation structurée des capacités cognitives, sensorielles et motrices du parent • évaluation structurée de la qualité de la relation parent-enfant		
ALQ+402	Évaluation des capacités de communication du patient en état végétatif chronique ou en état paucirelationnel Cet acte comprend : • appréciation de l'ensemble des capacités de communication : verbale, gestuelle, communication alternative • appréciation sensorielle, sensitive et motrice orofaciale • appréciation des capacités de respiration : coordination, respiration, déglutition, possibilité de dégonfler le ballonnet d'une éventuelle canule • appréciation de la phonation • appréciation des capacités articulatoires • appréciation de la déglutition • appréciation des capacités phasiques orales et écrites • appréciation des réactions aux stimuli sensoriels tels que le goût, l'odorat, le toucher		
01.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cérébrales		
01.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cognitives		
ALT+145	Séance individuelle d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive À l'exclusion de : • séance individuelle d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec mise en situation (ALT+236) • séance d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec simulateur (ALT+097) Cet acte comprend : • entretien psychologique structuré • utilisation de tests, échelles, questionnaires informatisés ou non • réalisation d'exercices et d'épreuves de réadaptation de fonction cognitive		ZV
ALT+263	Séance collective d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive Cet acte comprend : • entretien psychologique structuré • utilisation de tests, échelles, questionnaires informatisés ou non • réalisation d'exercices et d'épreuves de réadaptation de fonction cognitive		
ALT+236	Séance individuelle d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec mise en situation Cet acte comprend : • entretien psychologique structuré • utilisation de tests, échelles, questionnaires informatisés ou non • réalisation d'exercices et d'épreuves de réadaptation de fonction cognitive avec mise en situation • utilisation et développement des capacités • réentraînement en fonction des performances • mise en situation sur des scénarios proche des habitudes de vie de la personne • reconditionnement du patient à son environnement • acquisition de stratégie d'adaptation		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ALT+151	Séance collective d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec mise en situation Cet acte comprend : • entretien psychologique structuré • utilisation de tests, échelles, questionnaires informatisés ou non • réalisation d'exercices et d'épreuves de réadaptation de fonction cognitive avec mise en situation • utilisation et développement des capacités • réentraînement en fonction des performances • mise en situation sur des scénarios proche des habitudes de vie de la personne • reconditionnement du patient à son environnement • acquisition de stratégie d'adaptation		
ALT+097	Séance d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive avec simulateur Cet acte comprend : • entretien psychologique structuré • utilisation de tests échelles, questionnaires informatisés ou non • réalisation d'exercices et d'épreuves de réadaptation de fonction cognitive avec utilisation de simulateur		QC
ALM+024	Séance de restauration, développement et compensation de fonction mnésique par réalisation d'1 tâche élémentaire Cet acte comprend : • exploitation des systèmes mnésiques préservés avec automatisation de tâche élémentaire, telle que : mémorisation d'un trajet signifiant dans l'établissement • aménagement de l'environnement du patient par la mise en place de dispositif technique de compensation • mise en place de repères temporo-spatiaux pour permettre l'émergence d'automatismes par la répétition de manière identique d'actions structurées • mise en place de moyens mnémotechniques et utilisation de canaux facilitateurs pour permettre une mémorisation efficiente • développement des capacités d'attention • systématisation de la planification écrite détaillée des tâches en évoluant vers son allègement • transfert des acquis dans des situations de la vie quotidienne de difficulté croissante • éducation de l'entourage pour le transfert des acquis au domicile		ZV;EZ
ALM+139	Séance de restauration, développement et compensation de fonction mnésique par réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées Cet acte comprend : • exploitation des systèmes mnésiques préservés dans l'exécution de tâches combinées et coordonnées telles que : activité bureautique ou activité en atelier • aménagement de l'environnement du patient par la mise en place de dispositif technique de compensation • mise en place des repères temporo-spatiaux pour permettre l'émergence d'automatismes par la répétition de manière identique d'actions structurées • mise en place de moyens mnémotechniques et utilisation de canaux facilitateurs pour permettre une mémorisation efficiente • développement des capacités d'attention • systématisation de la planification écrite détaillée des tâches en évoluant vers son allègement • transfert des acquis dans des situations de la vie quotidienne de difficulté croissante • éducation de l'entourage pour le transfert des acquis au domicile		ZV;EZ
ALM+050	Séance de restauration, développement et compensation de fonction mnésique par planification et réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées Cet acte comprend : • exploitation des systèmes mnésiques préservés dans la planification et la réalisation de tâches combinées et coordonnées telles que organisation d'une sortie culturelle • aménagement de l'environnement du patient par la mise en place d'aide technique de compensation • mise en place des repères temporo-spatiaux pour permettre l'émergence d'automatismes par la répétition de manière identique d'actions structurées • mise en place de moyens mnémotechniques et utilisation de canaux facilitateurs pour permettre une mémorisation efficiente • développement des capacités d'attention • systématisation de la planification écrite détaillée des tâches en évoluant vers son allègement • transfert des acquis dans des situations de la vie quotidienne de difficulté croissante • éducation de l'entourage pour le transfert des acquis au domicile		HW;EZ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ALM+172	Séance de restauration, développement et compensation de fonction exécutive par réalisation d'1 tâche élémentaire Cet acte comprend : • proposition d'exercices nécessitant une hiérarchisation des tâches, tels que utilisation d'outils informatiques • apprentissage de la gestion des stimuli parasites et des comportements inadaptés • proposition d'exercices sollicitant les capacités de contrôle, d'anticipation et d'adaptation • apprentissage de la nécessité de réactualiser les données indispensables au bon déroulement de l'activité • utilisation de dispositif technique de compensation tel que : agenda, carnet de bord, alarme, téléphone • sevrage progressif des dispositifs techniques de compensation • sollicitation à réaliser les doubles tâches voire des tâches multiples • développement des capacités préservées • sollicitation des mémoire de travail et mémoire prospective • apprentissage du recours aux routines d'action		EZ
ALM+167	Séance de restauration, développement et compensation des fonctions exécutives par réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées Cet acte comprend : • proposition d'exercices nécessitant une hiérarchisation des tâches, tels que préparation de sortie avec recours aux transports en commun • apprentissage de la gestion des stimuli parasites • proposition d'exercices sollicitant les capacités d'adaptation • apprentissage de la nécessité de réactualiser les données indispensables au bon déroulement de l'activité • utilisation d'aide technique de compensation : agenda, carnet de bord, alarme • sevrage progressif des aides techniques de compensation • sollicitation à réaliser les doubles tâches voire des tâches multiples • développement des capacités préservées • sollicitation des mémoire de travail et mémoire prospective • apprentissage du recours aux routines d'action		EZ
ALM+126	Séance de restauration, développement et compensation des fonctions cognitives globales et spécifiques <i>Séance de restauration et/ou développement des fonctions cognitives et exécutives en addictologie</i> Cet acte comprend : • réalisation d'activités faisant appel aux fonctions cognitives et exécutives • mise en place de moyen de compensation • aide à l'autoévaluation des capacités et insuffisances • développement des capacités d'attention • développement ou mise en place de stratégies d'adaptation des fonctions altérées		ZV;EZ;QS
ALR+298	Séance de stimulation cognitive, sensorielle, sensitive et motrice Cet acte comprend : • évaluation du niveau de vigilance du patient par des échelles comportementales • développement de la conscience corporelle par stimulation sensorielle • développement de l'acceptation de l'image de soi et de son corps • observation et renforcement de l'émergence de moyens de communication verbaux et non verbaux • développement de moyens de communication reproductibles • développement de l'orientation dans le temps et l'espace		ZV;TF;LJ;RW;HW;EZ;QM;OS
01.02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions psychomotrices		
ANR+259	Séance de rééducation psychomotrice des troubles de latéralité Cet acte comprend : • utilisation du membre controlatéral pour apprentissage en miroir selon le processus d'équipotentialité latérale • renforcement du schéma corporel • développement des habiletés motrices et des coordinations perceptivomotrices • apprentissage du relâchement différentiel pour forcer la maturation neurologique • mise en situation ludique ou hors contexte fonctionnel pour éviter l'angoisse de non fonctionnalité • acquisition et intégration du concept droite-gauche sur soi et sur autrui • organisation de l'environnement matériel		QM;EZ;QS

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ALR+201	Séance de rééducation et/ou compensation de la négligence spatiale unilatérale par exécution d'1 tâche élémentaire Cet acte comprend : • exercices d'intégration corporelle et spatiale tels que : le transfert des appuis, le passage de la ligne médiane • mise en place de stratégies d'indigage prégnante pour restaurer l'automatisme du regard à gauche ou à droite en évoluant vers son allègement • stimulation de l'exploration visuelle de l'environnement en espace proche et en espace lointain • exercices élémentaires tel que : recherche d'appui du côté hémiplégique, transport d'objet vers le coté hémiplégique avec contrôle visuel et prise de conscience spatiale et exercice d'entretien personnel Avec ou sans : aide au déplacement		EZ;QS
ALR+073	Séance de rééducation et/ou compensation de la négligence spatiale unilatérale par exécution de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées Cet acte comprend : • mise en place de stratégies d'indigage prégnante pour restaurer l'automatisme du regard à gauche ou à droite en évoluant vers son allègement • stimulation de l'exploration visuelle de l'environnement en espace proche et en espace lointain telle que : sa description en statique puis en déplacement • exercices composés tels que : activité artisanale en établissement, réalisation d'une mosaïque à partir d'un modèle, indigage à gauche ou droite selon la négligence, travail linéaire respectant le sens de la lecture Avec ou sans : aide au déplacement		EZ;QS
ANR+237	Séance de rééducation psychomotrice des troubles temporospatiaux Cet acte comprend : • exploration, connaissance et maîtrise de l'espace corporel et péricorporel • exploration et connaissance du temps biologique et chronologique • reproduction de postures en direct ou en différé • représentation graphique de situations et reproduction de modèles • sollicitation et entraînement de la translation, de la rotation et des symétries • exercices de découverte de la dimension, la profondeur et des proportions • intégration de la durée et du repérage temporospatial • repérage et intégration des cadences et des rythmes • parcours psychomoteur, situation de jeux, activités ludiques, constructions dans lesquelles sont sollicitées l'orientation, la structuration et l'adaptation temporelles et spatiales • exercices sur le rythme		QM;EZ
ALR+004	Séance de rééducation de l'orientation temporospatiale et de l'apraxie constructive Cet acte comprend : • mise en place d'aide à l'orientation par la verbalisation, le repérage visuel et/ou tactile • utilisation de dispositif technique de compensation • réapprentissage par la répétition, l'imitation ou la reproduction • stimulation de l'évocation mentale des séquences de la tâche à accomplir • répétition quotidienne de la tâche pour l'automatiser de façon cohérente telle que : sélection, préparation et orientation des vêtements adéquats • aménagement de l'environnement pour faciliter le déroulement de la tâche • reproduction de figure et/ou de construction de difficulté variable • apprentissage du repérage sur plans et cartes • réalisation de trajet, apprentissage de l'orientation par rapport à son corps et à l'orientation des éléments entre eux dans différentes situations • mise en place d'aide à l'organisation temporelle par dispositif technique d'alerte, ritualisation d'emploi du temps, calendrier personnalisé • information de l'entourage pour optimiser sa participation		QM;EZ
ANR+089	Séance de rééducation psychomotrice des dyspraxies visuospatiale et visuomotrice Cet acte comprend : • renforcement des stratégies de prise d'information visuelle • apprentissage de la maîtrise de l'utilisation des repères visuels • renforcement des capacités attentionnelles		EZ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ANR+219	Séance de rééducation psychomotrice des dyspraxies gestuelles À l'exclusion de : • séance de restauration, développement et compensation des apraxies gestuelles par réalisation d'1 tâche élémentaire (ANM+048) • séance de restauration, développement et compensation des apraxies gestuelles par réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées (ANM+201) • séance de restauration, développement et compensation des apraxies gestuelles par planification et réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées (ANM+069) Cet acte comprend : • conception et planification des actions • représentation mentale du geste • renforcement des capacités d'attention		EZ
ANM+048	Séance de restauration, développement et compensation des apraxies gestuelles par réalisation d'1 tâche élémentaire Cet acte comprend : • réacquisition de l'usage des objets courants avec exercices élémentaires tels qu'associer l'objet à sa cible • apprentissage de l'utilisation d'outil et d'aide technique de compensation • apprentissage de la connaissance des fonctions des objets • développement de stratégie pour favoriser l'habileté gestuelle et la résurgence d'automatisme • éducation de l'entourage pour le transfert des acquis au domicile		EZ
ANM+201	Séance de restauration, développement et compensation des apraxies gestuelles par réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées Cet acte comprend : • réacquisition de l'usage des objets courants, avec exercices composés tels que : réalisation optimisée et ordonnée d'activités d'entretien personnel • apprentissage de l'utilisation d'outils et d'aides techniques de compensation • apprentissage de la connaissance des fonctions des objets • développement de stratégies pour favoriser l'habileté gestuelle et la résurgence d'automatisme • éducation de l'entourage pour le transfert des acquis au domicile		EZ
ANM+069	Séance de restauration, développement et compensation des apraxies gestuelles par planification et réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées Cet acte comprend : • réacquisition de l'usage des objets courants, avec exercices élaborés de la vie quotidienne tels que : la réalisation d'un repas complet ou la réalisation d'un tableau en mosaïque • apprentissage de l'utilisation d'outils et d'aides techniques de compensation • apprentissage de la connaissance des fonctions des objets • développement de stratégies pour favoriser l'habileté gestuelle et la résurgence d'automatisme • éducation de l'entourage pour le transfert des acquis au domicile		EZ
ANR+128	Séance de rééducation des troubles de la graphomotricité Cet acte comprend : • apprentissage de la maîtrise du geste dans l'espace péricorporel et dans l'espace graphique • appropriation de la qualité sensorielle du mouvement et de la praxie • utilisation de la trace et du graphisme sans recours à l'écriture • affinement du geste par automatisation, maîtrise du code scriptural et maîtrise des composantes spatiales du graphisme • entraînement aux habiletés motrices fines • redécouverte de l'outil scriptural • contrôle postural en situation d'écriture • régulation émotionnelle en situation d'écriture • aide à la prise de repères visuels • représentation mentale motrice et proprioceptive • adaptation éventuelle de l'environnement graphique		EZ;QS
ANR+032	Séance de rééducation psychomotrice des troubles de la coordination motrice Cet acte comprend : • renforcement du contrôle moteur dans l'espace et dans le temps • exploration des mouvements articulaires élémentaires • renforcement de la vitesse d'exécution • exercices de renforcement du schéma corporel • exercices de renforcement du contrôle tonique		EZ;QM;QS

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ANR+216	Séance de rééducation psychomotrice du schéma corporel Cet acte comprend : - stimulation sensitive, sensorielle, perceptive, expression graphique ou verbalisation pour : - stimulation, sollicitation et entraînement des différents segments corporels du corps dans les trois dimensions, avec comparaison droite-gauche pour établir un contraste proprioceptif - observation des effets sur soi, sur autrui et en miroir - représentation de soi ou d'autrui - dénomination des parties du corps - représentation graphique des médiateurs malléables des perceptions corporelles - exercices de repérage corporel par utilisation de l'image spéculaire - jeux d'imitation en miroir - représentation mentale proprioceptive et visualisation de son propre corps en statique et en mouvement - identification, différenciation et expression des perceptions corporelles - exercices de spatialisation des perceptions corporelles statique et dynamique		EZ;QM;QS
ANR+270	Séance individuelle de réadaptation et/ou conservation de la coordination par les activités physiques et/ou sportives Cet acte comprend : - développement des habiletés motrices et d'organisation : - réalisation de tâches élémentaires telles que : dribbler, shooter - réalisation de tâches exigeant une coordination des bras et/ou des jambes - développement de la coordination entre la posture et le mouvement : réalisation d'exercices élémentaires tels que le déplacement d'un segment corporel ou d'exercices combinés - développement de la coordination des gestes volontaires lents puis rapides		TF;RW;HW;LJ;EZ;QM
ANR+094	Séance collective de réadaptation et/ou conservation de la coordination par les activités physiques et/ou sportives Cet acte comprend : - développement des habiletés motrices et d'organisation : - réalisation de tâches élémentaires telles que : dribbler, shooter - réalisation de tâches exigeant une coordination des bras et/ou des jambes - développement de la coordination entre la posture et le mouvement : réalisation d'exercices élémentaires tels que le déplacement d'un segment corporel ou d'exercices combinés - développement de la coordination des gestes volontaires lents puis rapides		TF;RW;HW;LJ;QM
01.02.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions du langage et du calcul Avec ou sans : utilisation des appareils auditifs, prothèses phonatoires ou autres dispositifs techniques pour la communication		
GKR+181	Séance individuelle de rééducation du langage oral Cet acte comprend : - rééducation des prérequis articulatoires - rééducation des praxies buccofaciales - rééducation de l'articulation des mots - rééducation des aspects déficitaires du langage - rééducation de la communication et des habiletés pragmatiques - développement des compétences métalinguistiques - éducation du patient et de son entourage à développer une communication adaptée		EZ
GKR+213	Séance collective de rééducation du langage oral Cet acte comprend : - rééducation des prérequis articulatoires - rééducation des praxies buccofaciales - rééducation de l'articulation des mots - rééducation des aspects déficitaires du langage - rééducation de la communication et des habiletés pragmatiques - développement des compétences métalinguistiques - éducation du patient et de son entourage à développer une communication adaptée		
GKR+091	Séance de rééducation du langage écrit Cet acte comprend : - rééducation à l'orthographe et à la lecture - exercices de relaxation - rééducation de la dysgraphie - information et/ou éducation du patient et de son entourage		EZ
AKR+229	Séance individuelle de rééducation des troubles du raisonnement logique et mathématique Cet acte comprend : - réalisation d'exercices mettant en jeu la pensée logique et mathématique - apprentissage ou réapprentissage du calcul - mise en situation de gestion de budget - éducation du patient et de son entourage		EZ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
AKR+074	Séance collective de rééducation des troubles du raisonnement logique et mathématique Cet acte comprend : - réalisation d'exercices mettant en jeu la pensée logique et mathématique - apprentissage ou réapprentissage du calcul - mise en situation de gestion de budget - éducation du patient et de son entourage		
01.02.04	Autres actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cérébrales		
ALT+074	Entretien psychologique individuel <i>Accompagnement de fin de vie</i> <i>Accompagnement d'annonce de diagnostic ou de pronostic</i> <i>Entretien d'orientation</i> <i>Aide aux aidants de patient atteint d'affection chronique</i> À l'exclusion de : - séance individuelle d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive (ALT+145) - séance individuelle d'entretien psychologique à visée thérapeutique (ALT+220) Cet acte comprend : - entretien d'accompagnement et de soutien du patient et/ou de son entourage - identification et appréhension de la souffrance psychique - mise en place et analyse de processus relationnel construit grâce à des attitudes psychothérapeutiques		ZV
ALT+044	Entretien psychologique collectif <i>Aide aux aidants de patient atteint d'affection chronique</i> À l'exclusion de : - séance collective d'entretien psychologique à visée de réadaptation cognitive (ALT+263) - séance collective d'entretien psychologique à visée thérapeutique (ALT+085) Cet acte comprend : - groupe de parole pour les patients et/ou leur entourage - identification et appréhension de la souffrance psychique - mise en place et analyse de processus relationnel construit grâce à des attitudes psychothérapeutiques et fondé sur la dynamique de groupe		
ALT+351	Séance d'entretien psychologique de thérapie familiale et/ou d'entretien psychologique familial Avec ou sans : présence du patient À l'exclusion de : - groupe de parole - groupe de relaxation Cet acte comprend : - entretien de thérapie du patient et/ou de sa famille ; - comprend au minimum deux membres d'une famille, est réalisé par un ou deux psychologues en séance ainsi qu'un ou plusieurs psychologues en position de supervision.		
ALT+220	Séance individuelle d'entretien psychologique à visée thérapeutique Cet acte comprend : - engagement du patient ou d'un membre de son entourage dans une alliance thérapeutique et établissement d'un contrat de soins explicite - construction d'hypothèse diagnostique psychopathologique et psychologique - développement d'une compréhension évolutive et empathique du patient - ajustement et actualisation des hypothèses selon l'évolution		ZV

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ALT+085	Séance collective d'entretien psychologique à visée thérapeutique À l'exclusion de : • Séance d'entretien psychologique de thérapie familiale et/ou d'entretien psychologique familial Cet acte comprend : • entretien clinique, groupe de parole, groupe de relaxation • engagement de chaque patient et/ou de son entourage dans une alliance thérapeutique et établissement d'un contrat de soins explicite • construction d'hypothèses diagnostiques psychopathologiques et psychologiques • développement d'une compréhension évolutive et empathique du patient • ajustement et actualisation des hypothèses selon l'évolution • mise en place et analyse de processus relationnel construit grâce à des attitudes psychothérapeutiques et fondé sur la dynamique de groupe		
ZGT+251	Entretien d'aide à la prise de conscience des limites des capacités liées au handicap Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • prévention des situations à risque liées à la négligence des déficiences et à leurs facteurs limitants • proposition d'alternative à la réalisation des activités habituelles • réalisation d'exercices pratiques alternant les activités limitantes, facilitatrices et créatives pour faire évoluer le mode de relation à soi et à l'environnement		XH;ZV
ZGR+054	Séance d'apprentissage des soins de développement de l'enfant de moins de 3 ans Newborn Individual Development Care and Assessment Program [NIDCAP] Cet acte comprend : • appréciation des connaissances sur les soins • information, démonstration puis apprentissage du geste à réaliser : - réalisation de bain enveloppé pour les bébés - respect du temps de sommeil de l'enfant - réalisation des soins sur les temps d'éveil de l'enfant - réduction de l'intensité lumineuse et limitation ou réduction des bruits parasites au moment des soins - éviter les interactions avec des personnes non concernées par les soins - utilisation de techniques non médicamenteuses pour effectuer les soins « d'inconfort » - observation de la tolérance aux soins, reconnaissance des signes d'inconfort, de stress ou de fatigue et adaptation de la durée des soins en fonction - installation de confort - accompagnement de l'enfant vers l'apaisement à chaque fin de soins		
ZGT+069	Accompagnement de la relation parent-enfant Cet acte comprend : • aide au développement du processus d'attachement parental • enseignement des soins à donner • aide à la compréhension des besoins de l'enfant et à l'apport de réponses adéquates • accompagnement du parent dans les soins de l'enfant		
ZGT+162	Accompagnement à la parentalité Cet acte comprend : • observation de la relation parents-enfants dans différentes situations : alimentation, soins quotidiens, activités d'éveil • appréciation des difficultés des parents à établir une relation avec leur enfant • incitation des parents à réaliser les soins de leur enfant • concertation pluridisciplinaire sur les interactions parents-enfants observées pour élaborer ou réajuster le projet de soins • donner un temps d'écoute aux parents		
ZGT+100	Accompagnement de la séparation parent-enfant Cet acte comprend : • valorisation des bénéfices attendus de la séparation pour les parents et l'enfant • conservation de la place des parents auprès de leur enfant en les associant aux décisions le concernant • favoriser la verbalisation des sentiments des parents et de l'enfant • aide à l'adaptation de l'enfant à son nouvel environnement • favoriser le maintien du lien parent-enfant par les visites, l'élaboration d'un livre de vie, la participation aux soins • évaluation objective de la tolérance à la séparation des parents et de l'enfant		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZZR+145	Séance individuelle de relaxation Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • mobilisation passive • exercices statiques et dynamiques pour prise de conscience du fonctionnement psychocorporel • renforcement du schéma corporel • exercices de différenciation tension-détente • apprentissage de l'inhibition motrice volontaire • identification des tensions liées au stress et des tensions psychiques • toucher thérapeutique • exercices de relâchement différentiel • expression verbale du patient sur son ressenti corporel et du soignant sur ses constatations • expression non verbale du vécu • identification et expression des perceptions liées à la variation de l'état tonique • entretien centré sur l'auto-entraînement • entretien centré sur l'utilisation de la relaxation en situation de vie • entretien centré sur les aspects psycho-affectifs liés aux perceptions de tension • apprentissage, entraînement et mémorisation en vue d'autonomiser la pratique		QM
ZZR+028	Séance collective de relaxation Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • apprentissage et entraînement aux méthodes de relaxation active et passive telles que : training autogène de Schultz, sophrologie, méthode Jacobson, eutonie, yoga, méthode Vittoz, Qi-Gong • mémorisation des exercices pour autonomisation de la pratique		TF;LJ;QM

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
02	FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR		
02.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions sensorielles et de la douleur		
02.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions visuelles		
BLQ+273	Évaluation initiale de la capacité visuelle, oculomotrice, sensorielle, sensitive et/ou motrice d'un patient déficient visuel À l'exclusion de : - évaluation initiale des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - examen fonctionnel de la vision - test d'efficacité de lecture avec ou sans aide optique - étude de la capacité de pointage dans l'espace et sur papier, écriture avec ou sans aide optique - étude de la qualité de fixation de loin et de près - étude de la déviation des axes visuels dans toutes les directions du regard - mesure de l'acuité visuelle de loin et de près - étude des relations binoculaires, motrices, fusionnelles et accommodatives - étude de la coordination œil-main - étude de la vision du relief - étude de l'efficacité visuelle, discrimination, mouvement oculaire - étude de l'organisation spatiale, de la mémoire visuelle - étude de la vision des couleurs - étude de la sensibilité aux contrastes, de la tolérance à la lumière et l'adaptation à l'obscurité - étude de la vision synchrétique - essai de dispositif technique de compensation - conseils et information sur l'ergonomie, la posturologie, les stratégies visuelles		
BLQ+037	Évaluation intermédiaire de la capacité visuelle, oculomotrice sensorielle, sensitive et/ou motrice d'un patient déficient visuel À l'exclusion de : - évaluation intermédiaire des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la capacité visuelle, oculomotrice, sensorielle, sensitive et/ou motrice et d'ajuster le programme de rééducation		
BLQ+012	Évaluation finale de la capacité visuelle, oculomotrice sensorielle, sensitive et/ou motrice d'un patient déficient visuel À l'exclusion de : - évaluation finale des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - évaluation de la capacité visuelle, oculomotrice, sensorielle, sensitive et/ou motrice à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
BLQ+155	Évaluation de la tolérance à la lumière Cet acte comprend : mise en situation sous différents environnements lumineux		
BLQ+028	Évaluation pour recherche de filtres protecteurs de la vision Cet acte comprend : - essai de filtres colorés adaptés aux incidences fonctionnelles de la pathologie - essai de filtres en intérieur - essai de filtres polarisants en extérieur		
BLQ+018	Évaluation initiale de la capacité de déplacement d'un patient déficient visuel Cet acte comprend : - évaluation des capacités motrices, visuelles - évaluation des capacités d'orientation et de représentation mentale - observation des stratégies de compensation et d'évitement - observation des capacités comportementales et cognitives		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
BLQ+137	Évaluation intermédiaire de la capacité de déplacement d'un patient déficient visuel Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation de la capacité de déplacement et d'ajuster le programme de rééducation		
BLQ+272	Évaluation finale de la capacité de déplacement d'un patient déficient visuel Cet acte comprend : évaluation de la capacité de déplacement à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
02.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des fonctions auditives et vestibulaires		
CDQ+147	Évaluation initiale de l'audition Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation initiale des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - étude de la production verbale du patient : répétition, réponse, réaction en fonction des stimulations auditives proposées - épreuves standardisées d'évaluation de la perception auditive - acouphénométrie en fréquence et en intensité - analyse critique des interactions verbale et non verbale entre le patient et son entourage avec ou sans appareillage et proposition d'adaptation si nécessaire		
CDQ+139	Évaluation intermédiaire de l'audition Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation intermédiaire des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de l'audition et d'ajuster le programme de rééducation		
CDQ+111	Évaluation finale de l'audition Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation finale des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - évaluation de l'audition à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
CDQ+279	Évaluation initiale des compétences en discrimination auditive Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation initiale des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - identification de bruits, sons, syllabes, mots - discrimination fine de la parole - écoute dans le bruit - écoute dichotique		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
CDQ+273	Évaluation intermédiaire des compétences en discrimination auditive Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation intermédiaire des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des compétences en discrimination auditive et d'ajuster le programme de rééducation		
CDQ+136	Évaluation finale des compétences en discrimination auditive Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation finale des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - évaluation des compétences en discrimination auditive à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
GKQ+054	Évaluation initiale des compétences en lecture labiale Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image Cet acte comprend : - évaluation des repères visuels instinctifs - évaluation de la qualité de réception du message selon les modalités auditive, visuelle et mixte - évaluation des capacités de flexibilité mentale - évaluation de l'aide contextuelle		
GKQ+177	Évaluation intermédiaire des compétences en lecture labiale Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de l'apprentissage des compétences en lecture labiale et d'ajuster le programme de rééducation		
GKQ+186	Évaluation finale des compétences en lecture labiale Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image Cet acte comprend : évaluation des compétences en lecture labiale à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
CEQ+009	Évaluation initiale pour rééducation des troubles vestibulaires Cet acte comprend : examen de l'équilibre et de la posture avec tests vestibulaires des trois entrées, étude de l'oculomotricité, manœuvres de Dix Hallpike et Epley Brandt et Daroff		
CEQ+219	Évaluation intermédiaire pour rééducation des troubles vestibulaires Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation et d'ajuster le programme de prise en charge		
CEQ+151	Évaluation finale pour rééducation des troubles vestibulaires Cet acte comprend : évaluation des troubles vestibulaires à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
02.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse de la douleur		
ANQ+179	Hétéro-évaluation de la douleur d'un patient sans communication verbale fiable [patient dyscommunicant] Cet acte comprend : - observation des mimiques du patient pendant les soins et les mobilisations - recherche des signes physiques d'alerte - établissement du score de douleur aiguë et chronique par échelle telle que : échelle DOLOPLUS, BPSNI, ECPA - établissement d'une cinétique des scores		ZV

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
02.01.04	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions de la sensibilité		
ANQ+173	Évaluation de la sensibilité de la peau et des articulations d'un patient indolore Cet acte comprend : - inspection de l'état cutané et trophique avec ou sans réalisation de photographie - réalisation d'une cartographie objective des troubles neurovégétatifs au moyen d'un réactif coloré à la sudation - évaluation de la sensibilité superficielle et profonde aux vibrations - évaluation de la capacité de protection - esthésiographie - discrimination mobile et statique - cartographie de la perception de la stimulation - mesure de la sensibilité à la position, au mouvement et à la pression - évaluation de la fonction de reconnaissance de la main à l'aide d'exercices étalonnés - évaluation des fonctions corticales telles que : stéréognosie, extinction sensitive		
ANQ+126	Évaluation de la sensibilité de la peau et des articulations d'un patient douloureux Cet acte comprend : - inspection de l'état cutané et trophique avec ou sans réalisation de photographie - réalisation d'une cartographie objective des troubles neurovégétatifs au moyen d'un réactif coloré à la sudation - réalisation d'une cartographie de la douleur avec ses caractéristiques, les zones allodymiques, les zones dysesthésiques - évaluation de la capacité de protection telle que la sensibilité thermique - évaluation de la sensibilité superficielle et profonde aux vibrations - esthésiographie - discrimination mobile et statique - cartographie de la perception de la stimulation - mesure de la sensibilité à la position, au mouvement et à la pression - évaluation de la fonction de reconnaissance de la main à l'aide d'exercices étalonnés - évaluation des fonctions d'origine corticale telles que : stéréognosie, extinction sensitive		ZV
02.01.05	Autres actes d'évaluation des troubles sensoriels		
	Évaluation pour dysgueusie, dysosmie, cécité centrale, troubles de la reconnaissance visuelle, troubles visuo-spatiaux, alexie par déficit neurovisuel, surdit� centrale, surdit� verbale pure, surdit� au sens des mots, agnosie auditive		
ANQ+462	Évaluation initiale des troubles sensoriels, d'origine neurologique centrale ou p�riph�rique		
ANQ+411	Évaluation interm�diaire des troubles sensoriels, d'origine neurologique centrale ou p�riph�rique Cet acte comprend : �valuation focalis�e permettant d'appr�cier l'�volution de la r��ducation des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou p�riph�rique		
ANQ+029	�valuation finale des troubles sensoriels, d'origine neurologique centrale ou p�riph�rique Cet acte comprend : �valuation des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou p�riph�rique � la fin de la prise en charge ou � la sortie, pour orientation		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions sensorielles et de la douleur		
02.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions visuelles		
BLR+131	Séance de rééducation des troubles de la reconnaissance des formes et du repérage d'objet dans l'espace, dans l'agnosie visuelle À l'exclusion de : - Séance de rééducation des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - sollicitation du trouble par stimulation visuelle - mise en place de techniques de facilitation - apprentissage de la traduction de la perception tactile en information visuelle - mise en place de contexte facilitateur - exploration des formes en 2 dimensions puis en 3 dimensions - apprentissage de la discrimination visuelle des formes, volumes et détails - appariement des formes manipulées à des formes dessinées - analyse des particularités permettant de généraliser la perception - stimulation de l'évocation mentale par la description et l'association à des attributs physiques et sémantiques - développement des capacités préservées - mise en situation dans la réalisation de tâche élémentaire de la vie quotidienne - mise en situation dans la réalisation de déplacement	EZ	
BLR+257	Séance de rééducation des troubles du déplacement, dans l'agnosie visuelle À l'exclusion de : - Séance de rééducation des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : - sollicitation du trouble par stimulation visuelle - mise en place de techniques de facilitation - apprentissage de la traduction de la perception tactile en information visuelle - mise en place de contexte facilitateur - apprentissage de la discrimination visuelle des formes, volumes et détails - analyse des particularités permettant de généraliser la perception - stimulation de l'évocation mentale par la description et l'association à des attributs physiques et sémantiques - développement des capacités préservées - mise en situation dans la réalisation de déplacement	EZ	
BLR+077	Séance de rééducation oculomotrice Cet acte comprend : - amélioration du contrôle postural de la tête et du tronc - coordination de l'orientation de la tête et du regard en réponse à des stimuli différents y compris auditifs - développement de l'utilisation du regard et de la poursuite oculaire dans des situations différentes - amélioration de la coordination de l'œil et la main dans les activités gestuelles - développement de l'automatisation et de la rapidité de la coordination oculomaneuvelle - utilisation de moyen de compensation pour optimiser l'utilisation du regard en fonction de l'activité	EZ	
BLR+107	Séance d'apprentissage de l'autonomie de déplacement d'un patient déficient visuel Cet acte comprend : - essai et utilisation de moyen optique pour la vision de loin en statique et en dynamique - essai et utilisation de filtre pour améliorer les contrastes et atténuer la photophobie - analyse de la capacité de repérage dans l'espace et développement de son acquisition - développement de l'utilisation de la représentation mentale de l'espace - aide à la prise de conscience et développement des capacités multisensorielles - développement du patrimoine conceptuel lié au déplacement - utilisation de dispositif technique de compensation spécifique de la déficience visuelle - apprentissage des techniques et des stratégies de locomotion - mise en application des connaissances sur différents lieux et développement de la capacité d'adaptation - utilisation des transports en commun	TF;RW;HW;LJ;XH;EZ;QM	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
BLR+152	Séance d'apprentissage de la réalisation des activités de la vie quotidienne par un patient déficient visuel Séance de rééducation du patient déficient visuel pour l'habillage Cet acte comprend : • apprentissage de la réalisation de gestes quotidiens par : - aide à la prise de conscience des capacités multisensorielles - développement de nouvelles stratégies de repérage - développement de la précision gestuelle et apprentissage de l'adéquation des gestes - utilisation et développement des capacités préexistantes - développement des capacités d'adaptation - essai de différentes ambiances lumineuses - utilisation d'aide technique de compensation - développement de l'autonomie • mise en application des connaissances acquises dans les activités quotidiennes • mise en application en milieu collectif		TF;RW;HW;LJ;XH;EZ
BLR+156	Séance de rééducation en basse vision Cet acte comprend : • recherche et mise en place d'une fixation de suppléance • recherche de stratégies visuelles • rééducation de la discrimination, des mouvements oculaires • stimulation de la mémoire visuelle • rééducation de l'organisation spatiale, de la lecture et de l'écriture • apprentissage de la manipulation des aides optiques et techniques		EZ
02.02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions auditives et vestibulaires		
CDR+018	Séance de rééducation des troubles de l'audition À l'exclusion de : • Séance de rééducation des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : • adaptation des réactions aux stimulations auditives • développement des interactions verbales et non verbales entre le patient et son entourage • éducation du patient et de son entourage à développer une communication adaptée		EZ
CDR+063	Séance de rééducation des compétences en discrimination auditive À l'exclusion de : • Séance de rééducation des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique Cet acte comprend : • identification de bruits, sons, syllabes, mots • discrimination fine de la parole • écoute dans le bruit • écoute dichotique • développement des capacités d'attention		EZ
GKR+156	Séance d'apprentissage de la lecture labiale Cet acte comprend : • acquisition de repères visuels • exercices développant la flexibilité mentale • aide contextuelle • développement des capacités d'attention • apprentissage de la localisation sonore		EZ
CER+030	Séance de rééducation des troubles vestibulaires Cet acte comprend : • exercices d'équilibre et d'autonomie tels que : Romberg, one leg balance, Fukuda, Tinetti, get up and go, time up and go [TUG], manœuvres Dix Hallpike, Epley, Brandt et Daroff • exercice sur fauteuil rotatoire • exercice d'oculomotricité • épreuve d'optocinétique • épreuve sur plateforme de posturologie • exercice et conseil pratique pour prévention des vertiges récurrents		EZ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
02.02.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique de la douleur		
ANR+265	Séance d'apprentissage de la gestion de la douleur Cet acte comprend : • entretien centré sur le vécu de la douleur dans des expériences antérieures et actuelles • expression verbale de la douleur • induction verbale pour prise de conscience du corps et relaxation • exercices de renforcement du schéma corporel • exercices de relaxation • techniques de visualisation et de fixation de l'attention à visée antalgique • aide à la recherche de position antalgique • mobilisations segmentaires douces à visée antalgique • modification de l'environnement • toucher thérapeutique	ZV;EZ;QM	
02.02.04	Autres actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions sensorielles et de la douleur		
ANR+283	Séance de rééducation d'un trouble de la sensibilité superficielle et/ou profonde Cet acte comprend : • désensibilisation de la zone allodynique par stimulation cutanée • apprentissage de la réalisation d'une contrestimulation tactile • stimulation de la régénération nerveuse au moyen d'un générateur d'onde vibratoire • entraînement à décrire, analyser et reconnaître les sensations perçues • entraînement à reconnaître des stimuli tactiles de difficulté croissante • réentraînement des capacités sensorimotrices de la main • apprentissage de mesures de protection • apprentissage d'exercices d'autorééducation	QM;EZ	
ANR+200	Séance individuelle de réadaptation et/ou conservation de la proprioception par les activités physiques et/ou sportives Cet acte comprend : • stimulation de la sensibilité profonde par la réalisation d'exercices permettant rééquilibration, précision de la pose du pied, vitesse, coordination, réactivité	TF;RW;HW;LJ;EZ;QM	
ANR+153	Séance collective de réadaptation et/ou conservation de la proprioception par les activités physiques et/ou sportives Cet acte comprend : • stimulation de la sensibilité profonde par la réalisation d'exercices sur un parcours balisé et aménagé permettant rééquilibration, précision de la pose du pied, vitesse, coordination, réactivité	TF;RW;HW;LJ;EZ;QM	
02.02.05	Actes de prise en charge d'autres troubles sensoriels		
	Séance de rééducation pour dysgueusie, dysosmie, cécité centrale, troubles de la reconnaissance visuelle, troubles visuo-spatiaux, alexie par déficit neurovisuel, surdité centrale, surdité verbale pure, surdité au sens des mots, agnosie auditive		
ANR+212	Séance de rééducation des troubles sensoriels d'origine neurologique centrale ou périphérique		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
03	FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE		
03.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions de la voix et de la parole		
	<i>Avec ou sans : utilisation des appareils auditifs, prothèses phonatoires ou autres dispositifs techniques pour la communication</i>		
GKQ+042	Évaluation initiale des troubles de la voix <i>Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image</i> Cet acte comprend : - examen de la posture corporelle - examen de la respiration, à la recherche d'une incoordination thoracoabdominale - examen de la capacité de contrôle du souffle - examen fonctionnel de la voix - examen du débit verbal - examen de l'intelligibilité du discours - examen de la prosodie - analyse critique des interactions verbale et non verbale entre le patient et son entourage et proposition d'adaptation		
GKQ+197	Évaluation intermédiaire des troubles de la voix <i>Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image</i> Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des troubles de la voix et d'ajuster le programme de rééducation		
GKQ+274	Évaluation finale des troubles de la voix <i>Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image</i> Cet acte comprend : évaluation des troubles de la voix à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
GKQ+282	Évaluation initiale des troubles de l'articulation des sons et/ou de la parole <i>Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image</i> À l'exclusion de : - évaluation des capacités de communication du patient en état végétatif chronique ou en état paucirelationnel Cet acte comprend : - examen de la cavité buccale, de l'état buccodentaire, de l'état des prothèses dentaires, de l'hygiène buccodentaire, de la salive - évaluation des douleurs buccales et dentaires - examen des praxies buccofaciales - examen de la posture corporelle - examen des caractéristiques anatomiques du visage - examen des mimiques et des mouvements du regard - examen de la dissociation souffle buccal-souffle nasal - examen fonctionnel de l'articulation des mots - examen des réflexes buccofaciaux - examen du débit verbal - examen de la capacité de contrôle du souffle - examen de l'intelligibilité du discours - examen de la prosodie - analyse critique des interactions verbales et non verbales entre le patient et son entourage et proposition d'adaptation		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
GKQ+207	Évaluation intermédiaire des troubles de l'articulation des sons et/ou de la parole Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation des capacités de communication du patient en état végétatif chronique ou en état paucirelationnel Cet acte comprend : - évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des troubles de l'articulation des sons et/ou de la parole et d'ajuster le programme de rééducation		
GKQ+248	Évaluation finale des troubles de l'articulation des sons et/ou de la parole Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation des capacités de communication du patient en état végétatif chronique ou en état paucirelationnel Cet acte comprend : - évaluation des troubles de l'articulation des sons et/ou de la parole à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
GKQ+136	Évaluation initiale des troubles de la parole, du langage et de la communication Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation des capacités de communication du patient en état végétatif chronique ou en état paucirelationnel Cet acte comprend : - examen de la cavité buccale, de l'hygiène buccodentaire - examen de la déglutition et des praxies buccofaciales - examen du souffle et de la voix - examen de l'articulation et de la parole - examen du comportement de communication non verbale - examen des aspects langagiers de l'attention et de la mémoire - examen du langage oral - examen du langage écrit - analyse critique des interactions verbales et non verbales entre le patient et son entourage et proposition d'adaptation si nécessaire		
GKQ+273	Évaluation intermédiaire des troubles de la parole, du langage et de la communication Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation des capacités de communication du patient en état végétatif chronique ou en état paucirelationnel Cet acte comprend : - évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des troubles de la parole, du langage et de la communication et d'ajuster le programme de rééducation		
GKQ+262	Évaluation finale des troubles de la parole, du langage et de la communication Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image À l'exclusion de : - évaluation des capacités de communication du patient en état végétatif chronique ou en état paucirelationnel Cet acte comprend : - évaluation des troubles de la parole, du langage et de la communication à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
03.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de la voix et de la parole		
	<i>Avec ou sans : utilisation des appareils auditifs, prothèses phonatoires ou autres dispositifs techniques pour la communication</i>		
GKR+096	Séance de rééducation des troubles de la voix Cet acte comprend : • restauration et/ou conservation de la capacité de production de sons • apprentissage et contrôle des mécanismes de respiration • apprentissage du contrôle de l'intensité, de la hauteur et de la coordination pneumophonique • apprentissage de l'hygiène vocale • développement des interactions verbales et non verbales entre le patient et son entourage • apprentissage du patient et de son entourage à développer une communication adaptée • apprentissage à l'hygiène des implants phonatoires, de la trachéotomie ou trachéostomie, de la canule		EZ
GKR+256	Séance de rééducation de l'articulation des sons et/ou de la parole Cet acte comprend : • restauration et/ou conservation de la capacité d'articulation des mots, de la parole • rééducation des praxies buccofaciales • apprentissage et contrôle des mécanismes de respiration • développement des interactions verbales et non verbales entre le patient et son entourage • éducation du patient et de son entourage à développer une communication adaptée		EZ
GKR+255	Séance individuelle de rééducation des troubles de la parole, du langage et de la communication Cet acte comprend : • exercices de relaxation • exercices de proprioception, de respiration, de contrôle de la voix et du souffle vocal • rééducation des fonctions déficitaires spécifiques de la parole et de la communication • rééducation des troubles mnésiques • rééducation des fonctions exécutives • rééducation des capacités d'attention • rééducation des troubles du champ visuel et de l'exploration spatiale • éducation du patient et de son entourage à développer une communication adaptée		EZ
GKR+200	Séance collective de rééducation des troubles de la parole, du langage et de la communication Cet acte comprend : • exercices de relaxation • exercices de proprioception, de respiration, de contrôle de la voix et du souffle vocal • rééducation des fonctions déficitaires spécifiques de la parole et de la communication • rééducation des troubles mnésiques • rééducation des fonctions exécutives • rééducation des troubles du champ visuel et de l'exploration spatiale • mise en situation de communication • thérapie de groupe • éducation du patient et de son entourage à développer une communication adaptée		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
04	FONCTIONS CARDIAQUES, VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES		
04.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions cardiaques, vasculaires et respiratoires		
DKQ+008	Quantification des capacités fonctionnelles cardiovasculaires et/ou respiratoires pour la réalisation des gestes quotidiens Cet acte comprend : - recherche d'information sur les activités habituelles du patient dans sa vie quotidienne, professionnelle ou ses loisirs, sa motivation, ses limitations actuelles - mise en situation proches des activités habituelles du patient telles que : test d'activité ménagère, test de bricolage, test de port de charge - recherche des signes cliniques justifiant l'arrêt de l'exercice - surveillance des paramètres hémodynamiques et/ou respiratoires - évaluation globale avec analyse du ressenti du patient	GLQ+043; GLQ+175	
EQQ+206	Mesure transcutanée de la pression partielle en oxygène [TcPO2] au cours d'un exercice à puissance croissante Cet acte comprend : - entraînement préalable du patient à la marche sur tapis roulant sans soutien manuel - mesure au repos des paramètres hémodynamiques et respiratoires - réalisation de l'effort sur tapis roulant à charge constante, équivalente à 5 watts avec une pente variant entre 5 et 10% - recherche des signes cliniques justifiant l'arrêt de l'effort - surveillance et mesure des paramètres hémodynamiques et respiratoires pendant l'effort et lors de la récupération	GLQ+043; GLQ+175	
EQR+175	Épreuve de marche en terrain plat en 6 minutes [Test de marche 6 minutes] ou réalisation d'un test navette Cet acte comprend : - mesure au repos des paramètres hémodynamiques et respiratoires, - réalisation de l'épreuve ou du test - recherche des signes cliniques justifiant l'arrêt de l'exercice - surveillance et mesure des paramètres hémodynamiques et/ou respiratoires pendant l'effort et lors de la récupération Avec ou sans : réalisation d'un parcours d'essai		TF;QQ
EQR+275	Épreuve de montée d'escalier [Test de montée d'escalier] Cet acte comprend : - mesure au repos des paramètres hémodynamiques et respiratoires - montée d'escalier pendant au plus 2 minutes - décompte du nombre de marches franchies - recherche des signes cliniques justifiant l'arrêt de l'exercice - surveillance et mesure des paramètres hémodynamiques et/ou respiratoires pendant l'effort et lors de la récupération - calcul de l'indice de coût physiologique [ICP] et estimation de la consommation d'oxygène		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
04.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cardiaques, vasculaires et respiratoires		
04.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cardiaques <i>Les actes de réadaptation et réentraînement à l'effort sont décrits dans la subdivision 07.02.05</i>		
04.02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions vasculaires		
FCJ+089	Séance de drainage lymphatique par massage d'un membre Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • massage • repos membre surélevé • apposition de bandes multitypes		ZV;ME
FCJ+164	Séance de drainage lymphatique par pressothérapie d'un membre Avec ou sans : drainage lymphatique par massage Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • mise en place de bandage défibrosant • mise en place de botte ou manchon avec sangle de maintien, connexion au générateur de pression • réglages des différents paramètres : programme, pression, durée globale et séquentielle • surveillance de la tolérance cutanée et générale • adaptation des différents paramètres au cours de la séance		ZV
04.02.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions respiratoires		
GLR+226	Séance de ventilation dirigée abdominodiaphragmatique Cet acte comprend : • réalisation d'une expiration buccale prolongée • réalisation d'une inspiration nasale lente • répétition du geste jusqu'à abaissement progressif de la fréquence respiratoire	GLQ+043; GLQ+175; GLR+206	
GLR+074	Séance d'entraînement des muscles inspiratoires avec dispositif résistif ou relaxateur de pression Cet acte comprend : • renforcement des muscles inspiratoires par dispositif résistif ou relaxateur de pression en continu ou en fractionné selon un protocole standardisé	GLQ+043; EZ GLQ+175; GLR+206	
GLR+167	Séance de ventilation dirigée abdominodiaphragmatique et d'entraînement des muscles inspiratoires avec dispositif résistif Cet acte comprend : • réalisation d'une expiration buccale prolongée • réalisation d'une inspiration nasale lente • répétition du geste jusqu'à abaissement progressif de la fréquence respiratoire • renforcement des muscles inspiratoires par dispositif résistif en continu ou fractionné selon un protocole standardisé	GLQ+043; EZ GLQ+175; GLR+206	
GLR+131	Séance individuelle d'entraînement des muscles expiratoires et/ou phonatoires Cet acte comprend : • renforcement de la fonction expiratoire par l'activité physique telle que : jeu de souffle, méthode de l'expiration explosive à l'aide d'une sarbacane, système informatisé avec rétrocontrôle [biofeedback]		QM

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
GLR+169	Séance collective d'entraînement des muscles expiratoires et/ou phonatoires Cet acte comprend : renforcement de la fonction expiratoire par l'activité physique telle que : jeu de souffle, méthode de l'expiration explosive à l'aide d'une sarbacane, système informatisé avec rétrocontrôle [biofeedback]		QM
GLR+093	Séance de rééducation respiratoire préparatoire à un acte de chirurgie thoracique et/ou abdominale Cet acte comprend : - apprentissage des techniques de désencombrement bronchique avec autostabilisation du thorax - exercices d'assouplissement de la paroi thoracique - apprentissage de la ventilation abdominodiaphragmatique	GLQ+043; EZ GLQ+175; GLR+206	
GLR+170	Séance de rééducation respiratoire après chirurgie thoracique et/ou abdominale Cet acte comprend : - massage antalgique et décontracturant - réalisation d'exercices ventilatoires favorisant la ventilation pulmonaire localisée et/ou le fonctionnement diaphragmatique - prise de conscience des déformations morphostatiques et apprentissage d'exercices d'autocorrection - évaluation de l'efficacité des techniques	GLQ+043; EZ GLQ+175	
ANR+036	Séance de rééducation à visée antalgique après thoracotomie par massage et/ou agents physiques Cet acte comprend : - évaluation initiale de la douleur - massage sédatif et décontracturant - lever de tension musculaire - électrostimulation antalgique - évaluation finale de la douleur	GLQ+043; ZV;EZ GLQ+175	
GLR+224	Séance de rééducation respiratoire pour épanchement pleural À l'exclusion de : - séance de rééducation respiratoire pour séquelle d'épanchement pleural (GLR+186) Cet acte comprend : - réalisation de plusieurs séries d'exercices ventilatoires en expiration profonde	GLQ+043; ZV;EZ GLQ+175; GLR+206	
GLR+186	Séance de rééducation respiratoire pour séquelle d'épanchement pleural Cet acte comprend : - massage thoracique - mobilisation costale - réalisation de plusieurs séries d'exercices ventilatoire à dominante inspiratoire orienté vers l'expansion hémithoracique et la mobilisation diaphragmatique - association de reniflements et d'apnées pour favoriser l'expansion pulmonaire	GLQ+043; EZ GLQ+175; GLR+206	
GLJ+255	Séance de désencombrement non instrumental des bronches d'un patient stable Cet acte comprend : - évaluation du degré de sévérité de l'encombrement bronchique - évaluation de la capacité spontanée de désencombrement du patient - mise en œuvre de techniques actives de désencombrement telles que : augmentation du flux expiratoire, expiration lente totale à glotte ouverte en latérocubitus [ELTGOL], toux dirigée - apprentissage de l'autodésencombrement bronchique - surveillance des paramètres d'oxygénation du sang et des signes de décompensation respiratoire Avec ou sans : - aspiration trachéale - nébulisation		EZ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
GLJ+199	Séance de désencombrement non instrumental des bronches d'un patient avec exacerbation des symptômes Cet acte comprend : - évaluation du degré de sévérité de l'encombrement bronchique - évaluation de la capacité spontanée de désencombrement du patient - mise en œuvre des techniques actives de désencombrement telles que : augmentation du flux expiratoire, expiration lente totale à glotte ouverte en latérocubitus [ELTGOL], toux dirigée - adaptation de l'intensité des techniques et des temps de repos - surveillance des paramètres d'oxygénation du sang et des signes de décompensation respiratoire et/ou hémodynamique Avec ou sans : - aspiration trachéale - nébulisation		EZ
GLJ+050	Séance de désencombrement instrumental des bronches Cet acte comprend : - évaluation du degré de sévérité de l'encombrement bronchique - évaluation de la capacité spontanée de désencombrement du patient - adaptation des réglages des appareils - mise en œuvre des techniques de désencombrement instrumental - adaptation de l'intensité des techniques - surveillance des paramètres d'oxygénation du sang, des signes de décompensation respiratoire et/ou hémodynamique et adaptation des temps de repos Avec ou sans : - aspiration trachéale - nébulisation - éducation du patient et de son entourage		EZ
GLR+285	Séance individuelle de réadaptation respiratoire par entraînement des membres supérieurs Cet acte comprend : - exercices en chaîne fermée tels que : autorésistance ou support - exercices en chaîne semifermée avec accessoires légers - exercices en chaîne ouverte avec ou sans charge - évaluation de la dyspnée	GLQ+043; GLQ+175; GLR+206	EZ;QM
GLR+236	Séance collective de réadaptation respiratoire par entraînement des membres supérieurs Cet acte comprend : - exercices en chaîne fermée tels que : autorésistance ou support - exercices en chaîne semifermée avec accessoires légers - exercices en chaîne ouverte avec ou sans charge - évaluation de la dyspnée		EZ;QM
GLR+077	Séance individuelle de gymnastique pour réadaptation respiratoire Cet acte comprend : - échauffement corporel total - réalisation de séries d'exercices gymniques tels que : renforcement musculaire, équilibre, habileté, ventilation, étirement - retour à la situation de repos	GLQ+043; GLQ+175	EZ;QM
GLR+139	Séance collective de gymnastique pour réadaptation respiratoire Cet acte comprend : - échauffement corporel total - réalisation de séries d'exercices gymniques tels que : renforcement musculaire, équilibre, habileté, ventilation, étirement - retour à la situation de repos		QM

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
05	FONCTIONS DIGESTIVES ET NUTRITION		
05.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions digestives et de la nutrition		
05.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions digestives		
	<i>Les actes d'évaluation de la déglutition incluent : la participation des infirmiers et diététiciens</i>		
HQQ+136	Évaluation initiale des troubles de la déglutition		
	Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image		
	Cet acte comprend : - examen de la bouche, de l'état buccodentaire, de l'état des prothèses dentaires, de la qualité salivaire - examen des praxies buccofaciales - examen de la mastication et de la manducation - examen de la mobilisation et de la sensibilité au froid et au chaud des lèvres, des joues, de la langue - examen de la mobilité laryngée - examen du réflexe nauséeux, de la toux, du souffle - examen quantitatif et qualitatif de la production de salive - explication au patient des gestes attendus : recours aux postures de sécurité, aux manœuvres de vidange - épreuve d'ingestion pour évaluation du risque de fausse route - épreuve d'ingestion d'aliment pour évaluer la capacité à s'hydrater et s'alimenter seul, avec aide technique de compensation ou l'aide d'un tiers		
HQQ+106	Évaluation intermédiaire des troubles de la déglutition		
	Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image		
	Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation de la déglutition et d'ajuster le programme de rééducation		
HQQ+257	Évaluation finale des troubles de la déglutition		
	Avec ou sans : enregistrement du son et/ou de l'image		
	Cet acte comprend : évaluation de la déglutition à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
HSQ+208	Quantification d'un trouble des fonctions de la sphère buccale et péri-buccale		
	Cet acte comprend : quantification du trouble des fonctions de la sphère buccale et péri-buccale avec échelles validées et reproductibles		
05.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions périnéales		
HTQ+058	Évaluation initiale pour rééducation des fonctions périnéales		
	Cet acte comprend : - analyse des symptômes, circonstances de survenue, habitudes alimentaires, gestion des liquides - examen de la trophicité cutanée et muqueuse - examen de la force, endurance, coordination et tonicité musculaire du périnée et de l'abdomen - étude des muscles élévateurs de l'anus - recherche de compensation musculaire parasite - examen neurologique périnéal et des segments sacrés		
HTQ+046	Évaluation intermédiaire pour rééducation des fonctions périnéales		
	Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des fonctions périnéales et d'ajuster le programme de rééducation		
HTQ+151	Évaluation finale pour rééducation de fonctions périnéales		
	Cet acte comprend : évaluation des fonctions périnéales à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
05.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles de la nutrition		
	<i>Par régime standard, on entend : régime alimentaire établi pour une ou plusieurs affections sans personnalisation pour le patient ou régime préétabli dans l'établissement</i>		
	<i>Par régime adapté, on entend : ajustement d'un ou plusieurs régimes standards</i>		
	• Avec ou sans : • adjonction de complément nutritionnel oral • élaboration d'une répartition et/ou modification de texture		
	<i>Par prescription diététique personnalisée, on entend : régime alimentaire établi pour un patient avec élaboration personnalisée des menus</i>		
	<i>L'évaluation diététique inclut la prise en charge thérapeutique</i>		
HSQ+289	Évaluation diététique initiale qualitative sans élaboration de stratégie diététique		ZV
	<i>Avec ou sans : prescription de régime standard</i>		
	Cet acte comprend : • recueil, auprès du patient et/ou de son entourage, des informations relatives à la prise en charge nutritionnelle et aux goûts du patient • appréciation qualitative des apports alimentaires • appréciation des connaissances en diététique du patient et/ou de son entourage		
HSQ+014	Évaluation diététique initiale qualitative et quantitative sans élaboration de stratégie diététique		ZV
	<i>Avec ou sans : prescription de régime standard</i>		
	Cet acte comprend : • recueil, auprès du patient et/ou de son entourage, des informations relatives à la prise en charge nutritionnelle et aux goûts du patient • quantification des apports alimentaires avec ou sans quantification des besoins nutritionnels • appréciation des connaissances en diététique du patient et/ou de son entourage • établissement d'un diagnostic diététique		
HSQ+197	Évaluation diététique initiale avec prescription de régime adapté		ZV
	Cet acte comprend : • recueil, auprès du patient et/ou de son entourage, des informations relatives à la prise en charge nutritionnelle et aux goûts du patient • évaluation qualitative et quantitative des apports alimentaires • évaluation des connaissances en diététique du patient et/ou de son entourage • prescription diététique de régime adapté • définition d'un objectif nutritionnel de consommation et/ou d'acquisition d'autonomie		
HSQ+043	Évaluation diététique initiale avec prescription diététique personnalisée		ZV
	Cet acte comprend : • recueil, auprès du patient et/ou de son entourage, des informations relatives à la prise en charge nutritionnelle et aux goûts du patient • évaluation qualitative et quantitative des apports alimentaires • évaluation des connaissances en diététique du patient et/ou de son entourage • prescription diététique personnalisée • définition d'un objectif nutritionnel de consommation et/ou d'acquisition d'autonomie		
HSQ+145	Évaluation diététique initiale pour prescription diététique avec alimentation artificielle		ZV
	<i>Avec ou sans : mise en place d'alimentation orale</i>		
	Cet acte comprend : • choix des produits • adaptation des modes d'administration • vérification de la tolérance et des effets de la prise en charge • prescription de la prise en charge diététique et de l'alimentation artificielle		
HSQ+107	Évaluation intermédiaire qualitative des objectifs nutritionnels		
	Cet acte comprend : • estimation calorique non quantifiée de la ration alimentaire consommée et/ou de l'alimentation artificielle • vérification de l'effet de la prescription diététique sur le poids, le transit, la qualité de vie et les données biologiques • adaptation, si nécessaire		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
HSQ+237	Évaluation intermédiaire qualitative et quantitative des objectifs nutritionnels Cet acte comprend : - quantification de la ration alimentaire consommée et/ou de l'alimentation artificielle par mesure des ingesta, données cliniques ou biologiques, questionnaire d'évaluation - vérification de l'effet de la prescription diététique sur le poids, le transit, la qualité de vie et les données biologiques - adaptation, si nécessaire		
HSQ+222	Évaluation diététique finale avec conseils nutritionnels Cet acte comprend : évaluation diététique à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation, avec conseil diététique élémentaire du patient et/ou à son entourage Avec ou sans : fourniture de documents d'information nutritionnelle		
HSQ+158	Évaluation diététique finale avec prescription de régime standard Cet acte comprend : évaluation diététique à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
HSQ+010	Évaluation diététique finale avec prescription de régime adapté Cet acte comprend : évaluation diététique à la fin de la prise en charge ou à la sortie avec prescription de régime adapté et orientation		
HSQ+002	Évaluation diététique finale avec prescription diététique personnalisée Cet acte comprend : évaluation diététique à la fin de la prise en charge ou à la sortie avec prescription diététique personnalisée et orientation		
05.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions digestives et de la nutrition		
05.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions digestives <i>Les actes de rééducation de la déglutition incluent : la participation des infirmiers et diététiciens</i>		
HQR+293	Séance de rééducation des troubles de la déglutition À l'exclusion de : - Séance de rééducation des troubles de la déglutition par rétrocontrôle [biofeedback] (HQR+062) Cet acte comprend : - apprentissage des postures de sécurité et des manœuvres de vidange - apprentissage de la respiration thoraco-abdominale et de l'expectoration - entraînement des praxies buccofaciales - mobilisation laryngée horizontale et/ou verticale - massage des organes de la sphère buccofaciale - exercice d'ingestion d'aliment pour développer la capacité à s'hydrater et à s'alimenter avec ou sans aide - éducation du patient et de son entourage à améliorer et maintenir la fonction de déglutition		EZ
HQR+062	Séance de rééducation des troubles de la déglutition par rétrocontrôle [biofeedback] Cet acte comprend : - information des patients sur le fonctionnement oropharyngé - apprentissage de l'utilisation des muscles sousmentonniers pour la propulsion du bol alimentaire en s'aidant de l'observation de l'électromyogramme [EMG] - apprentissage des postures de sécurité pour éviter les fausses routes		EZ
HSR+155	Séance individuelle de rééducation d'un trouble des fonctions de la sphère buccale et péri-buccale Avec ou sans : participation de l'entourage Cet acte comprend : - découverte temporo-spatiale par massage du corps et développement du sens tactile - développement de l'exploration buccale des objets, participation à un repas jeu avec ou sans aliments - découverte des différentes textures - sollicitation de la sphère péri-buccale - essai d'alimentation au biberon ou à la cuillère - développement et/ou entretien de la succion non nutritive - accompagnement du patient et/ou de son entourage dans cette rééducation		EZ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
HSR+122	Séance collective de rééducation d'un trouble des fonctions de la sphère buccale et péri-buccale <i>Avec ou sans : participation de l'entourage</i> Cet acte comprend : - découverte temporo-spatiale par massage du corps et développement du sens tactile - préliminaires au repas - développement de l'exploration buccale des objets, participation à un atelier-repas pour faire le lien entre le geste et sa finalité - découverte des différentes textures - sollicitation de la sphère péri-buccale - essai d'alimentation au biberon ou à la cuillère - développement et/ou entretien de la succion non nutritive		EZ
05.02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions périnéales		
HTR+233	Séance de rééducation périnéale À l'exclusion de : - rééducation périnéale du besoin exonérateur (HTR+037) Cet acte comprend : - neurostimulation ou inhibition musculaire - application de courants antalgique ou fibrolytique - rééducation et prise de conscience des hyperesthésies ou hypoesthésies de la sphère urogénitale - rééducation des inversions de commande - traitement des dyspareunies et des rétractions cicatricielles, normalisation circulatoire		EZ
HTR+037	Séance de rééducation périnéale du besoin exonérateur Cet acte comprend : - mise en œuvre des techniques de restauration de la perception du besoin exonérateur - mise en adéquation de la perception du besoin exonérateur et de la contraction volontaire périnéale		EZ
05.02.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles de la nutrition		
	Les autres actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles de la nutrition sont inclus dans les actes d'évaluation du paragraphe 05.01.03		
HSM+297	Composition diététique de repas avec le patient et/ou l'entourage Codage : - cet acte ne peut être codé qu'une seule fois par jour de réalisation - cet acte ne peut pas être codé pour la validation du repas choisi par le patient dans le restaurant de l'établissement Cet acte comprend : - composition personnalisée préalable de chaque repas avec le patient et/ou l'entourage prenant en compte la composition détaillée des aliments et des nutriments - choix des aliments - vérification des connaissances du patient et développement de sa participation		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateur
06	FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES		
06.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions génito-urinaires et reproductives		
	<i>Les actes d'évaluation pour rééducation périnéale sont décrits dans la subdivision 05.01.02</i>		
06.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions génito-urinaires et reproductives		
	<i>Les actes de rééducation périnéale sont décrits dans la subdivision 05.02.02</i>		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
07	FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT		
07.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement		
	<i>Avec ou sans : utilisation des dispositifs de marche ou autres dispositifs techniques de compensation de l'appareil locomoteur et du mouvement</i>		
07.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires		
	<i>Codage : les évaluations à visée de diagnostic et de synthèse pour lésion traumatique des muscles sont à coder avec les actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires</i>		
07.01.01.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la tête		
LBQ+211	Évaluation initiale pour rééducation des fonctions des articulations temporomandibulaires [ATM]		
	<i>Avec ou sans : évaluation des fonctions rachidienne cervicale, ventilatoire et/ou phonatoire</i>		
	Cet acte comprend : - inspection et palpation pour apprécier l'état des tissus, la présence d'hématome, d'œdème - examen orthopédique et morphostatique : - analyse qualitative des différents mouvements des ATM : ouverture-fermeture, diductions, pro et rétropulsion - examen de la mobilité active et passive compatible avec le stade du traitement : - quantification de la douleur par échelle telle que : échelle visuelle analogique [EVA]		
LBQ+079	Évaluation intermédiaire pour rééducation des fonctions des articulations temporomandibulaires [ATM]		
	Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des fonctions des articulations temporomandibulaires et d'ajuster le programme de rééducation		
LBQ+257	Évaluation finale pour rééducation des fonctions des articulations temporomandibulaires [ATM]		
	<i>Avec ou sans : évaluation des fonctions rachidienne cervicale, ventilatoire et/ou phonatoire</i>		
	Cet acte comprend : évaluation des fonctions des articulations temporomandibulaires à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
07.01.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale		
LHQ+048	Évaluation initiale pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale		ZV;QI;QQ
	Cet acte comprend : - quantification de la douleur par échelle validée telle que : échelle visuelle analogique [EVA] - inspection et palpation pour apprécier l'état des tissus - examen orthopédique et morphologique : - examen de la mobilité active et passive globale puis segmentaire de la colonne vertébrale, comprenant les ceintures et les membres - examen de la fonction ventilatoire et de la mobilité du diaphragme - analyse qualitative de la marche, des positions assises, des postures et des gestuelles courantes - évaluation de la qualité des arrêts de fin de course articulaire - quantification de la mobilité articulaire par goniomètre ou inclinomètre - évaluation des qualités neuromotrices, de l'équilibre et de la proprioception - appréciation des savoirs existants et du savoir faire sur l'affection présentée, l'hygiène gestuelle et posturale, les caractéristiques personnelles du patient - quantification de l'activité physique quotidienne - établissement du programme de rééducation		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
LHQ+063	Évaluation intermédiaire pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des fonctions de la colonne vertébrale et d'ajuster le programme de rééducation		QI;QQ
LHQ+244	Évaluation finale pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale Cet acte comprend : évaluation des fonctions de la colonne vertébrale à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		QI;QQ
07.01.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur		
MKQ+001	Évaluation initiale pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur Cet acte comprend : - quantification de la douleur par échelle validée telle que : échelle visuelle analogique [EVA] - inspection et palpation pour apprécier l'état des tissus - examen orthopédique et morphologique : - examen de la mobilité active et passive globale puis segmentaire du membre supérieur, comprenant les ceintures - quantification de la mobilité articulaire par goniomètre ou inclinomètre - examen de la fonction de préhension, de la fonction de coordination bimanuelle, de la fonction de soutien ou appui sur le membre supérieur - appréciation des savoirs existants et du savoir faire sur l'affection présentée, l'hygiène gestuelle et posturale, les caractéristiques personnelles du patient - établissement du programme de rééducation		ZV;QI;QS
MKQ+152	Évaluation intermédiaire pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des fonctions du membre supérieur et d'ajuster le programme de rééducation		QI;QS
MKQ+272	Évaluation finale pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur Cet acte comprend : évaluation des fonctions du membre supérieur à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		QI;QS
07.01.01.04	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur		
NKQ+284	Évaluation initiale pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur Cet acte comprend : - quantification de la douleur par échelle validée telle que : échelle visuelle analogique [EVA] - inspection et palpation pour apprécier l'état des tissus - examen orthopédique et morphologique : - examen de la mobilité active et passive globale puis segmentaire du membre inférieur, comprenant les ceintures - quantification de la mobilité articulaire par goniomètre ou inclinomètre - examen de la fonction de locomotion et de l'appui unipodal - appréciation des savoirs existants et du savoir faire sur l'affection présentée, l'hygiène gestuelle et posturale, les caractéristiques personnelles du patient - quantification de l'activité physique quotidienne - établissement du programme de rééducation		ZV;QI;QF;QQ
NKQ+295	Évaluation intermédiaire pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des fonctions du membre inférieur et d'ajuster le programme de rééducation		QI;QF;QQ
NKQ+222	Évaluation finale pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur Cet acte comprend : évaluation des fonctions du membre inférieur à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		QI;QF;QQ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
07.01.02	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions neuromusculaires		
AZQ+131	Évaluation initiale pour rééducation des fonctions neuromusculaires Cet acte comprend : - examen de la motricité et du tonus avec quantification - analyse des éventuels mouvements anormaux - examen de la sensibilité superficielle et profonde avec quantification - quantification de la douleur par échelle validée - examen orthopédique et morphologique : - examen de la mobilité active et passive globale puis segmentaire des membres, comprenant les ceintures - appréciation des déficits fonctionnels - appréciation des déficits cognitifs - appréciation des savoirs existants et du savoir-faire sur l'affection présentée, l'hygiène gestuelle et posturale, les caractéristiques personnelles du patient Avec ou sans : utilisation du dossier relaté, observé, mesuré, planifié [ROMP] [subjective, objective, assessment, and plan] [SOAP note]	ZV;QI;QS;QF;QQ	
AZQ+144	Évaluation intermédiaire pour rééducation des fonctions neuromusculaires Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation neuromusculaire et d'ajuster le programme de rééducation	QI;QS;QF;QQ	
AZQ+164	Évaluation finale pour rééducation des fonctions neuromusculaires Cet acte comprend : évaluation des fonctions neuromusculaires à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation	QI;QS;QF;QQ	
07.01.03	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions relatives à la force et à l'endurance musculaire		
PEQ+266	Mesure de l'aptitude physique anaérobie Avec ou sans : ergomètre Cet acte comprend : - réalisation du test d'évaluation des capacités maximales anaérobies - observation et analyse du déroulement du test - recueil des paramètres en temps réel et au pic du test - recherche de signe d'alerte, appréciation de la tolérance à l'effort - analyse des données du test, calcul des paramètres caractérisant l'aptitude physique anaérobie	QI	
PCR+025	Épreuve d'endurance à l'effort sur ergomètre [Test d'effort sur ergomètre] Cet acte comprend : - réalisation de l'effort, avec montée en charge rapide et maintien en plateau à 80 % de la puissance maximale - retour au repos - évaluation des capacités aérobie		
PCQ+163	Quantification de la force musculaire périphérique sans appareil Cet acte comprend : - recueil des paramètres de repos - examen des articulations pour s'assurer de leur intégrité - réalisation de l'épreuve après apprentissage à charge légère - quantification comparative de la force maximale par testing - observation du patient et analyse du déroulement de l'épreuve et réajustement des charges - recueil des paramètres durant l'effort		
PCQ+179	Quantification de la force et de l'endurance musculaire périphérique avec appareil Cet acte comprend : - recueil des paramètres de repos - réalisation de l'épreuve après apprentissage à charge légère - quantification objective de la force maximale et de l'endurance avec appareil tel que : dynamomètre, appareil d'isocinétisme - observation du patient et analyse du déroulement de l'épreuve et réajustement des charges - recueil des paramètres durant l'effort	QI;QF	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
07.01.04	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions liées au mouvement		
ANQ+183	Évaluation initiale des fonctions sensitives et/ou motrices de la tête et/ou du tronc Cet acte comprend : - évaluation des fonctions neuromotrices par outils standardisés, reproductibles et validés tels que : évaluation de l'état trophique, de la douleur, de la mobilité articulaire active et passive, de la motricité volontaire, du tonus, bilans fonctionnels - appréciation de l'efficacité motrice - identification des stratégies naturelles d'apprentissage et de compensation - identification des possibilités de compensations complémentaires		QI
ANQ+217	Évaluation intermédiaire ou évaluation ciblée sur une fonction, des fonctions sensitives et/ou motrices de la tête et/ou du tronc Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des fonctions sensitives et/ou motrices et d'ajuster le programme de rééducation		QI
ANQ+282	Évaluation finale des fonctions sensitives et/ou motrices de la tête et/ou du tronc Cet acte comprend : évaluation des fonctions sensitives et/ou motrices à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		QI
ANQ+171	Évaluation initiale des fonctions sensitives et/ou motrices des membres supérieurs Cet acte comprend : - évaluation des fonctions neuromotrices par outils standardisés, reproductibles et validés tels que : évaluation de l'état trophique, de la douleur, de la mobilité articulaire active et passive, de la motricité volontaire, du tonus, bilans fonctionnels, bilans de préhension, coordination, dextérité - appréciation de l'efficacité motrice - identification des stratégies naturelles d'apprentissage et de compensation - identification des possibilités de compensation complémentaire		QI;QS
ANQ+234	Évaluation intermédiaire ou évaluation ciblée sur une fonction, des fonctions sensitives et/ou motrices des membres supérieurs Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des fonctions sensitives et/ou motrices et d'ajuster le programme de rééducation		QI;QS
ANQ+218	Évaluation finale des fonctions sensitives et/ou motrices des membres supérieurs Cet acte comprend : évaluation des fonctions sensitives et/ou motrices à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		QI;QS
ANQ+111	Évaluation initiale des fonctions sensitives et/ou motrices des membres inférieurs Cet acte comprend : - évaluation des fonctions sensitives et/ou motrices par outils standardisés, reproductibles et validés tels que : évaluation de l'état trophique, de la douleur, de la mobilité articulaire active et passive, de la motricité volontaire, du tonus, bilans fonctionnels, niveau d'évolution motrice [NEM] - appréciation de l'efficacité motrice - identification des stratégies naturelles d'apprentissage et de compensation - identification des possibilités de compensations complémentaires		QI;QF;QQ
ANQ+134	Évaluation intermédiaire ou évaluation ciblée sur une fonction, des fonctions sensitives et/ou motrices des membres inférieurs Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation des fonctions sensitives et/ou motrices et d'ajuster le programme de rééducation		QI;QF;QQ
ANQ+012	Évaluation finale des fonctions sensitives et/ou motrices des membres inférieurs Cet acte comprend : évaluation des fonctions sensitives et/ou motrices à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		QI;QF;QQ
NKQ+021	Évaluation de la marche en terrain plat Cet acte comprend : - évaluation de la qualité de la marche en terrain plat - appréciation de la capacité à se lever et marcher, de la qualité des transferts, de l'utilisation des aides techniques de marche - appréciation de la longueur du pas moyen - appréciation du risque de chute		QF;QQ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
NKQ+069	Évaluation de la marche sur parcours aménagé avec obstacles Cet acte comprend : - évaluation de la qualité de la locomotion sur parcours aménagé avec éléments perturbateurs tels que : slalom, franchissement d'obstacles, réalisation de double tâche, - appréciation de la capacité à se lever et marcher, de la qualité des transferts, de l'utilisation des aides techniques de marche - appréciation de la longueur du pas moyen - appréciation du risque de chute		QF
07.01.05	Autres actes d'évaluations des fonctions de l'appareil locomoteur et des fonctions liées au mouvement		
PEQ+185	Quantification des activités physiques quotidiennes Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : - utilisation d'un questionnaire standardisé - installation et paramétrage du capteur de mouvement et enregistrement des données - calcul des scores du questionnaire ou transfert des données du capteur de mouvement		QF
ZGQ+358	Évaluation du maintien de la posture en adéquation avec une situation de vie Cet acte comprend : - évaluation des habitudes de vie - évaluation de l'adaptation posturale spontanée du patient en regard de ses habitudes de vie - évaluation des dispositifs techniques existant et exploités - évaluation des habitudes de vie nécessitant une adaptation de posture - analyse des freins et leviers à l'adaptation posturale		XH
CEQ+275	Évaluation initiale pour rééducation des troubles de l'équilibre Cet acte comprend : - examen orthopédique et morphostatique : - analyse qualitative des altérations de l'équilibre, latéralisation, rétropulsion - tests d'équilibre et d'autonomie : index, Romberg, one leg balance, Fukuda, Tinetti, get up and go, time up and go [TUG] - examen de l'équilibre et de la posture avec tests vestibulaires des trois entrées, étude de l'oculomotricité, avec ou sans manœuvre de Dix Hallpike et Epley Brandt et Daroff		QF;QQ
CEQ+239	Évaluation intermédiaire pour rééducation des troubles de l'équilibre Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation et d'ajuster le programme de prise en charge		QF;QQ
CEQ+180	Évaluation finale pour rééducation des troubles de l'équilibre Cet acte comprend : évaluation des troubles de l'équilibre à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		QF;QQ
PEQ+017	Évaluation initiale du risque de chute Cet acte comprend : - appréciation du risque de chute par : - l'observation du patient, de ses activités de son environnement - la perception des besoins d'activités du patient et de sa motivation à les réaliser - le recueil d'information auprès de l'entourage - identification du risque de chute passive ou active selon les habitudes de vie		
PEQ+038	Évaluation intermédiaire du risque de chute Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution de la rééducation et d'ajuster le programme de prise en charge		
PEQ+238	Évaluation finale du risque de chute Cet acte comprend : évaluation du risque de chute à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
07.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur ou liées au mouvement		
	<i>Avec ou sans : utilisation et/ou adaptation des dispositifs de marche ou autres dispositifs techniques de compensation de l'appareil locomoteur et du mouvement</i>		
07.02.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires		
	<i>Les actions décrites dans le contenu des actes de rééducation des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale et des membres seront associées de façon différente selon le niveau d'évolution</i>		
	<i>Les actions décrites dans le contenu des actes de rééducation des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale et des membres seront focalisées sur le segment de colonne vertébrale ou de membre concerné par l'affection</i>		
	Codage : les actes de prise en charge à visée thérapeutique pour lésion traumatique des muscles sont à coder avec les actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires		
07.02.01.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la tête		
LBR+138	Séance de rééducation des fonctions des articulations temporomandibulaires [ATM] Cet acte comprend : • traitement antalgique par cryothérapie, massage intra et extrabuccal • drainage lymphatique manuel • mobilisation passive, activopassive puis active contrôlée • renforcement musculaire • mise en situation		EZ
07.02.01.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale		
LHR+146	Séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale À l'exclusion de : • séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale après réparation de lésion traumatique ou correction de déformation (LHR+050) • séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale pour lésion dégénérative (LHR+113) • séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale après correction de lésion dégénérative (LHR+189) Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • verticalisation • renforcement musculaire axial et des membres • rééducation de la fonction ventilatoire • rééducation de la proprioception, posture et équilibre		ZV;EZ;QI;QM
LHR+050	Séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale après réparation de lésion traumatique ou correction de déformation Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • verticalisation • renforcement musculaire axial et des membres • rééducation de la fonction ventilatoire • rééducation de la proprioception, posture et équilibre		ZV;EZ;QI;QM

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
LHR+113	Séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale pour lésion dégénérative À l'exclusion de : • séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale après correction de lésion dégénérative (LHR+189) Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • verticalisation • renforcement musculaire en cocontraction, initialement sans charge, puis avec mise en charge progressive • développement de la proprioception en statique puis en dynamique, sans, puis avec déséquilibre provoqué Avec ou sans : • rééducation de la fonction ventilatoire		ZV;EZ;QI;QM
LHR+189	Séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires de la colonne vertébrale après correction de lésion dégénérative Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • verticalisation • renforcement musculaire en cocontraction, initialement sans charge, puis avec mise en charge progressive • développement de la proprioception en statique puis en dynamique, sans, puis avec déséquilibre provoqué Avec ou sans : • rééducation de la fonction ventilatoire		ZV;EZ;QI;QM
07.02.01.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur		
MKR+126	Séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur À l'exclusion de : • séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur après réparation de lésion traumatique ou correction de vice architectural (MKR+248) • séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur pour lésion ostéoarticulaire dégénérative (MKR+023) • séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur après correction de lésion ostéoarticulaire dégénérative (MKR+287) Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • renforcement musculaire du membre supérieur • rééducation de la fonction de préhension et de la proprioception, de la fonction de coordination bimanuelle, de la fonction de soutien ou appui sur le membre supérieur		ZV;EZ;QI;QM;QS
MKR+248	Séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur après réparation de lésion traumatique ou correction de vice architectural Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • renforcement musculaire du membre supérieur • rééducation de la fonction de préhension et de la proprioception, de la fonction de coordination bimanuelle, de la fonction de soutien ou appui sur le membre supérieur		ZV;EZ;QI;QM;QS

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
MKR+023	Séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur pour lésion dégénérative À l'exclusion de : • séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur après correction de lésion dégénérative (MKR+287) Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • renforcement musculaire du membre supérieur • rééducation de la fonction de préhension et de la proprioception, de la fonction de coordination bimanuelle, de la fonction de soutien ou appui sur le membre supérieur		ZV;EZ;QI;Q M;QS
MKR+287	Séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur après correction de lésion dégénérative Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • renforcement musculaire du membre supérieur • rééducation de la fonction de préhension et de la proprioception, de la fonction de coordination bimanuelle, de la fonction de soutien ou appui sur le membre supérieur		ZV;EZ;QI;Q M;QS
07.02.01.04	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur		
NKR+177	Séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur À l'exclusion de : • séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur après réparation de lésion traumatique ou correction de vice architectural (NKR+204) • séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur pour lésion dégénérative (NKR+280) • séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur après correction de lésion dégénérative (NKR+130) Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • verticalisation • renforcement musculaire du membre inférieur en cocontraction, initialement sans charge, puis avec mise en charge progressive • développement de la proprioception des membres inférieurs en appui bipodal puis unipodal, en statique puis en dynamique, sans, puis avec déséquilibre provoqué		ZV;EZ;QI;Q M;QF
NKR+204	Séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur après réparation de lésion traumatique ou correction de vice architectural Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • verticalisation • renforcement musculaire du membre inférieur en chaîne cinétique ouverte puis en cocontraction, initialement sans charge, puis avec mise en charge progressive • développement de la proprioception des membres inférieurs en appui bipodal puis unipodal, en statique puis en dynamique, sans, puis avec déséquilibre provoqué		ZV;EZ;QI;Q M;QF

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
NKR+280	Séance de rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur pour lésion dégénérative À l'exclusion de : • séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur après correction de lésion dégénérative (NKR+130) Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • verticalisation • renforcement musculaire du membre inférieur en chaîne cinétique ouverte puis en cocontraction, initialement sans charge, puis avec mise en charge progressive • développement de la proprioception des membres inférieurs en appui bipodal puis unipodal, en statique puis en dynamique, sans, puis avec déséquilibre provoqué		ZV;EZ;QI;QM;QF
NKR+130	Séance de rééducation postopératoire des fonctions ostéoarticulaires du membre inférieur après correction de lésion dégénérative Cet acte comprend : • massage ou mobilisation tissulaire passive avec appareil • mobilisation activopassive et active de la peau, des éléments capsuloligamentaires, des enveloppes et gaines synoviales, des éléments tendineux • verticalisation • renforcement musculaire du membre inférieur avec électrothérapie en chaîne cinétique ouverte puis en cocontraction, initialement sans charge, puis avec mise en charge progressive • développement de la proprioception des membres inférieurs en appui bipodal puis unipodal, en statique puis en dynamique, sans, puis avec déséquilibre provoqué		ZV;EZ;QI;QM;QF
07.02.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions neuromusculaires Par affection dégénérative, on entend : affection d'évolution progressive, telle que : dégénérescence striatonigrique, sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique Par affection nerveuse périphérique, on entend : affection de nerf crânien ou de nerf spinal Par mouvements anormaux, on entend : tremblement, dystonie Par phase précoce, on entend : phase précédant la réapparition des premiers signes de fonction motrice Par phase de récupération, on entend : phase débutant lors de la réapparition des premiers signes de fonction motrice		
AGR+298	Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale, en phase précoce À l'exclusion de : • séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale dégénérative (AGR+047) Cet acte comprend : • prévention des complications neuroorthopédiques • prévention des troubles circulatoires et ventilatoires • limitation du déconditionnement à l'effort • lutte contre l'atrophie et les rétractions • entretien de la musculature préservée • apprentissage de l'autonomie au lit • prévention des troubles de la déglutition • éducation ventilatoire		ZV;EZ;QI;QM;QS;QF

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
AGR+102	Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale, en phase de récupération À l'exclusion de : • séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale dégénérative (AGR+047) Cet acte comprend : • verticalisation manuelle et/ou instrumentale • réactivation et renforcement de la motricité déficitaire • sollicitation sensitive et motrice, analyse des déficits et capacités, analyse segmentaire globale, analyse de l'intention d'agir et de la planification du geste • éducation posturale pour prévention des troubles de la déglutition, prévention orthopédique, protection cutanée • réapprentissage de la gestuelle, des automobilisations et de l'ensemble des transferts • rééducation de la posture, de la proprioception, de l'équilibre, de la coordination des ceintures, des gestes alternés • prévention des conséquences de la spasticité • apprentissage de la mise en place des dispositifs techniques de compensation • apprentissage de la gestion des capacités et de la fatigue • travail de l'endurance • apprentissage de l'autorééducation		ZV;EZ;QI;QM;QS;QF
AGR+047	Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale dégénérative Cet acte comprend : • rééducation de la respiration • rééducation de la posture • verticalisation • rééducation de la coordination des deux hémicorps • rééducation de la gestuelle des mouvements fins, détente segmentaire à visée graphomotrice • éducation du patient • prévention des troubles de la déglutition • gestion des douleurs et des raideurs segmentaires • maintien de la locomotion et/ou de l'autonomie des déplacements • prévention des chutes		ZV;EZ;QI;QM;QS;QF
APR+036	Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique périphérique, en phase précoce <i>Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour paralysie faciale isolée, en phase précoce</i> À l'exclusion de : • séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique périphérique dégénérative (APR+014) Cet acte comprend : • protection des capacités articulaires et de la souplesse musculaire • entretien de la trophicité musculaire • surveillance de l'œdème, drainage lymphatique, mise en place de bandes compressives • stimulation sensitive par territoire • entretien des capacités motrices non lésées • apprentissage des automobilisations, des transferts et du déplacement en fauteuil Avec ou sans : électrostimulation, mise en place d'attelles de posture, mise en place de bandes compressives		ZV;EZ;QI;QM;QS;QF

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
APR+187	Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique périphérique, en phase de récupération <i>Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour paralysie faciale isolée, en phase de récupération</i> À l'exclusion de : • séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique périphérique dégénérative (APR+014) Cet acte comprend : • stimulation motrice analytique • maintien des amplitudes articulaires • stimulation sensitive par territoire • entretien des capacités motrices non lésées • surveillance du déconditionnement à l'effort • éducation posturale pour prévention des troubles de la déglutition, prévention orthopédique, cutanée, muqueuse • surveillance de l'œdème Avec ou sans : électrostimulation, apprentissage de la mise en place d'orthèses		ZV;EZ;QI;QM;QS;QF
APR+014	Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique périphérique dégénérative Cet acte comprend : • stimulation motrice analytique • maintien des amplitudes articulaires • stimulation sensitive par territoire • entretien des capacités motrices non lésées • travail de l'endurance • surveillance du déconditionnement à l'effort • apprentissage de l'autorééducation • apprentissage de la gestion de la fatigue Avec ou sans : électrostimulation, apprentissage de la mise en place d'orthèses		ZV;EZ;QI;QM;QS;QF
PCR+088	Séance de rééducation des fonctions musculaires pour affection musculaire dégénérative Cet acte comprend : • maintien des capacités musculaires et articulaires • entretien des capacités de locomotion et de déplacement • prévention de la chute • gestion de la douleur et des raideurs • apprentissage de l'autonomie pour les actes de la vie quotidienne • apprentissage de l'utilisation de dispositif technique de compensation et de la mise en place d'orthèse		ZV;EZ;QI;QM;QS;QF
AZR+199	Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour mouvements anormaux Cet acte comprend : • entretien des capacités de locomotion et de déplacement • prévention de la chute • apprentissage de l'autonomie pour les actes de la vie quotidienne • apprentissage de l'utilisation de dispositif technique de compensation et de la mise en place d'orthèse		QM;EZ
07.02.03	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions relatives au tonus, à la posture et à l'équilibre		
07.02.03.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions relatives au tonus et à la posture		
PEE+041	Séance de verticalisation sans appareil dynamique Cet acte comprend : • installation du patient en position de fonction sur table de verticalisation électrique ou manuelle • sécurisation du patient • choix de l'angulation de la verticalisation • surveillance des paramètres hémodynamiques et respiratoires • sollicitation des activités motrices adéquates Avec ou sans : électrostimulation		ZV

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
PEE+175	Séance de verticalisation avec appareil dynamique Cet acte comprend : • installation du patient en position de fonction sur appareil modulaire de verticalisation • sécurisation du patient • choix de l'angulation de la verticalisation • surveillance des paramètres hémodynamiques et respiratoires • sollicitation des activités motrices adéquates Avec ou sans : électrostimulation		ZV;QF
ZGR+003	Séance d'adaptation de la posture avec mise en situation Cet acte comprend : • appréciation des attentes du patient et/ou de son entourage quant à la correction visée • essai de différentes postures en situation de vie • travail d'analyse sur vidéo des postures développées • recherche d'auto analyse et de correction par le patient • détermination des adaptations posturales compatibles avec l'état de santé de la personne • recherche d'implication des aidants dans la gestion d'une adaptation posturale • accompagnement des aidants et de la personne au changement postural • mise en application dans des occupations de vie		ZV
PER+223	Séance de rééducation des troubles de la posture axiale Cet acte comprend : • gymnastique neuromusculaire et posturale • adaptation aux orthèses de maintien • proprioception de la posture • rééducation sensitive et sensorielle de la posture • renforcement musculaire axial et membres inférieurs • assouplissement thoracique et éducation respiratoire		QM;EZ;QF
07.02.03.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des fonctions relatives à l'équilibre		
CER+223	Séance de rééducation des fonctions de l'équilibre Cet acte comprend : • exercices d'équilibre et d'autonomie • exercices spinovestibulaires basés sur les tests adaptés tels que : Romberg sensibilisé, one leg balance, Fukuda, Tinetti, get up and go, time up and go [TUG] • exercices sur parcours de marche et d'obstacles • exercices de stimulation posturale, inclinaison, latéralisation • exercices de stimulation visuelle, d'optocinétique et d'oculomotricité • exercices de stimulation de l'oreille interne tels que : exercices rotatoires avec fauteuil, potence • exercices positionnels d'habituation, de retournements • apprentissage à se relever du sol		EZ;QM;QF
PER+250	Séance individuelle de prévention des chutes Cet acte comprend : • amélioration du tonus et de la posture par mobilisation de segment corporel, assouplissement, renforcement musculaire, verrouillage articulaire • régulation des troubles de l'équilibre • exercices de marche et d'équilibre • exercices d'anticipation des mouvements en fonction des obstacles • aide à l'acquisition de réactions de protection et d'adaptation : - élargissement du polygone de sustentation - exercices de marche résistée - exercices déséquilibrants en antéropostérieur et en latéral - exercice de ramassage d'objet à terre - apprentissage des modalités de chute • apprentissage à se relever du sol • marche en terrain irrégulier • observation du patient et analyse de la réalisation de l'exercice • ajustement du parcours ou de l'exercice et de ses modalités de réalisation • aide à la restauration de la confiance et de l'assurance		EZ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
PER+154	Séance collective de prévention des chutes Cet acte comprend : • amélioration du tonus et de la posture par mobilisation de segment corporel, assouplissement, renforcement musculaire, verrouillage articulaire • régulation des troubles de l'équilibre • exercices de marche et d'équilibre • exercices d'anticipation des mouvements en fonction des obstacles • aide à l'acquisition de réactions de protection et d'adaptation : - élargissement du polygone de sustentation - exercices de marche résistée - exercices déséquilibrants en antéropostérieur et en latéral - exercice de ramassage d'objet à terre - apprentissage des modalités de chute • apprentissage à se relever du sol • marche en terrain irrégulier • observation du patient et analyse de la réalisation de l'exercice • ajustement du parcours ou de l'exercice et de ses modalités de réalisation • aide à la restauration de la confiance et de l'assurance		
07.02.04	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions liées au mouvement		
07.02.04.01	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions liées au mouvement du membre supérieur		
ANM+093	Séance de restauration ou éducation analytique d'une fonction sensitive et/ou motrice du membre supérieur par réalisation d'1 tâche élémentaire Cet acte comprend : • mise en conditions préalable : mobilisation préparatoire, posture mécanique au plateau canadien, manœuvres de facilitation, thérapie • exercice élémentaire aidant à faciliter la prise simple et le déplacement d'objet, avec guidance manuelle, exercice actif aidé, exercice actif • utilisation de technique sensitive et/ou motrice proximodistale ou distoproximale • intégration des mouvements dans un ensemble fonctionnel : épaule-coude, coude-poignet, poignet-main en tenant compte de la variabilité du tonus • repérage des mouvements et compensations parasites et des exclusions segmentaires et indiquer comment les reconnaître et les contrôler • obtention d'un équilibre postural du tronc et de la tête adapté à l'activité • proposition d'exercice requérant différentes amplitudes, stabilité articulaire et/ou dextérité	EZ;QS	
ANM+009	Séance de développement d'une fonction sensitive et/ou motrice du membre supérieur par réalisation de plusieurs tâches élémentaires combinées et coordonnées Cet acte comprend : • exercice composé de prise et déplacement d'objet, avec utilisation des capacités sensibles et/ou motrices : dextérité, force, habileté, développement des capacités fonctionnelles et de coordination globale avec utilisation d'objets diversifiés et d'objets utilisés dans la vie quotidienne • vérification de la qualité de contrôle des mouvements parasites et de leur compensation • utilisation de technique sensitive et/ou motrice proximodistale ou distoproximale • coordination manuelle • intégration de l'utilisation de prothèse, d'orthèse fonctionnelle, de dispositif technique de compensation et/ou de recours à un tiers • apprentissage de l'utilisation des éventuelles compensations gestuelles • apprentissage du transfert d'une position à une autre • entraînement de la stabilité et l'équilibre du tronc lors de la fonction d'exploration du membre supérieur dans tous les plans de l'espace • utilisation du membre supérieur dans des fonctions automatiques et de soutien	EZ;QS	
MKM+166	Séance de développement des capacités du membre supérieur non dominant ou le plus apte Cet acte comprend : • développement de la sensibilité, de la motricité, de la force, de la coordination oculomanuelle et visuelle motrice, de l'habileté et de l'endurance du membre supérieur non dominant par : - apprentissage de l'utilisation des dispositifs techniques de compensation - application des techniques de prégraphisme - apprentissage de l'écriture avec la main non dominante • activités à visée de latéralisation ou de relatéralisation • utilisation des capacités fonctionnelles résiduelles du membre supérieur dominant lésé	EZ;QS;QC	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
MKR+003	Séance de réentraînement de la fonction de préhension avec compensation de la pesanteur et rétro-information en environnement virtuel À l'exclusion de : - réentraînement sur console virtuelle de jeu Cet acte comprend : - installation et adaptation au patient du système exosquelettique de compensation de la pesanteur - paramétrage de l'appareil selon les capacités du patient - réalisation d'exercices de préhension et d'évolution dans différents environnements virtuels		EZ;QS
07.02.04.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions liées au mouvement du membre inférieur		
NKR+179	Séance de réentraînement sensitif et/ou moteur de la marche sur tapis roulant asservi avec orthèses robotisées d'assistance, rétro-information et allègement corporel Cet acte comprend : - paramétrage du système, mise en place du harnais de suspension, suspension du patient et adaptation des orthèses exosquelettiques - réglage du degré d'assistance et d'allègement corporel selon les caractéristiques du patient - réglage et adaptation de la rétro-information visuelle et virtuelle tout au long de la séance en fonction des vitesses de marche et des degrés d'assistance - surveillance cutanée - surveillance cardiovasculaire et respiratoire		EZ;QF
NKR+074	Séance de réentraînement à la marche avec dispositif d'allègement corporel Avec ou sans : tapis roulant Cet acte comprend : - mise en place du harnais de suspension - réglage du degré d'assistance et d'allègement corporel et éventuellement de la vitesse du tapis roulant selon les caractéristiques du patient - surveillance cardiovasculaire et respiratoire		EZ;QF
NKR+103	Séance de réentraînement moteur de la marche sur plates-formes d'entraînement elliptiques avec allègement corporel Cet acte comprend : - paramétrage du système - mise en place harnais de suspension, suspension du patient et fixation des pieds sur les plates-formes elliptiques - réglage du degré d'allègement corporel et de la vitesse des plates-formes selon les caractéristiques du patient - mise en place éventuelle d'une électrostimulation musculaire par électrodes cutanées, asservie aux mouvements des plates-formes - surveillance cardiovasculaire et respiratoire		EZ;QF
NKR+010	Séance individuelle de rééducation et/ou réadaptation à la marche Avec ou sans : utilisation et/ou adaptation des dispositifs de marche À l'exclusion de : - séance individuelle de réadaptation à la marche sur parcours aménagé avec obstacles (NKR+174) Cet acte comprend : - remise en confiance du patient : recherche de l'autonomie dans sa chambre, l'établissement, en milieu extérieur et en toute situation - aide à la restauration de la confiance et de l'assurance - entretien des mouvements des membres supérieurs - renforcement musculaire du tronc et des membres - assouplissement du tronc et des membres inférieurs - rééducation de l'équilibre en déplacement : appui unipodal, transfert d'appui, apprentissage du pas de rattrapage - mise en situation sur les parcours de marche - marche assistée, correction des différents temps de la marche - aide à l'acquisition d'une marche compatible avec le handicap - observation du patient et analyse du parcours réalisé - ajustement du parcours et de ses modalités de réalisation - prévention des chutes - développement de l'endurance		TF;RW;HW;LJ;EZ;QM;QF

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
NKR+088	Séance collective de rééducation et/ou de réadaptation à la marche <i>Avec ou sans : utilisation et/ou adaptation des dispositifs de marche</i> À l'exclusion de : • séance collective de réadaptation à la marche sur parcours aménagé avec obstacles (NKR+278) Cet acte comprend : • remise en confiance du patient : recherche de l'autonomie dans sa chambre, l'établissement, en milieu extérieur et en toute situation • création d'une dynamique de groupe favorisant la socialisation et l'entraide • apprentissage des modalités d'échauffement, d'hydratation, choix et rythme de l'activité, gestion de l'effort, récupération, adaptation de l'équipement • apprentissage de la régulation et réajustement des consignes en fonction des paramètres hémodynamiques et cliniques • entretien des mouvements des membres supérieurs • renforcement musculaire des membres et du tronc • assouplissement du tronc et des membres inférieurs • rééducation de l'équilibre en déplacement : appui unipodal, transfert d'appui, éducatif de marche, apprentissage du pas de rattrapage • mise en situation sur les parcours de marche • marche assistée, correction des différents temps de la marche • auto-évaluation de la tolérance à l'effort par échelle analogique • prévention des chutes • rééducation de l'endurance • préparation à la pratique autonome quotidienne en vue du retour à domicile		TF;RW;HW;LJ;QM
NKR+174	Séance individuelle de réadaptation à la marche sur parcours aménagé avec obstacles Cet acte comprend : • aide à l'acquisition d'une marche compatible avec le handicap • aménagement d'un parcours de marche balisé et contraignant en vue de la réacquisition du mouvement avec fixation d'un objectif à atteindre contrôlable par le patient : franchissement d'obstacle, marche avant-arrière • observation du patient et analyse du parcours réalisé • ajustement du parcours ou de l'exercice et de ses modalités de réalisation • aide à la restauration de la confiance et de l'assurance		TF;RW;HW;LJ;EZ;QF
NKR+278	Séance collective de réadaptation à la marche sur parcours aménagé avec obstacles Cet acte comprend : • aide à l'acquisition d'une marche compatible avec le handicap • aménagement d'un parcours de marche balisé et contraignant en vue de la réacquisition du mouvement avec fixation d'un objectif à atteindre contrôlable par le patient : franchissement d'obstacle, marche avant-arrière • observation du patient et analyse du parcours réalisé • ajustement du parcours ou de l'exercice et de ses modalités de réalisation • aide à la restauration de la confiance et de l'assurance		RW
NKR+012	Séance individuelle de réadaptation à la course Cet acte comprend : • aide à l'acquisition d'une course compatible avec le handicap • aménagement d'un parcours de course avec obstacles de difficulté variable en vue de la réacquisition d'une course optimale • observation du patient et analyse du parcours réalisé • ajustement du parcours ou de l'exercice et de ses modalités de réalisation • aide à la restauration de la confiance et de l'assurance		TF;RW;HW;LJ;QF
NKR+260	Séance collective de réadaptation à la course Cet acte comprend : • aide à l'acquisition d'une course compatible avec le handicap • aménagement d'un parcours de course avec obstacles de difficulté variable en vue de la réacquisition d'une course optimale • observation du patient et analyse du parcours réalisé • ajustement du parcours ou de l'exercice et de ses modalités de réalisation • aide à la restauration de la confiance et de l'assurance		TF;RW;HW;LJ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
07.02.04.03	Autres actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions liées au mouvement		
PER+285	Séance collective de gymnastique À l'exclusion de : • séance collective de gymnastique pour réadaptation respiratoire (GLR+139) Cet acte comprend : • échauffement corporel total • réalisation de séries d'exercices gymniques tels que : renforcement musculaire, équilibre, habileté, ventilation, étirement • retour à la situation de repos	TF;RW;HW;LJ	
PEQ+059	Séance de familiarisation en piscine pour contrôle de l'appréhension du milieu aquatique Cet acte comprend : • identification de l'étiologie des réticences et blocages • visite des installations, approche physique des bassins, observation des autres usagers depuis le bord du bassin, puis les pieds dans l'eau • séquence plaisir-bien-être du contact avec l'eau chaude • immersion corporelle progressive en faible profondeur avec prise d'appuis manuels au bord, puis levée progressive de ces appuis • respiration face immergée, immersion complète de la tête, recherche d'objets immergés • déplacement accompagné, puis seul dans le bassin en position verticale avec évolution de la profondeur et perte progressive de l'appui plantaire • allongement sur le dos, allongement assisté en position ventrale, retournement, reprise des appuis au sol	EZ;QM	
PER+118	Séance collective de gymnastique aquatique [aquagym]	HW;LJ;QM	
PER+112	Séance individuelle de réadaptation à la natation Cet acte comprend : • immersion progressive, échauffement cardiorespiratoire et musculaire • évaluation du contact avec le milieu aquatique, motricité fonctionnelle, douleurs, troubles du tonus, de la coordination • apprentissage des équilibres • apprentissage de l'immersion et de la respiration aquatique • apprentissage de l'efficacité propulsive • apprentissage ou réapprentissage de la nage dans un contexte de handicap • apprentissage de la gestion de l'effort dans la durée • développement des connaissances sur les techniques de nage et santé, hygiène et sécurité	HW;LJ;EZ;QM	
PER+056	Séance collective de réadaptation à la natation Cet acte comprend : • immersion progressive, échauffement cardiorespiratoire et musculaire • évaluation du contact avec le milieu aquatique, motricité fonctionnelle, douleurs, troubles du tonus, de la coordination • apprentissage des équilibres • apprentissage de l'immersion et de la respiration aquatique • apprentissage de l'efficacité propulsive • apprentissage ou réapprentissage de la nage dans un contexte de handicap • apprentissage de la gestion de l'effort dans la durée • développement des connaissances sur les techniques de nage et santé, hygiène et sécurité	HW;LJ;QM	
07.02.05	Actes de réadaptation et réentrainement à l'effort		
PCR+285	Séance de réadaptation à l'effort musculaire après rééducation de l'appareil locomoteur Cet acte comprend : • réadaptation à l'effort et exercices sur le terrain de proprioception et pliométrie • renforcement musculaire, optimisation de la capacité de mouvement • apprentissage d'exercices d'autorééducation et de prévention des récives • information sur les gestes et activités autorisés et ceux à proscrire	EZ;QI;QM;QS;QF	
DKR+195	Séance individuelle de réentrainement à l'effort aérobie sans ergomètre Cet acte comprend : • échauffement cardiorespiratoire et musculaire • exercices tels que : marche d'allure, course, marche nordique, exercices chorégraphiés, Gym fitness • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort	TF;RW;HW;LJ;QF	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
DKR+181	Séance collective de réentraînement à l'effort aérobic sans ergomètre Cet acte comprend : • échauffement cardiorespiratoire et musculaire • exercices tels que : marche d'allure, course, marche nordique, exercices chorégraphiés, gym fitness • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		TF;RW;HW;LJ
DKR+061	Séance individuelle de réentraînement à l'effort aérobic avec 1 ergomètre Cet acte comprend : • échauffement cardiorespiratoire et musculaire • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		RW;QI
DKR+200	Séance collective de réentraînement à l'effort aérobic avec 1 ergomètre Cet acte comprend : • échauffement cardiorespiratoire et musculaire • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		RW
DKR+247	Séance individuelle de réentraînement à l'effort aérobic avec plusieurs ergomètres [Circuit training aérobic individuel] Cet acte comprend : • échauffement cardiorespiratoire et musculaire • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries avec utilisation successive d'ergomètres différents • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		RW
DKR+291	Séance collective de réentraînement à l'effort aérobic avec plusieurs ergomètres [Circuit training aérobic collectif] Cet acte comprend : • échauffement cardiorespiratoire et musculaire • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		RW
DKR+254	Séance individuelle de réentraînement à l'effort aérobic en piscine sans ergomètre Cet acte comprend : • échauffement cardiorespiratoire et musculaire • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		HW;LJ;QM
DKR+182	Séance collective de réentraînement à l'effort aérobic en piscine sans ergomètre Cet acte comprend : • immersion progressive, échauffement cardiorespiratoire et musculaire • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		HW;LJ;QM
DKR+016	Séance individuelle de réentraînement à l'effort aérobic en piscine avec ergomètre [Circuit training aérobic individuel en piscine] Cet acte comprend : • immersion progressive, échauffement cardiorespiratoire et musculaire • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		QM

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
DKR+194	Séance collective de réentraînement à l'effort aérobie en piscine avec ergomètre [Circuit training aérobie collectif en piscine] Cet acte comprend : - immersion progressive, échauffement cardiorespiratoire et musculaire - sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries - observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		QM
PCM+283	Séance individuelle de renforcement musculaire contre résistance sans matériel Cet acte comprend : - échauffement cardiorespiratoire et musculaire corporel segmentaire ou total - exercices d'entretien musculaire sans matériel tels que : renforcement des muscles abdominaux, dorsaux, quadriceps, ventilation, étirements - sollicitation musculaire programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : fraction de force maximale, vitesse d'exécution et amplitude, nombre de séries, nombre de répétitions de série, durée de récupération entre les séries - observation et analyse de l'entraînement, rappel des consignes de sécurité et correction des gestes - rappel des principes de : synchronisation de la respiration, postures d'étirements, gestion de l'effort - réajustement des charges de travail - retour à la situation de repos		ZV;QM
PCM+262	Séance collective de renforcement musculaire contre résistance sans matériel Cet acte comprend : - échauffement cardiorespiratoire et musculaire corporel segmentaire ou total - exercices d'entretien musculaire sans matériel tels que : renforcement des muscles abdominaux, dorsaux, quadriceps, ventilation, étirements - sollicitation musculaire programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : fraction de force maximale, vitesse d'exécution et amplitude, nombre de séries, nombre de répétitions de série, durée de récupération entre les séries - observation et analyse de l'entraînement, rappel des consignes de sécurité et correction des gestes - rappel des principes de : synchronisation de la respiration, postures d'étirements, gestion de l'effort - réajustement des charges de travail - retour à la situation de repos		QM
PCM+064	Séance individuelle de renforcement musculaire contre résistance avec matériel [Circuit training musculaire individuel] Cet acte comprend : - échauffement cardiorespiratoire et musculaire corporel segmentaire ou total - sollicitation musculaire programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : fraction de force maximale, vitesse d'exécution et amplitude, nombre de séries, nombre de répétitions de série, durée de récupération entre les séries - observation et analyse de l'entraînement, rappel des consignes de sécurité et correction des gestes - rappel des principes de : synchronisation de la respiration, postures d'étirements, gestion de l'effort - réajustement des charges de travail - retour à la situation de repos		ZV;QI;QM;QS
PCM+253	Séance collective de renforcement musculaire contre résistance avec matériel [Circuit training musculaire collectif] Cet acte comprend : - échauffement cardiorespiratoire et musculaire corporel segmentaire ou total - sollicitation musculaire programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée : fraction de force maximale, vitesse d'exécution et amplitude, nombre de séries, nombre de répétitions de série, durée de récupération entre les séries - observation et analyse de l'entraînement, rappel des consignes de sécurité et correction des gestes - rappel des principes de : synchronisation de la respiration, postures d'étirements, gestion de l'effort - réajustement des charges de travail - retour à la situation de repos		QM
DKR+118	Séance individuelle de réentraînement à l'effort aérobie et de renforcement musculaire contre résistance [entraînement mixte individuel] Cet acte comprend : - échauffement cardiorespiratoire et musculaire - alternance d'ateliers de cardiotraining et de renforcement musculaire avec ou sans matériel - sollicitation musculaire programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée - observation et analyse de l'entraînement, rappel des consignes et correction des gestes - réajustement de l'intensité de l'effort et des charges de travail		QI;QM

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
DKR+013	Séance collective de réentraînement à l'effort aérobique et de renforcement musculaire contre résistance [entraînement mixte collectif] Cet acte comprend : • échauffement cardiorespiratoire et musculaire • alternance d'ateliers de cardiotraining et de renforcement musculaire avec ou sans matériel • sollicitation musculaire programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologiques, et individualisée • observation et analyse de l'entraînement, rappel des consignes et correction des gestes • réajustement de l'intensité de l'effort et des charges de travail		QM
PCR+004	Séance individuelle de réentraînement à l'effort avec matériel de sport Cet acte comprend : • échauffement cardiorespiratoire et musculaire • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologique, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		TF;RW;HW;LJ
PCR+272	Séance collective de réentraînement à l'effort avec matériel de sport Cet acte comprend : • échauffement cardiorespiratoire et musculaire • sollicitation métabolique programmée standardisée en fonction des objectifs physiopathologique, et individualisée : séance à charge constante puis croissante, durée d'exercice, durée de récupération entre les séries • observation et analyse de l'entraînement et réajustement de l'intensité d'effort		TF;RW;HW;LJ
07.02.06	Autres actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement		
PZL+212	Mise en place de dispositif générateur d'agent physique à visée thérapeutique Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • mise en place d'appareil de physiothérapie, à rayonnement infrarouge, d'électrothérapie • réglage des paramètres et vérification des critères de sûreté • application sans présence du personnel soignant		
PZL+208	Séance d'application d'agent physique à visée thérapeutique Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • application, en présence du personnel soignant, d'agent physique tel que : physiothérapie par ultrasons, électrothérapie excitomotrice ou à visée antalgique, cryothérapie gazeuse, bain écossais • installation de l'appareil, réglage des paramètres et vérification des critères de sûreté		ZV
PZE+057	Séance de massage Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • mobilisation méthodique des tissus superficiels et profonds par manœuvres manuelles externes à visée circulatoire, décontracturante, antalgique ou relaxante, réalisant une stimulation, mécanique ou réflexe des tissus dans un but thérapeutique • massage au jet ; massage instrumental		ZV;QM
PBR+256	Séance de mobilisation articulaire passive Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • étirement des muscles spastiques ou contractés • régulation du tonus • mobilisation articulaire d'entretien manuelle ou mécanique et pour gain d'amplitude Avec ou sans : pose de contention souple		ZV;QI;QM;QS;QF
PEB+196	Séance de posture articulaire Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément		QM

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZFR+111	Séance de rééducation pour état séquellaire ou stabilisé <i>Séance de rééducation à visée palliative</i> Cet acte comprend : • surveillance de la ventilation • massage • mobilisation articulaire passive ou activopassive • entretien musculaire des membres • gestion de la douleur • installation de confort et prévention de l'enraidissement • maintien de l'autonomie pour les actes de la vie quotidienne • éducation du patient et/ou de son entourage pour prévention des complications		ZV;EZ;QM
PER+163	Séance d'apprentissage individuel de l'optimisation énergétique des gestes quotidiens Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • détermination des activités physiques source de dyspnée • apprentissage des positions de départ économiques et du rythme des changements de position et gestes • mise en application de la ventilation dirigée au cours des changements de position et gestes		TF;RW;HW;LJ;EZ
PER+233	Séance d'apprentissage collectif de l'optimisation énergétique des gestes quotidiens Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • détermination des activités physiques source de dyspnée • apprentissage des positions de départ économiques et du rythme des changements de position et gestes • mise en application de la ventilation dirigée au cours des changements de position et gestes		TF;RW;HW;LJ;EZ
PER+096	Séance d'apprentissage des transferts Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément À l'exclusion de : • séance d'apprentissage des transferts en situation d'activité physique et/ou sportive (PER+253) • Apprentissage du patient et/ou de son entourage à la réalisation d'un auto-soin en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique (ZZR+063) Cet acte comprend : • renforcement musculaire • apprentissage des différentes étapes du transfert : qualité, sécurité • apprentissage des transferts pour les activités de la vie quotidienne et pour l'automobile		QC
PER+253	Séance d'apprentissage des transferts en situation d'activité physique et/ou sportive Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément Cet acte comprend : • apprentissage des transferts du fauteuil roulant manuel ou électrique vers tout type d'installation ou de matériel de sport		QM

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
08	FONCTIONS DE LA PEAU ET DES PHANÈRES		
08.01	Actes d'évaluation à visée de diagnostic et de synthèse des troubles des fonctions de la peau		
QZQ+255	Évaluation initiale qualitative et quantitative de l'état cutané et trophique en dehors de la tête et des mains Cet acte comprend : - en statique, évaluation de l'état trophique de la zone lésée : - cartographie et nature des lésions cutanées, des zones greffées et des zones prélevées - description du stade de l'évolution cicatricielle - cartographie des zones cicatricielles évoluant vers l'hypertrophie - description de l'état des phanères - quantification de l'œdème - en dynamique, évaluation de l'état trophique de la zone lésée : - cartographie des rétractions cutanées dans les mouvements d'amplitude maximale - description des conséquences fonctionnelles	ZV;ME	
QZQ+104	Évaluation intermédiaire qualitative et quantitative de l'état cutané et trophique en dehors de la tête et des mains Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution cicatricielle et d'ajuster le programme de prise en charge	ZV;ME	
QZQ+186	Évaluation finale qualitative et quantitative de l'état cutané et trophique en dehors de la tête et des mains Cet acte comprend : évaluation de l'état cutané et trophique à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
QAQ+198	Évaluation initiale qualitative et quantitative de l'état cutané et trophique de la tête et/ou de main Cet acte comprend : - en statique, évaluation de l'état trophique de la zone lésée : - cartographie et nature des lésions cutanées, des zones greffées et des zones prélevées - description du stade de l'évolution cicatricielle - cartographie des zones cicatricielles évoluant vers l'hypertrophie - description de l'état des phanères - quantification de l'œdème - en dynamique, évaluation de l'état trophique de la zone lésée : - cartographie des rétractions cutanées dans les mouvements d'amplitude maximale - description des conséquences fonctionnelles	ZV;ME	
QAQ+093	Évaluation intermédiaire qualitative et quantitative de l'état cutané et trophique de la tête et/ou de main Cet acte comprend : évaluation focalisée permettant d'apprécier l'évolution cicatricielle et d'ajuster le programme de prise en charge	ZV;ME	
QAQ+067	Évaluation finale qualitative et quantitative de l'état cutané et trophique de la tête et/ou de main Cet acte comprend : évaluation de l'état cutané et trophique à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
08.02	Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de la peau et des phanères		
QAE+213	Séance de posture d'étirement et/ou de compression cutané de la tête et/ou du cou Cet acte comprend : - installation des zones cicatricielles en étirement cutané maximal - ajustement de la posture en fonction de la tolérance - apprentissage de l'autoréalisation de posture	ZV;ME;EZ;QM	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZBE+110	Séance de posture d'étirement et/ou de compression cutané du tronc Cet acte comprend : • installation des zones cicatricielles en étirement cutané maximal • ajustement de la posture en fonction de la tolérance • apprentissage de l'autoréalisation de posture		ZV;ME;EZ;QM
QCE+001	Séance de posture d'étirement et/ou de compression cutané du membre supérieur en dehors de la main Cet acte comprend : • installation des zones cicatricielles en étirement cutané maximal • ajustement de la posture en fonction de la tolérance • apprentissage de l'autoréalisation de posture		ZV;ME;EZ;QM
QCE+268	Séance de posture d'étirement et/ou de compression cutané de la main Cet acte comprend : • installation des zones cicatricielles en étirement cutané maximal • individualisation des doigts de la main ou du pied lors du bandage • dosage de l'intensité de la compression • mise en position des segments de membre en tenant compte des lésions associées • évaluation de la tolérance du dispositif		ZV;ME;EZ;QM
QDE+038	Séance de posture d'étirement et/ou de compression cutané d'un membre inférieur en dehors du pied Cet acte comprend : • installation des zones cicatricielles en étirement cutané maximal • ajustement de la posture en fonction de la tolérance • apprentissage de l'autoréalisation de posture		ZV;ME;EZ;QM
QDE+094	Séance de posture d'étirement et/ou de compression cutané du pied Cet acte comprend : • installation des zones cicatricielles en étirement cutané maximal • individualisation des doigts de la main ou du pied lors du bandage • dosage de l'intensité de la compression • mise en position des segments de membre en tenant compte des lésions associées • évaluation de la tolérance du dispositif		ZV;ME;EZ;QM
QAR+001	Séance d'apprentissage à la réalisation de soins cosmétiques pour cicatrice du visage et/ou du cou Cet acte comprend : • appréciation des attentes du patient quant à la correction de cicatrice • essai de différentes textures et choix de la couleur des soins correcteurs • enseignement des techniques : - de correction de la couleur - d'atténuation de l'asymétrie des traits du visage • mise en application en vue de l'appropriation de la technique • information sur les soins d'hygiène et de protection cutanée liés à l'utilisation des produits de soins correcteurs • vérification de la reproductibilité et de la qualité de la correction		
QZR+281	Séance d'apprentissage à la réalisation de soins cosmétiques pour cicatrice en dehors du visage et du cou Cet acte comprend : • appréciation des attentes du patient quant à la correction de cicatrice • essai de différentes textures et choix de la couleur des soins correcteurs • enseignement des techniques : - de correction de la couleur - d'estompage de volume ou d'irrégularité • mise en application en vue de l'appropriation de la technique • information sur les soins d'hygiène et de protection cutanée liés à l'utilisation des produits de soins correcteurs • vérification de la reproductibilité et de la qualité de la correction		
QZL+088	Séance d'application de douche filiforme Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
09	APPAREILLAGE		
	<i>Par dispositif technique de compensation, on entend</i> : aide technique, dispositif d'aide au maintien de la posture, dispositif d'aide à l'autonomie, matériel d'aide à la vie		
	<i>Par fabrication d'appareillage, on entend</i> : fabrication d'appareillage personnalisé au sein de l'établissement		
	<i>Par mise à disposition d'appareillage, on entend</i> : attribution d'appareillage personnalisé fabriqué au sein de l'établissement		
	<i>Par fourniture d'appareillage, on entend</i> : attribution par le personnel de l'établissement d'appareillage de série ou d'appareillage personnalisé, fabriqué par un prestataire externe		
09.01	Actes d'évaluation pour appareillage		
09.01.01	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture de dispositif technique de compensation		
ZZQ+106	Évaluation pour fabrication ou fourniture de dispositif technique de compensation Cet acte comprend : • analyse de la demande • observation de la situation de handicap nécessitant le recours à un dispositif technique de compensation • identification des facteurs de risque liés au handicap • analyse de la pertinence de la demande de l'entourage en fonction des capacités mentales, physiques et matérielles du patient • identification des besoins du patient dans ses habitudes de vie et ses stratégies d'adaptation • recherche de dispositif technique de compensation adapté • essai de dispositif technique de compensation en situation d'activité • rédaction du cahier des charges	XH;ZV;QC	
ZZQ+062	Évaluation secondaire de l'utilisation de dispositif technique de compensation Cet acte comprend : • observation et analyse, à distance de la fourniture ou mise à disposition, de la qualité d'utilisation du dispositif technique de compensation • recueil d'information auprès de l'entourage du patient • identification de l'utilité de compensation complémentaire • identification de l'appropriation des stratégies d'adaptation • évaluation du rapport bénéfice-risque clinique et financier du dispositif technique de compensation, prenant en compte les effets sur l'entourage du patient		
09.01.02	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture d'orthèse		
09.01.02.01	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture d'orthèse		
	À l'exclusion de : • actes d'évaluation pour orthèse plantaire (09.01.02.02)		
ZZQ+044	Évaluation pour fabrication ou fourniture d'orthèse À l'exclusion de : • évaluation pour fabrication ou fourniture d'orthèse de membre pour activité professionnelle ou sportive (ZDQ+041) Cet acte comprend : • examen du patient : - examen clinique de l'état cutané, trophique, musculaire et articulaire - appréciation de l'état général et de l'état fonctionnel - appréciation des activités, des capacités et des habitudes de vie du patient - analyse des besoins liés à la déficience • information du patient et/ou de son entourage : - choix orthétiques possibles fonction des capacités et besoins du patient - présentation des matériaux, pièces détachées, type d'orthèses et évolution avec la réadaptation - information sur le déroulement de la fabrication de l'orthèse et la rééducation • synthèse des informations collectées prenant en compte les contraintes techniques et fonctionnelles • rédaction du cahier des charges		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZDQ+041	Évaluation pour fabrication ou fourniture d'orthèse de membre pour activité professionnelle ou sportive Cet acte comprend : - examen du patient : - examen clinique de l'état cutané, trophique, musculaire et articulaire - appréciation de l'état général et de l'état fonctionnel - appréciation des activités, des capacités et des habitudes de vie du patient - analyse des besoins - information du patient et/ou de son entourage : - choix orthétiques possibles fonction des capacités et besoins du patient - présentation des matériaux, pièces détachées, type d'orthèses et évolution avec la réadaptation - information sur le déroulement de la fabrication de l'orthèse et la rééducation - synthèse des informations collectées prenant en compte les contraintes techniques et fonctionnelles - rédaction du cahier des charges		
ZZQ+242	Évaluation secondaire de l'utilisation d'orthèse Cet acte comprend : - observation et analyse, à distance de la fourniture ou de la mise à disposition, de la qualité d'utilisation d'orthèse de tronc ou de membre - recueil d'information auprès de l'entourage du patient - identification de l'utilité de compensation complémentaire - identification de l'appropriation des stratégies d'adaptation - évaluation du rapport bénéfice-risque clinique et financier de l'appareillage, prenant en compte les effets sur l'entourage du patient		
09.01.02.02	Actes d'évaluation pour orthèse plantaire Les actes d'évaluation pour fabrication d'orthèse plantaire sont inclus dans les actes de fabrication d'orthèse plantaire du sousparagraphe 09.02.02.07		
ZEQ+203	Évaluation secondaire de l'adaptation d'orthèse de posture, de comblement ou de protection d'orteil [orthoplastie] Avec ou sans : ajustage, adaptation, finition Cet acte comprend : - à distance de la mise à disposition : - examen en décharge appréciant la douleur, la mobilité et les déformations - examen en charge appréciant la douleur, la mobilité, la réductibilité et les déformations - information, conseils d'utilisation et de maintenance		
ZEQ+120	Évaluation secondaire de l'adaptation d'orthèse de plante du pied [orthèse plantaire] Avec ou sans : ajustage, adaptation, finition Cet acte comprend : - à distance de la mise à disposition : - examen en décharge - examen en charge - examen en dynamique - information, conseils d'utilisation et de maintenance		QQ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
09.01.03	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture de prothèse externe de membre		
09.01.03.01	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture de prothèse externe de membre supérieur		
	<i>L'évaluation préalable à la prescription de prothèse myoélectrique de membre supérieur, inclut l'évaluation préalable à la prescription de prothèse bionique du membre supérieur</i>		
	<i>L'évaluation préalable à la prescription de prothèse myoélectrique de membre supérieur, inclut la recherche sur écran des points moteurs</i>		
ZDQ+016	Évaluation pour fabrication ou fourniture de prothèse du membre supérieur Cet acte comprend : - examen du patient : - examen clinique bilatéral de l'état cutané, trophique, musculaire et articulaire des membres supérieurs et du moignon - appréciation de l'état général, de l'état fonctionnel des membres inférieurs, de la vision - appréciation des activités, des capacités et des habitudes de vie du patient - analyse des besoins - information du patient et/ou de son entourage : - choix prothétiques possibles fonction des capacités et besoins du patient - présentation de manchon, pièces détachées, type de prothèses et évolution avec la réadaptation - information sur le déroulement de la fabrication de la prothèse et la rééducation - synthèse des informations collectées prenant en compte les contraintes techniques et fonctionnelles - formalisation du cahier des charges		
ZDQ+262	Évaluation préalable à la prescription de prothèse myoélectrique de membre supérieur Cet acte comprend : - information du patient et/ou de son entourage : - principe de la commande myoélectrique - démonstration sur écran de la transformation de la contraction musculaire en impulsion motrice de la prothèse - information sur les différents principes de commande et les modulations de la contraction - examen du patient - appréciation des activités, des capacités et des habitudes de vie du patient - recherche des points moteurs utilisables par myotesteur et analyse des courbes de contraction musculaire - synthèse des informations collectées prenant en compte les contraintes techniques et fonctionnelles		
09.01.03.02	Actes d'évaluation pour fabrication ou fourniture de prothèse externe de membre inférieur		
ZEQ+198	Évaluation pour fabrication ou fourniture de prothèse du membre inférieur Cet acte comprend : - examen du patient : - examen clinique bilatéral de l'état cutané, trophique, musculaire et articulaire des membres inférieurs et du moignon - appréciation de l'état général, de l'état fonctionnel des membres supérieurs, de la vision - appréciation des activités, des capacités et des habitudes de vie du patient - analyse des besoins - information du patient et/ou de son entourage : - choix prothétiques possibles fonction des capacités et besoins du patient - présentation de manchon, pièces détachées, type de prothèses et évolution avec la réadaptation - information sur le déroulement de la fabrication de la prothèse et la rééducation - synthèse des informations collectées prenant en compte les contraintes techniques et fonctionnelles - formalisation du cahier des charges		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ZEQ+055	Évaluation préalable à la prescription de prothèse bionique de membre inférieur Cet acte comprend : - information du patient et/ou de son entourage : - principe de fonctionnement du genou à microprocesseur : caractéristiques techniques et biomécaniques - démonstration sur écran des différents modules de réglages du genou à microprocesseur - information sur les modalités de rééducation et l'apprentissage de l'oubli du contrôle du verrouillage - examen du patient - appréciation des activités, des capacités et des habitudes de vie du patient - synthèse des informations collectées prenant en compte les contraintes techniques et fonctionnelles		
09.01.04	Actes d'évaluation et essai pour fourniture de fauteuil roulant ou autre véhicule de substitution à la locomotion		
PEQ+004	Évaluation pour fourniture de fauteuil roulant ou de véhicule de substitution à la locomotion À l'exclusion de : - évaluation pour fourniture de fauteuil roulant pour activité professionnelle et/ou sportive (PEQ+223) - évaluation pour fourniture de fauteuil roulant électrique (PEQ+086) Cet acte comprend : - essai de matériel adapté aux besoins identifiés du patient - réalisation de transfert - réalisation de déplacement du patient avec le véhicule en établissement, en extérieur, sur le lieu de vie, seul ou avec l'aide de son entourage - recueil des avantages et inconvénients du véhicule - choix du véhicule le plus adapté au projet de vie et à l'environnement et des accessoires - définition des premiers réglages - élaboration du plan de financement	TF;XH;QC	
PEQ+223	Évaluation pour fourniture de fauteuil roulant pour activité professionnelle et/ou sportive Cet acte comprend : - essai de matériel adapté aux besoins identifiés du patient - réalisation de transfert - réalisation de déplacement du patient en fauteuil en établissement, en extérieur, sur le lieu de vie, seul ou avec l'aide de son entourage - recueil des avantages et inconvénients du fauteuil - choix du fauteuil le plus adapté au projet de vie et à l'environnement - élaboration du plan de financement	XH	
PEQ+086	Évaluation pour fourniture de fauteuil roulant électrique	TF;XH	
PEQ+064	Évaluation de la capacité de maniement du fauteuil roulant Cet acte comprend : - évaluation des capacités de maniement du fauteuil roulant à l'aide d'une grille d'évaluation formalisée - appréciation de l'habileté motrice et de la logique de déplacement	TF;RW;HW;LJ;XH	
PEM+132	Essai et adaptation initiale de bloc commande pour fauteuil roulant à propulsion électrique <i>Adaptation du joy stick</i> Cet acte comprend : - essai de matériel conforme au cahier des charges - détermination du modèle et de l'emplacement des contacteurs - essai du dispositif, vérification de la qualité d'utilisation et de la fiabilité du système à des moments différents - adaptation éventuelle des composants - validation de l'atteinte de l'objectif - élaboration du plan de financement		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
PEM+058	Essai et adaptation initiale de bloc commande avec option de commande personnalisée pour fauteuil roulant à propulsion électrique À l'exclusion de : • essai et adaptation initiale de bloc commande déporté pour fauteuil roulant à propulsion électrique (PEM+286) Cet acte comprend : • essai de matériel conforme au cahier des charges • détermination du modèle et de l'emplacement des contacteurs • essai du dispositif, vérification de la qualité d'utilisation et de la fiabilité du système à des moments différents • adaptation éventuelle des composants • validation de l'atteinte de l'objectif • élaboration du plan de financement		
PEM+286	Essai et adaptation initiale de bloc commande déporté pour fauteuil roulant à propulsion électrique Cet acte comprend : • essai de matériel conforme au cahier des charges • détermination du modèle et de l'emplacement des contacteurs • essai du dispositif, vérification de la qualité d'utilisation et de la fiabilité du système à des moments différents • adaptation éventuelle des composants • validation de la conformité du produit à l'objectif • élaboration du plan de financement		
09.02	Actes de fabrication d'appareillage Par fabrication d'appareillage, on entend : fabrication au sein de l'établissement d'appareillage personnalisé La fabrication sur moulage inclut la prise de mesures Codage : les actes et étapes réalisés par un prestataire externe ne doivent pas être codés par les actes et étapes des codes de cette subdivision		
09.02.01	Actes de fabrication de dispositif technique de compensation La fabrication de dispositif d'aide au maintien de la posture inclut leur adaptation et modification quotidienne		
ZZM+291	Fabrication de dispositif technique de compensation Cet acte comprend : • conception • fabrication • essai, contrôle de l'adaptation et retouches nécessaires, appréciation de la qualité de l'utilisation • mise à disposition, information du patient et/ou de son entourage sur la finalité et les bénéfices attendus du dispositif, les consignes d'utilisation et de maintenance	ZZM+117	
ZZM+216	Fabrication ou fourniture de dispositif d'aide au maintien de la posture verticalisée ou allongée Fabrication de dispositif d'aide au maintien de la posture axiale pour protection cutanée et/ou ostéoarticulaire Cet acte comprend : • observation de la posture et prise en compte de la plainte de la personne ou et de son entourage • analyse posturale avec ou sans nappe de pression • recherche du dispositif adapté avec ou sans réalisation d'un prototype avant réalisation définitive • réalisation d'un prototype par l'adjonction d'aide technique à la posture sur le module de base • essai du prototype en situation de vie avec vérification de la tolérance à des temps différents • adaptation éventuelle des composants • validation de la conformité du produit à l'objectif		
PEM+226	Fabrication ou adaptation et mise en place d'accessoire personnalisé ou sur mesure pour fauteuil roulant ou véhicule de substitution à la locomotion Cet acte comprend : • fabrication ou adaptation de support pour oxygène • désaxation de manipulateur ou accoudoir • rallongement de plaque d'assise • adaptation de coque • installation de commande déportée	ZZM+117	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
09.02.02	Actes de fabrication d'orthèse		
	<i>Par fabrication sur mesure d'une orthèse, on entend</i> : orthèse réalisée à partir de mesures prises sur le patient et/ou adaptée directement sur le patient par thermoformage		
	<i>Par fabrication sur moulage d'une orthèse, on entend</i> : orthèse réalisée à partir d'un moulage, d'une empreinte ou par acquisition numérique de la partie du corps concernée		
	<i>Par segment de membre supérieur, on entend</i> : • le bras, • l'avant-bras, • la main et les doigts		
	<i>Par segment de membre inférieur, on entend</i> : • la cuisse • la jambe • le pied		
09.02.02.01	Actes de fabrication sur mesure d'orthèse de tronc ou de cou		
	<i>À l'exclusion de</i> : • actes de fabrication sur mesure d'orthèse de compression (09.02.02.08) • actes de fabrication sur prise d'empreinte ou moulage d'orthèse de compression ou de posture cutanée (09.02.02.09) • autres actes de fabrication d'orthèses (09.02.02.10)		
	<i>Codage</i> : en sus du code principal à 7 caractères : • coder A pour la prise de mesure et/ou le thermoformage • coder B pour la fabrication de l'orthèse • coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de l'orthèse		
ZAM+294	Fabrication sur mesure d'une minerve		
ZBM+100	Fabrication sur mesure d'un corset		
09.02.02.02	Actes de fabrication sur moulage d'orthèse de la tête du cou et du tronc		
	<i>À l'exclusion de</i> : • actes de fabrication sur prise d'empreinte ou moulage d'orthèse de compression ou de posture cutanée (09.02.02.09) • autres actes de fabrication d'orthèses (09.02.02.10)		
	<i>Codage</i> : en sus du code principal à 7 caractères : • coder A pour le moulage ou l'acquisition numérique • coder B pour la fabrication de l'orthèse • coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de l'orthèse		
ZAM+290	Fabrication sur moulage de casque ou de protège tête		
ZAM+044	Fabrication sur moulage d'une minerve		
ZBM+484	Fabrication sur moulage d'un corset		
ZBM+300	Fabrication sur moulage d'un corset, sur cadre de Cotrel		
09.02.02.03	Actes de fabrication sur mesure d'orthèse de membre supérieur		
	<i>À l'exclusion de</i> : • actes de fabrication sur mesure d'orthèse de compression (09.02.02.08)		
	<i>Codage</i> : en sus du code principal à 7 caractères : • coder A pour la prise de mesure et/ou le thermoformage • coder B pour la fabrication de l'orthèse • coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de l'orthèse		
ZDM+236	Fabrication sur mesure d'une orthèse statique du membre supérieur	ZZM+117	
ZDM+214	Fabrication sur mesure d'une orthèse dynamique du membre supérieur avec 1 élément moteur	ZZM+117	
ZDM+383	Fabrication sur mesure d'une orthèse dynamique du membre supérieur avec plusieurs éléments moteurs	ZZM+117	
09.02.02.04	Actes de fabrication sur moulage d'orthèse de membre supérieur		
	<i>Codage</i> : en sus du code principal à 7 caractères : • coder A pour le moulage ou l'acquisition numérique • coder B pour la fabrication de l'orthèse • coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de l'orthèse		
ZDM+101	Fabrication sur moulage d'une orthèse non articulée du membre supérieur	ZZM+117	
ZDM+464	Fabrication sur moulage d'une orthèse articulée du membre supérieur	ZZM+117	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
09.02.02.05	Actes de fabrication sur mesure d'orthèse du membre inférieur		
	À l'exclusion de : - actes de fabrication d'orthèse plantaire (09.02.02.07) - actes de fabrication sur mesure d'orthèse de compression (09.02.02.08)		
	Codage : en sus du code principal à 7 caractères : - coder A pour la prise de mesure et/ou le thermoformage - coder B pour la fabrication de l'orthèse - coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de l'orthèse		
ZEM+205	Fabrication sur mesure d'une orthèse du membre inférieur	ZZM+117	
09.02.02.06	Actes de fabrication sur moulage d'orthèse du membre inférieur		
	À l'exclusion de : actes de fabrication d'orthèse plantaire (09.02.02.07)		
	Codage : en sus du code principal à 7 caractères : - coder A pour le moulage ou l'acquisition numérique - coder B pour la fabrication de l'orthèse - coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de l'orthèse		
ZEM+037	Fabrication sur moulage d'une orthèse non articulée du membre inférieur	ZZM+117	
ZEM+331	Fabrication sur moulage d'une orthèse articulée du membre inférieur	ZZM+117	
09.02.02.07	Actes de fabrication d'orthèse plantaire		
ZEM+258	Fabrication d'orthèse de la plante du pied [orthèse plantaire]	ZZM+117	
	À l'exclusion de : - fabrication d'orthèse thermoformée de la plante du pied (ZEM+089) - fabrication d'orthèse thermosoudée de la plante du pied (ZEM+129) - fabrication d'orthèse thermosoudée et thermoformée de la plante du pied (ZEM+047) - fabrication d'orthèse de comblement de la plante du pied (ZEM+008) Cet acte comprend : - examen en décharge, en charge sur le podoscope et en dynamique - prise d'empreinte en deux dimensions - fabrication de semelle selon les empreintes - façonnage et finition - remise de semelle - adaptation au chaussant - essayage, ajustage - information, conseils d'utilisation et de maintenance		
ZEM+089	Fabrication d'orthèse thermoformée de la plante du pied [orthèse plantaire thermoformée]	ZZM+117	
	Cet acte comprend : - examen en décharge, en charge sur le podoscope et en dynamique - prise d'empreinte en trois dimensions - fabrication de semelle selon les empreintes - façonnage et finition - remise de semelle - adaptation au chaussant - essayage, ajustage - information, conseils d'utilisation et de maintenance		
ZEM+129	Fabrication d'orthèse thermosoudée de la plante du pied [orthèse plantaire thermosoudée]	ZZM+117	
	Cet acte comprend : - examen en décharge, en charge sur le podoscope et en dynamique - prise d'empreinte en deux dimensions - fabrication de semelle selon les empreintes - façonnage et finition - remise de semelle - adaptation au chaussant - essayage, ajustage - information, conseils d'utilisation et de maintenance		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ZEM+047	Fabrication d'orthèse thermosoudée et thermoformée de la plante du pied [orthèse plantaire thermoformée et thermosoudée] Cet acte comprend : - examen en décharge, en charge sur le podoscope et en dynamique - prise d'empreinte en deux dimensions - fabrication de semelle selon les empreintes - façonnage et finition - remise de semelle - adaptation au chaussant - essayage, ajustage - information, conseils d'utilisation et de maintenance	ZZM+117	
ZEM+008	Fabrication d'orthèse de comblement de la plante du pied [orthèse plantaire de comblement] Cet acte comprend : - examen en décharge, en charge sur le podoscope et en dynamique - prise d'empreinte en trois dimensions - coulage et façonnage du positif - réalisation et façonnage de l'orthèse - remise de l'orthèse - adaptation au chaussant - essayage, finitions - information, conseils d'utilisation et de maintenance	ZZM+117	
ZEM+133	Fabrication d'une orthèse de posture, de comblement ou de protection d'orteil [Orthoplastie] Cet acte comprend : - examen en décharge appréciant la douleur, la mobilité et les déformations - examen en charge appréciant la douleur, la mobilité, la réductibilité et les déformations - prise d'empreinte - réalisation d'une ébauche - façonnage - essayage - remise au patient, ajustage, adaptation, finition - information, conseils d'utilisation et de maintenance	ZZM+117	
09.02.02.08	Actes de fabrication sur mesure d'orthèse de compression élastique		
	Codage : en sus du code principal à 7 caractères : - coder A pour la prise de mesure - coder B pour la fabrication de l'orthèse - coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de l'orthèse		
ZAM+064	Fabrication sur mesure d'une orthèse de compression élastique de la tête	ZZB+066; ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZBM+249	Fabrication sur mesure d'une orthèse de compression élastique [vêtement compressif] du tronc	ZZB+066; ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZDM+178	Fabrication sur mesure d'une orthèse de compression élastique [vêtement compressif] du membre supérieur en dehors de la main	ZZB+066; ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZDM+233	Fabrication sur mesure d'une orthèse de compression élastique [vêtement compressif] de la main	ZZB+066; ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZEM+287	Fabrication sur mesure d'une orthèse de compression élastique [vêtement compressif] du membre inférieur en dehors du pied	ZZB+066; ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZEM+211	Fabrication sur mesure d'une orthèse de compression élastique [vêtement compressif] du pied	ZZB+066; ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZBM+212	Fabrication sur mesure d'une orthèse de compression élastique [vêtement compressif] du tronc et des membres	ZZB+066; ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
09.02.02.09	Actes de fabrication sur prise d'empreinte ou moulage d'orthèse de compression rigide ou de posture cutanée		
	Codage : en sus du code principal à 7 caractères : • coder A pour la prise d'empreinte ou le moulage • coder B pour la fabrication de l'orthèse • coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de l'orthèse		
ZAM+146	Fabrication sur prise d'empreinte d'une orthèse de compression rigide de la face	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZAM+153	Fabrication sur prise d'empreinte d'une orthèse de compression rigide du cou	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZAM+256	Fabrication sur prise d'empreinte d'une orthèse de compression rigide de la face et du cou	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZBM+045	Fabrication sur prise d'empreinte d'une orthèse de compression rigide du tronc	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZDM+033	Fabrication sur prise d'empreinte d'une orthèse de compression rigide du membre supérieur en dehors de la main	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZDM+179	Fabrication sur prise d'empreinte d'une orthèse de compression rigide de la main	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZEM+059	Fabrication sur prise d'empreinte d'une orthèse de compression rigide du membre inférieur en dehors du pied	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZEM+111	Fabrication sur prise d'empreinte d'une orthèse de compression rigide du pied	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZAM+221	Fabrication sur moulage d'une orthèse rigide de posture cutanée de la face [conformateur facial]	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZAM+071	Fabrication sur moulage d'une orthèse rigide de posture cutanée du cou [conformateur cervical]	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZAM+152	Fabrication sur moulage d'une orthèse rigide de posture cutanée de la face et du cou [conformateur cervicofacial]	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZAM+129	Fabrication d'une orthèse rigide de posture cutanée péribuccale [conformateur buccal]	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
ZBM+055	Fabrication d'une orthèse rigide de posture cutanée thoracique [conformateur thoracique]	ZZM+058; ZZM+133; ZZM+142	ME
09.02.02.10	Actes de fabrication d'autres orthèses		
	La fabrication d'autres orthèses comprend : • moulage ou acquisition numérique : - prise de mesure, repérage des zones d'appui et des reliefs osseux - moulage de l'empreinte en négatif ou acquisition numérique • fabrication de l'orthèse : - réalisation de l'empreinte en positif - assemblage, montage • mise à disposition : - mise en place, essayage, contrôle de l'adaptation et retouches nécessaires - appréciation de la tolérance - ajustement - vérification du confort - information du patient et/ou de son entourage sur la finalité et les bénéfices attendus de l'orthèse, les consignes d'utilisation et de maintenance		
	Codage : en sus du code principal à 7 caractères : • coder A pour la prise d'empreinte ou le moulage • coder B pour la fabrication de l'orthèse • coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de l'orthèse		
PEM+049	Fabrication d'un appareil de maintien en position assise pour fauteuil roulant		
PEM+258	Fabrication sur moulage d'une coquille de verticalisation ou de maintien assis		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
09.02.03	Actes de fabrication de prothèse externe de membre		
	Codage : seule la fabrication de prothèse provisoire peut être codée		
09.02.03.01	Actes de préparation à la fabrication de prothèse		
ZDM+288	Séance de préparation du moignon pour fabrication de l'emboîture de prothèse À l'exclusion de : • séance de préparation préalable à la rééducation, du moignon en phase de cicatrisation (ZDM+003) • séance de préparation préalable à la rééducation, du moignon cicatrisé (ZDM+013) Cet acte comprend : • réduction de l'œdème par application d'un manchon • compression constante et dégressive du moignon d'amputation de sa partie distale à sa partie proximale pour le conformer et l'orienter en vue de la mise en place de prothèse • assouplissement et compression de la cicatrice pour diminuer son adhérence sur le tissu sous-jacent • prise de mesures, commande, installation du bonnet couvre-moignon élastocompressif avec contrôles de tolérance et prise de mesures réguliers • prise de mesures, commande, installation de manchon prothétique pour l'appareillage avec contrôles de tolérance • correction du flectum par attelles de postures ou plâtre		
ZDM+008	Séance de recherche des points moteurs par rétrocontrôle musculaire [myofeedback], pour prothèse myoélectrique du membre supérieur Cet acte comprend : • captation de la contraction musculaire via une électrode • visualisation à l'écran de la courbe de cette contraction et appréciation de l'intensité et de la durée de contraction • essai de reproduction de certains types de courbes		
09.02.03.02	Actes de fabrication de prothèse externe de membre supérieur		
	Codage : en sus du code principal à 7 caractères : • coder A pour le moulage ou l'acquisition numérique • coder B pour la fabrication de la prothèse • coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de la prothèse		
ZDM+160	Fabrication d'une prothèse après désarticulation d'épaule À l'exclusion de : • Fabrication d'une prothèse active électrique après désarticulation d'épaule (ZDM+231)	ZDM+022; ZZM+117	
ZDM+231	Fabrication d'une prothèse active électrique après désarticulation d'épaule	ZDM+022; ZZM+117	
ZDM+133	Fabrication d'une prothèse après amputation transhumérale ou désarticulation de coude À l'exclusion de : • Fabrication d'une prothèse active électrique après amputation transhumérale ou désarticulation de coude (ZDM+230)	ZDM+022; ZZM+117	
ZDM+230	Fabrication d'une prothèse active électrique après amputation transhumérale ou désarticulation de coude	ZDM+022; ZZM+117	
ZDM+082	Fabrication après amputation transradio-ulnaire ou désarticulation de poignet À l'exclusion de : • Fabrication d'une prothèse active électrique après amputation transradio-ulnaire ou désarticulation de poignet (ZDM+066)	ZDM+022; ZZM+117	
ZDM+066	Fabrication d'une prothèse active électrique après amputation transradio-ulnaire ou désarticulation de poignet	ZDM+022; ZZM+117	
ZDM+096	Fabrication d'une prothèse active électrique après amputation partielle de main [main partielle]	ZDM+022; ZZM+117	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
09.02.03.03	Actes de fabrication de prothèse de membre inférieur		
	Codage : en sus du code principal à 7 caractères : • coder A pour le moulage ou l'acquisition numérique • coder B pour la fabrication de la prothèse • coder C pour la mise à disposition ou la fourniture de la prothèse		
ZEM+241	Fabrication d'une prothèse pour désarticulation de hanche	ZDM+022; ZZM+117	
ZEM+269	Fabrication d'une prothèse après amputation transfémorale ou désarticulation de genou	ZDM+022; ZZM+117	
ZEM+143	Fabrication d'une prothèse après amputation transtibiale ou désarticulation de cheville	ZDM+022; ZZM+117	
ZEM+012	Fabrication d'une prothèse après amputation partielle du pied	ZDM+022; ZZM+117	
ZEM+218	Fabrication d'une prothèse bionique de membre inférieur	ZDM+022; ZZM+117	
09.02.04	Actes de fabrication d'appareil d'immobilisation ou de posture en plâtre ou en résine		
	À l'exclusion de : • Fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture en plâtre ou résine circulaire (cf CCAM) • Fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture en plâtre ou résine pour lésion traumatique (cf CCAM)		
ZDM+139	Fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture du membre supérieur en plâtre ou en résine		
	À l'exclusion de : • fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture thoracobrahcial en plâtre ou résine (ZBM+131)		
ZBM+131	Fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture thoracobrahcial en plâtre ou en résine		
ZBM+209	Fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture du tronc en plâtre ou en résine		
	À l'exclusion de : • fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture thoracobrahcial en plâtre ou résine (ZBM+131)		
ZEM+040	Fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture du membre inférieur en plâtre ou en résine		
ZZG+250	Ablation d'un appareil d'immobilisation ou de posture en plâtre ou en résine		
	Cet acte comprend : • ouverture de l'appareil d'immobilisation ou de posture pour dégager la partie du corps concernée • vérification de l'état cutané et nettoyage de la peau		
ZZM+264	Transformation d'un appareil d'immobilisation ou de posture en plâtre ou en résine en appareil bivalve		
	Cet acte comprend : • traçage de la ligne de découpe et des encoches de repositionnement • découpe fine de l'appareil d'immobilisation ou de posture sur le tracé • vérification de l'état cutané et nettoyage de la peau • positionnement définitif du garnissage de protection interne • mise en place et rivetage des sangles de fermeture • protection des arêtes - sur chaque valve • fermeture de l'appareil d'immobilisation ou de posture et adaptation de la longueur des sangles		
09.03	Fourniture et adaptation d'appareillage		
09.03.01	Actes de fourniture et adaptation initiale de dispositif technique de compensation ou d'orthèse, de série		
ZZM+140	Fourniture sans adaptation de dispositif technique de compensation ou d'orthèse, de série		
	Cet acte comprend : • mise en place, essayage, contrôle de l'adaptation, ajustement • information du patient et/ou de son entourage sur la finalité et les bénéfices attendus du dispositif, les consignes d'utilisation et de maintenance		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZZM+013	Fourniture avec adaptation initiale de dispositif technique de compensation ou d'orthèse, de série Cet acte comprend : • mise en place, essayage, contrôle de l'adaptation et retouches nécessaires • adaptation • information du patient et/ou de son entourage sur la finalité et les bénéfices attendus du dispositif, les consignes d'utilisation et de maintenance	ZZM+117	
ZCM+158	Fourniture de corset coutil Cet acte comprend : • mise en place, essayage, contrôle de l'adaptation et retouches nécessaires • appréciation de la tolérance • ajustement • vérification du confort • information du patient et/ou de son entourage sur la finalité et les bénéfices attendus du dispositif, les consignes d'utilisation et de maintenance		
PEM+143	Fourniture de fauteuil roulant ou véhicule de substitution à la locomotion Avec ou sans : • fourniture d'accessoire de série pour fauteuil roulant ou véhicule de substitution à la locomotion • adaptation Cet acte comprend : • présentation, essai, réglage, ajustement • information du patient et/ou de son entourage sur les consignes d'utilisation et de maintenance	ZZM+117	
PEM+241	Fourniture d'accessoire de série pour fauteuil roulant ou véhicule de substitution à la locomotion Cet acte comprend : • mise en place de tête • rehausse de dossier • rehausse d'accoudoir • capitonnage complémentaire	ZZM+117	
09.03.02	Actes de modification, adaptation secondaires et réparation d'appareillage		
09.03.02.01	Actes de modification, adaptation secondaires et réparation de dispositif technique de compensation ou d'orthèse		
ZZM+051	Adaptation secondaire de dispositif technique de compensation ou d'orthèse Avec ou sans : réparation et/ou révision Cet acte comprend : • analyse de l'évolution du patient au cours de la réadaptation • évaluation de l'efficacité du dispositif technique de compensation ou de l'orthèse en fonction de la trophicité, de la douleur et des gains d'amplitudes • adaptation d'amplitude articulaire • réglage d'élément dynamique à distance de la mise à disposition de l'orthèse • retouche de valve • adaptation du serrage • appréciation du résultat sur les sensations du patient et les données objectives sur le mouvement		
ZZM+193	Adaptation secondaire de dispositif technique électronique de compensation Avec ou sans : réparation et/ou révision Cet acte comprend : • analyse de l'évolution du patient au cours de la réadaptation • paramétrage de l'interface d'action sur le dispositif technique électronique • installation du dispositif technique électronique • paramétrage du dispositif technique électronique et/ou de l'application • paramétrage du contenu du dispositif électronique et/ou de l'application • appréciation du résultat sur les sensations du patient et les données objectives		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ZZM+175	Modification secondaire de dispositif technique de compensation ou d'orthèse Avec ou sans : réparation et/ou révision Cet acte comprend : - analyse de l'évolution du patient au cours de la réadaptation - démontage de tout ou partie du dispositif technique de compensation ou de l'orthèse - remodelage - changement d'élément dynamique ou d'articulation - choix et mise en place de nouvelles pièces orthétiques - modification des alignements et réglages - essai - appréciation du résultat sur les sensations du patient et les données objectives sur le mouvement		
ZZM+096	Modification secondaire de dispositif technique électronique de compensation Avec ou sans : réparation et/ou révision Cet acte comprend : - évaluation de l'obsolescence du dispositif technique électronique - évaluation et adaptation du dispositif technique électronique aux besoins et capacités du patient - ajustement du paramétrage de l'interface d'action sur le dispositif technique électronique - ajustement du paramétrage du dispositif technique électronique et/ou de l'application - ajustement du contenu du dispositif électronique et/ou de l'application - appréciation du résultat sur les sensations du patient et les données objective		
ZZM+080	Réparation et/ou révision de dispositif technique de compensation ou d'orthèse Cet acte comprend : - évaluation de l'usure du dispositif technique de compensation ou de l'orthèse - évaluation de l'efficacité du dispositif technique de compensation ou de l'orthèse en fonction de la trophicité, de la douleur et des gains d'amplitudes - collage, rivetage, remplacement de sangle à pressions, de système de fermeture, de capitonnage, de pièce statique - appréciation du résultat sur les sensations du patient et les données objectives sur le mouvement et vérification du maintien de l'efficacité initiale		
09.03.02.02	Actes de modification, adaptation secondaires et réparation de prothèse externe de membre supérieur		
ZDM+075	Adaptation secondaire de l'emboîture pour évolution morphologique du moignon de membre supérieur Cet acte comprend : - examen du moignon, prise de mesure, repérage des zones d'appui et des reliefs osseux - comparaison des résultats de l'examen avec les données antérieures - dégagement de zone douloureuse - utilisation de matériel de compensation - fabrication de cale d'appui		
ZDM+108	Fabrication secondaire d'emboîture pour prothèse externe de membre supérieur Cet acte comprend : - mise en place selon le cas de l'interface mousse, d'un isolant, thermoformage ou stratification avec positionnement des tissus techniques, d'un 2^e film isolant - coulage de la résine après mélange - laminage, polymérisation, découpe, extraction, ponçage et polissage des contours de l'emboîture - essayage et retouches nécessaires	ZDM+022; ZZM+117	
ZDK+032	Changement de pièce de prothèse de membre supérieur À l'exclusion de : - fabrication secondaire d'emboîture pour prothèse externe de membre supérieur (ZDM+108) Cet acte comprend : - analyse de l'évolution du patient au cours de la réadaptation - choix et mise en place de nouvelles pièces prothétiques, main et/ou coude - modification des réglages - essai - appréciation du résultat sur les sensations du patient et les données objectives sur la qualité et vitesse de préhension, l'analyse vidéo		
ZDM+232	Adaptation secondaire de prothèse de membre supérieur au cours de la réadaptation Cet acte comprend : - analyse qualitative de la préhension et repérage des défauts - optimisation des réglages de la prothèse en fonction des informations recueillies et/ou de l'évolution de la réadaptation		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
09.03.02.03	Actes de modification, adaptation secondaires et réparation de prothèse externe de membre inférieur		
ZEM+168	Adaptation secondaire de l'emboîture pour évolution morphologique du moignon de membre inférieur Cet acte comprend : - examen du patient, prise de mesure, repérage des zones d'appui et des reliefs osseux - comparaison des résultats de l'examen avec les données antérieures - adaptation d'amplitude articulaire - retouche de valve - adaptation du serrage		
ZEM+013	Fabrication secondaire d'emboîture pour prothèse externe de membre inférieur Cet acte comprend : - mise en place selon le cas de l'interface mousse, d'un isolant, thermoformage ou stratification avec positionnement des tissus techniques, d'un 2^e film isolant - coulage de la résine après mélange - laminage, polymérisation, découpe, extraction, ponçage et polissage des contours de l'emboîture - essayage et retouches nécessaires	ZDM+022; ZZM+117	
ZEK+221	Changement de pièce de prothèse de membre inférieur À l'exclusion de : - fabrication secondaire d'emboîture pour prothèse externe de membre inférieur (ZEM+013) Cet acte comprend : - analyse de l'évolution du patient au cours de la réadaptation - choix et mise en place de nouvelles pièces prothétiques, telles que : genou, pied - modification des alignements et réglages - essai - appréciation du résultat sur les sensations du patient et les données objectives sur le mouvement, sur la vitesse de marche, le périmètre de marche, l'analyse vidéo		
ZEM+128	Adaptation secondaire des alignements de prothèse de membre inférieur au cours de la réadaptation Cet acte comprend : - analyse qualitative de la marche et repérage des défauts - optimisation des réglages de la prothèse en fonction des informations recueillies et/ou de l'évolution de la réadaptation		
09.03.03	Actes de modification, adaptation secondaires et réparation de fauteuil roulant ou de véhicule de substitution à la locomotion		
PEM+264	Adaptation secondaire de fauteuil roulant ou de véhicule de substitution à la locomotion Cet acte comprend : essai de cale-pied, accoudoirs, appui-tête simple, inclinaison du dossier, pantographe, tension du dossier		
PEM+112	Réglage secondaire de fauteuil roulant ou de véhicule de substitution à la locomotion Cet acte comprend : - réglage du véhicule pour permettre la propulsion la plus efficiente - réglage de l'assise pour faciliter les transferts et la propulsion en respectant l'ergonomie - réglage des freins et de l'axe des roues arrière selon les capacités de propulsion du patient		
PEM+025	Réparation mécanique de fauteuil roulant ou de véhicule de substitution à la locomotion Cet acte comprend : - changement de pièce - maintenance des freins		
PEM+114	Réparation électronique de fauteuil roulant ou de véhicule de substitution à la locomotion Cet acte comprend : - recherche des pannes en fonction des signes et/ou codes d'alerte - maintenance des freins		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
09.04	Actes de rééducation et apprentissage de l'utilisation d'appareillage		
09.04.01	Actes d'apprentissage de l'utilisation de dispositif technique de compensation, d'orthèse ou de prothèse		
ZZR+053	Séance d'apprentissage et entraînement à l'utilisation de dispositif technique de compensation À l'exclusion de : • apprentissage et entraînement à l'utilisation de dispositif technique de compensation informatique ou électronique (ZZR+038) Cet acte comprend : • information du patient et/ou de son entourage concernant l'utilisation du dispositif de compensation, sa finalité et les bénéfices attendus • démonstration • mise en situation d'installation, d'utilisation • répétition des gestes et mémorisation • information sur les consignes d'utilisation, d'hygiène et de maintenance et sur la législation	QM	
ZZR+038	Séance d'apprentissage et entraînement à l'utilisation de dispositif technique de compensation informatique ou électronique Cet acte comprend : • information du patient et/ou de son entourage concernant l'utilisation du dispositif de compensation, sa finalité et les bénéfices attendus • démonstration • mise en situation d'installation, d'utilisation • répétition des gestes et mémorisation • information sur les consignes d'utilisation et de maintenance		
MKR+226	Séance de réapprentissage de la préhension avec orthèse Cet acte comprend : • décomposition des mouvements • exercices de préhension • apprentissage • adaptations de l'orthèse découlant de l'observation du professionnel ou des remarques du patient • aide à l'intégration de l'orthèse dans le schéma corporel		
NKR+189	Séance de réapprentissage de la marche avec orthèse Cet acte comprend : • décomposition des temps de marche • marche sur parcours de marche, en escalier, sur plan incliné • exercices d'équilibre • apprentissage du passage de la position assise à la position debout • adaptations découlant de l'observation du professionnel ou des remarques du patient • aide à l'intégration de l'orthèse dans le schéma corporel	QF	
ZDR+234	Séance d'entraînement des points moteurs par rétrocontrôle musculaire [myofeedback], pour prothèse myoélectrique du membre supérieur Cet acte comprend : • captation de la contraction musculaire via une électrode • visualisation à l'écran de la courbe de cette contraction et appréciation de l'intensité et de la durée de contraction • apprentissage de la reproduction de certains types de courbes		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
09.04.02	Actes de rééducation et apprentissage de l'utilisation de prothèse externe de membre		
	Codage : les actes de réadaptation ou de réentraînement sont à coder avec les actes du souschapitre Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur ou liées au mouvement (07.02)		
ZDM+003	Séance de préparation préalable à la rééducation, du moignon en phase de cicatrisation Cet acte comprend : • mobilisation tissulaire : - drainage de la racine du membre - pétrissage et pression-dépression du moignon - drainage lymphatique du moignon • mobilisation du moignon : - mobilisation active et passive des articulations proximales de l'amputation - récupération des amplitudes physiologiques, lutte contre le fessum • inhibition des sensations douloureuses par stimulation manuelle ou instrumentale : - manœuvres de tapotements, massages doux et rapides [effet gate control] - électrothérapie • Les actions décrites ici seront associées de façon différente selon le niveau d'évolution	EZ	
ZDM+013	Séance de préparation préalable à la rééducation, du moignon cicatrisé Cet acte comprend : • mobilisation tissulaire : - drainage de la racine du membre - pétrissage et pression-dépression du moignon - drainage lymphatique du moignon • mobilisation du moignon : - mobilisation active et passive des articulations proximales de l'amputation - récupération des amplitudes physiologiques, lutte contre le fessum • inhibition des sensations douloureuses par stimulation manuelle ou instrumentale : - manœuvres de tapotements, massages doux et rapides [effet gate control] - électrothérapie • Les actions décrites ici seront associées de façon différente selon le niveau d'évolution	EZ	
ZDR+067	Séance d'apprentissage du chaussage d'une prothèse de membre Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément et pour un seul patient Cet acte comprend : • démonstration • mise en application • répétition • acquisition d'autonomie		
MKR+074	Séance d'apprentissage de la préhension avec prothèse Cet acte comprend : • prévention des situations douloureuses • préparation à la capacité gestuelle • apprentissage de l'hygiène et de l'autosurveillance • apprentissage du chaussage de la prothèse • apprentissage et entraînement aux différentes fonctions de la prothèse par exercices élémentaires puis composés • apprentissage du contrôle de la force de préhension • développement de la dextérité, rapidité et précision des gestes • mise en situation • aide à l'identification des mouvements parasites et à leur contrôle • réglages découlant de l'observation du professionnel ou des remarques du patient • aide à l'intégration de la prothèse dans le schéma corporel	EZ	
NKR+266	Séance de réapprentissage de la marche avec prothèse Cet acte comprend : • décomposition des temps de marche • marche sur parcours de marche, en escalier, sur plan incliné • exercices d'équilibre • apprentissage du passage de la position assise à la position debout • adaptations découlant de l'observation du professionnel ou des remarques du patient • aide à l'intégration de l'orthèse dans le schéma corporel	TF;RW;HW;LJ;EZ	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
09.04.03	Actes de rééducation et apprentissage de l'utilisation de fauteuil roulant ou de véhicule de substitution à la locomotion		
PCR+143	Séance de rééducation musculaire individuelle pour utilisation de fauteuil roulant manuel Cet acte comprend : - rééducation du membre supérieur et du tronc pour la propulsion et l'équilibre en position assise, renforcement musculaire des membres supérieurs et du tronc - utilisation du membre inférieur sain - exercices d'endurance, rééducation en terrain accidenté		EZ
PCR+125	Séance de rééducation musculaire collective pour utilisation de fauteuil roulant manuel Cet acte comprend : - rééducation du membre supérieur et du tronc pour la propulsion et l'équilibre en position assise, renforcement musculaire des membres supérieurs et du tronc - utilisation du membre inférieur sain - exercices d'endurance, rééducation en terrain accidenté		
PER+132	Séance d'apprentissage à l'utilisation d'un fauteuil roulant ou d'un véhicule de substitution à la locomotion sur parcours aménagé prédéfini [parcours fauteuil roulant] Cet acte comprend : - aménagement et/ou adaptation du parcours fauteuil roulant - présentation de l'exercice et des consignes de réalisation - sensibilisation aux risques liés à l'usage du fauteuil roulant - apprentissage de la technique de propulsion avant et arrière, du maniement du fauteuil et du franchissement d'obstacles, du maintien de l'équilibre du fauteuil et de l'apprentissage du 2 roues - observation et analyse des aptitudes du patient et réajustement du parcours, de l'exercice et/ou des consignes		TF;RW;HW;LJ;EZ
PER+103	Séance d'apprentissage de l'utilisation d'un fauteuil roulant ou d'un véhicule de substitution à la locomotion en établissement Cet acte comprend : - apprentissage des modalités de transfert propres au fauteuil - apprentissage de l'utilisation du fauteuil roulant en milieu protégé - apprentissage des réglages, du montage et du démontage des parties mobiles du fauteuil roulant		
PER+043	Séance d'apprentissage à l'utilisation d'un fauteuil roulant électrique Cet acte comprend : - aménagement et/ou adaptation du parcours fauteuil roulant - présentation de l'exercice et des consignes de réalisation - sensibilisation aux risques liés à l'usage du fauteuil roulant - apprentissage du maniement du fauteuil - observation et analyse des aptitudes du patient et réajustement du parcours, de l'exercice et/ou des consignes		TF;RW;HW;LJ;EZ
PER+113	Séance individuelle de perfectionnement et/ou d'entraînement à l'utilisation d'un fauteuil roulant ou d'un véhicule de substitution à la locomotion sur parcours aménagé [parcours fauteuil roulant] Cet acte comprend : - aménagement et/ou adaptation du parcours fauteuil roulant - présentation de l'exercice et des consignes de réalisation - sensibilisation aux risques liés à l'usage du fauteuil roulant - développement de la capacité à se propulser et à franchir des obstacles en sécurité - observation et analyse des aptitudes du patient et réajustement du parcours, de l'exercice et/ou des consignes		TF;RW;HW;LJ
PER+207	Séance collective de perfectionnement et/ou d'entraînement à l'utilisation d'un fauteuil roulant ou d'un véhicule de substitution à la locomotion sur parcours aménagé [parcours fauteuil roulant] Cet acte comprend : - aménagement et/ou adaptation du parcours fauteuil roulant - présentation de l'exercice et des consignes de réalisation - sensibilisation aux risques liés à l'usage du fauteuil roulant - développement de la capacité à se propulser et à franchir des obstacles en sécurité - observation et analyse des aptitudes du patient et réajustement du parcours, de l'exercice et/ou des consignes		TF;RW;HW;LJ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
10	ÉDUCATION ET INFORMATION		
10.01	Actes d'éducation, dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique		
	<i>Selon le Guide méthodologique de structuration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient dans le champ des maladies chroniques de la Haute Autorité de Santé</i>		
10.01.01	Actes d'évaluation pour éducation, dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique		
ZZC+255	Diagnostic éducatif initial sans établissement de programme personnalisé d'éducation thérapeutique Avec ou sans : entretien avec l'entourage du patient Cet acte comprend : • entretien dirigé dans les cinq dimensions à explorer : biomédicale, socioprofessionnelle, psychologique, cognitive et projective • concertation multidisciplinaire • rédaction d'une synthèse		
ZZC+028	Diagnostic éducatif initial avec établissement d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique Avec ou sans : entretien avec l'entourage du patient Cet acte comprend : • diagnostic éducatif • entretien dirigé pour diagnostic éducatif, dans les cinq dimensions à explorer : biomédicale, socioprofessionnelle, psychologique, cognitive et projective • concertation multidisciplinaire • rédaction d'une synthèse • établissement d'un programme en collaboration avec le patient et l'équipe multidisciplinaire : objectifs éducatifs, compétences à acquérir – auto-soin, adaptation –, contenu des séances, méthode et technique d'apprentissage, modalités d'évaluation individuelle		
ZZQ+027	Évaluation intermédiaire des compétences acquises au cours d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique Avec ou sans : entretien avec l'entourage du patient Cet acte comprend : • entretien entre le patient et l'équipe interdisciplinaire • appréciation des compétences acquises en fonction des objectifs prévus • mise à jour de la synthèse • adaptation du programme		
ZZQ+261	Évaluation finale des compétences acquises au cours d'un programme personnalisé d'éducation thérapeutique Avec ou sans : entretien avec l'entourage du patient Cet acte comprend : • entretien entre le patient et l'équipe interdisciplinaire • appréciation des compétences acquises en fonction des objectifs prévus • actualisation du diagnostic éducatif • définition des compétences à acquérir en cas de difficultés d'apprentissage ou de non-atteinte de objectifs éducatifs initiaux et suggestion de moyens pour les acquérir • transmission des informations à l'équipe soignante d'aval		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
10.01.02	Séances d'éducation, dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique		
ZZR+227	Séance individuelle d'éducation thérapeutique <i>Avec ou sans</i> : participation de l'entourage du patient Cet acte comprend : • présentation des objectifs et des modalités pratiques de la séance, validation par le patient • activités permettant d'acquérir les compétences définies dans le programme d'éducation thérapeutique • mise en situation : utilisation de techniques pédagogiques pertinentes au regard des objectifs de la séance et du public • synthèse de la séance avec le patient		
ZZR+238	Séance collective d'éducation thérapeutique en atelier <i>Avec ou sans</i> : participation de l'entourage du patient Cet acte comprend : • entretien dirigé entre les patients et le soignant • activités permettant d'acquérir les compétences définies dans le programme d'éducation thérapeutique • utilisation de techniques pédagogiques pertinentes au regard des objectifs de la séance et du public : exposé interactif, jeux de rôle, simulation, mise en situation, tables rondes, témoignages, échange d'expérience, entre les patients, échanges sur les préoccupations quotidiennes et leur résolution		
10.02	Actes d'information, d'éducation et d'apprentissage, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique		
10.02.01	Actes d'évaluation pour éducation et d'information à l'autosoin, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique		
ZZQ+192	Évaluation initiale pour éducation, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique <i>Avec ou sans</i> : entretien avec l'entourage du patient Cet acte comprend : • entretien avec le patient • appréciation des compétences à acquérir en fonction des objectifs prévus • formalisation des objectifs • proposition de programme		
ZZQ+243	Évaluation intermédiaire pour éducation, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique <i>Avec ou sans</i> : entretien avec l'entourage du patient Cet acte comprend : • évaluation focalisée permettant d'apprécier les compétences acquises et d'ajuster les modalités éducatives		
ZZQ+112	Évaluation finale pour éducation, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique <i>Avec ou sans</i> : entretien avec l'entourage du patient Cet acte comprend : • évaluation des compétences acquises à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
ZZR+018	Information et initiation individuelle préalable à l'apprentissage d'un autosoin, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique		
ZZR+287	Information et initiation collective préalable à l'apprentissage d'un autosoin, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
10.02.02	Actes de prise en charge pour information, éducation ou apprentissage à l'autosoin, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique		
ZZR+020	Séance individuelle d'éducation, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique <i>Avec ou sans : participation de l'entourage du patient</i> Cet acte comprend : • développement de la participation • apprentissage de la démarche de résolution de problèmes suscités par l'affection dans les activités quotidiennes • apprentissage de l'autosurveillance et des techniques visant à soulager les symptômes • mobilisation et développement de la capacité d'adaptation • exercices de modification et d'adaptation posturogestuelle et d'adaptation cardiorespiratoire selon les besoins ressentis		
ZZR+293	Séance collective d'éducation, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique <i>Avec ou sans : participation de l'entourage du patient</i> Cet acte comprend : • regroupement des patients autour d'un problème commun • développer les échanges aidant à verbaliser les problèmes individuels • apprentissage de l'autosurveillance et des techniques visant à soulager les symptômes • information et conseils pour améliorer l'ergonomie • mobilisation et développement des compétences d'adaptation • exercices de modification et d'adaptation posturogestuelle et d'adaptation cardiorespiratoire selon les besoins ressentis		
ZZR+079	Séance individuelle d'information du patient et/ou de son entourage, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique Cet acte comprend : • information visant à : - prévenir le risque de comorbidité lié à l'affection - aider à la gestion d'une activité physique adaptée à l'affection • information sur : - les droits et démarches dans le domaine social et professionnel - la réglementation - les contacts dans les domaines social et des loisirs - les ressources dans le domaine sanitaire et la sécurité		ZV
ZZR+026	Séance collective d'information du patient et/ou de son entourage, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique Cet acte comprend : • information visant à : - prévenir le risque de comorbidité lié à l'affection - aider à la gestion d'une activité physique adaptée à l'affection • information sur : - les droits et démarches dans le domaine social et professionnel - la réglementation - les contacts dans les domaines social et des loisirs - les ressources dans le domaine sanitaire et la sécurité		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZZR+063	Séance d'apprentissage du patient et/ou de son entourage à la réalisation d'un autosoin, en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage aux soins de trachéotomie ou trachéostomie</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage à l'utilisation d'un appareil de ventilation</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage à la pose de sonde nasogastrique</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage à l'alimentation entérale par sonde</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage à l'évacuation des selles</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage à l'irrigation transanale</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage aux soins de stomie digestive</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage à la réalisation d'un calendrier mictionnel</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage à la pose d'un étui pénien</i> <i>Apprentissage patient et/ou de son entourage au sondage</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage au sondage par cystostomie</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage aux soins de stomie urinaire</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage à la prévention des escarres et des attitudes vicieuses</i> <i>Apprentissage du patient et/ou de son entourage à la réalisation de posture d'étirement et/ou de compression cutané</i> Cet acte comprend : • <i>rappel sur les caractéristiques anatomiques, l'affection présentée et l'hygiène de vie</i> • <i>présentation du matériel</i> • <i>apprentissage du soin</i> • <i>vérification du complet aboutissement du soin</i> • <i>apprentissage de la détection des signes d'alerte et des techniques visant à corriger les symptômes</i> • <i>évaluation des acquis</i>		
QAR+274	Séance d'apprentissage individuel du maquillage et/ou de la coiffure en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique À l'exclusion de : • <i>Séance d'apprentissage à la réalisation de soins cosmétiques pour cicatrice du visage et/ou du cou (QAR+001)</i> Cet acte comprend : • <i>appréciation des attentes du patient</i> • <i>essai de différentes textures et choix des couleurs</i> • <i>enseignement des techniques</i> • <i>mise en application</i> • <i>information sur les soins d'hygiène</i>		
QAR+018	Séance d'apprentissage collectif du maquillage et/ou de la coiffure en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique Cet acte comprend : • <i>appréciation des attentes du patient</i> • <i>essai de différentes textures et choix des couleurs</i> • <i>enseignement des techniques</i> • <i>mise en application</i> • <i>information sur les soins d'hygiène</i>		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
11	ACTIVITÉ ET PARTICIPATION		
	<i>Par activités de base de la vie quotidienne [ABVQ], on entend : les activités permettant de se laver, s'habiller, utiliser les toilettes, réaliser ses transferts, s'alimenter</i>		
	<i>Par activité instrumentale de la vie quotidienne [AIVQ], on entend : les activités permettant de communiquer, de se déplacer, de gérer ses activités domestiques et financières</i>		
	<i>Par activités sociales de la vie quotidienne [ASVQ], on entend : les activités réalisées dans le domaine de la famille, des amis, des loisirs, de la religion, de la scolarité, du travail</i>		
11.01	Actes d'évaluation pour les activités et la participation		
11.01.01	Actes d'évaluation pour les activités de la vie quotidienne [AVQ]		
	<i>L'évaluation pour conduite automobile fait suite à une consultation médicale spécialisée qui a jugé de l'aptitude à la conduite automobile</i>		
ZGQ+137	Évaluation initiale des capacités du patient pour les activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] avec mise en situation Cet acte comprend : • identification du besoin d'activité du patient avec ou sans appréciation de ses souhaits et de son degré de participation • étude de faisabilité pratique • prise de connaissance de la perception du patient de ses capacités • mise en situation d'activité pour la toilette, l'habillage, les transferts, l'alimentation, l'utilisation des toilettes dans le respect des habitudes de vie et de l'environnement habituel - demande de réalisation des activités observées selon la pratique habituelle - quantification du niveau d'activité physique, cognitive et sensorielle nécessaire pour réaliser les ABVQ - observation et mesure des automatismes de la personne pour réaliser les activités habituelles de la vie quotidienne : • identification des obstacles et éléments facilitateurs intrinsèques et extrinsèques en lien avec l'activité concernée • observation du niveau de participation • observation des attitudes de bénéfice secondaire • identification des moyens de compensation spontanée et des stratégies d'adaptation • appréciation des écarts entre la réalisation de l'activité, les déficiences du patient et les exigences de l'environnement	ZV	
ZGQ+046	Évaluation intermédiaire ou évaluation ponctuelle ciblée sur une activité, des capacités du patient pour les activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] avec mise en situation Cet acte comprend : • évaluation focalisée permettant : - d'apprécier l'évolution des écarts entre la perception du patient, les capacités observées et les exigences de l'environnement et - d'ajuster le programme de prise en charge	XH	
ZGQ+279	Évaluation finale des capacités du patient pour les activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] avec mise en situation Cet acte comprend : • évaluation des capacités du patient et de la perception qu'il en a à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation	XH	
ZGQ+248	Évaluation initiale des capacités du patient pour les activités instrumentales de la vie quotidienne [AIVQ] avec mise en situation Cet acte comprend : • identification du besoin d'activité du patient avec ou sans appréciation de ses souhaits et de son degré de participation • prise de connaissance de la perception du patient de ses capacités • observation du patient lors de la réalisation d'activités permettant de communiquer, se déplacer, gérer ses activités domestiques et financières. • quantification du niveau d'activité physique, cognitive et sensorielle nécessaire pour réaliser les AIVQ • appréciation des modalités de réalisation des activités non automatiques • identification des moyens de compensation spontanée et des stratégies d'adaptation • appréciation des écarts entre la réalisation de l'activité, les déficiences du patient et les exigences de l'environnement	HW	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ZGQ+294	Évaluation intermédiaire des capacités du patient pour les activités instrumentales de la vie quotidienne [AIVQ] avec mise en situation Cet acte comprend : - évaluation focalisée permettant : - d'apprécier l'évolution des écarts entre la perception du patient, les capacités observées et les exigences de l'environnement - d'ajuster le programme de prise en charge		XH;HW
ZGQ+180	Évaluation finale des capacités du patient pour les activités instrumentales de la vie quotidienne [AIVQ] avec mise en situation Cet acte comprend : évaluation des capacités du patient et de la perception qu'il en a, à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		XH;HW
ZGQ+099	Évaluation initiale des capacités du patient pour les activités sociales de la vie quotidienne [ASVQ] avec mise en situation À l'exclusion de : - Évaluation des centres d'intérêt et des souhaits de la personne pour les activités socioculturelles et sportives (ZGQ+249) - Évaluation de la situation sociale, professionnelle et/ou scolaire (ZZQ+184) - Évaluation pour adaptation du poste de travail ou de l'environnement scolaire (ZZQ+042) Cet acte comprend : - identification du besoin d'activité du patient avec ou sans appréciation de ses souhaits et de son degré de participation - prise de connaissance de la perception du patient de ses capacités - demande de réalisation des activités observées selon la pratique habituelle - quantification du niveau d'activité physique, cognitive et sensorielle nécessaire pour réaliser les ASVQ - observation et mesure des automatismes de la personne pour réaliser les activités habituelles de la vie quotidienne : - identification des obstacles et éléments facilitateurs intrinsèques et extrinsèques en lien avec l'activité concernée - observation des attitudes de bénéfice secondaire - identification des moyens de compensation spontanée et des stratégies d'adaptation - identification des obstacles et éléments facilitateurs environnementaux en lien avec l'activité observée - mise en situation d'activité de loisirs, scolarité et travail dans le respect des habitudes de vie et de l'environnement habituel afin d'identifier les écarts entre la perception de la personne, les capacités observées et les exigences de l'environnement		TF;RW;HW
ZGQ+286	Évaluation intermédiaire des capacités du patient pour les activités sociales de la vie quotidienne [ASVQ] avec mise en situation Cet acte comprend : - évaluation focalisée permettant : - d'apprécier l'évolution des écarts entre la perception du patient, les capacités observées et les exigences de l'environnement et - d'ajuster le programme de prise en charge		XH
ZGQ+015	Évaluation finale des capacités du patient pour les activités sociales de la vie quotidienne [ASVQ] avec mise en situation Cet acte comprend : évaluation des capacités du patient et de la perception qu'il en a, à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		XH
ZZQ+094	Évaluation du fonctionnement avec mise en situation de conduite simulée [ESS] Cet acte comprend : - évaluation de la perception du patient de sa performance avant la mise en situation - évaluation de l'adaptation du patient à ses incapacités - évaluation de la maîtrise du véhicule - évaluation de la maîtrise de l'environnement - évaluation des dispositifs techniques de compensation nécessaire à la conduite sécuritaire - évaluation de la perception du patient de sa performance après la mise en situation - évaluation de la perception des professionnels après la mise en situation		QC
ZZQ+136	Évaluation du fonctionnement avec mise en situation sur route [ESR] Cet acte comprend : - évaluation de la perception du patient de sa performance, avant la mise en situation - évaluation de l'adaptation du patient en regard de ses incapacités - évaluation de l'installation au poste de conduite tels que : transfert et embarquement d'un fauteuil roulant, réglage des accessoires, gestion des commodos, gestion des pédales, gestion d'une boule au volant - validation des différents dispositifs d'adaptation et de compensation nécessaire à l'activité - évaluation de la perception du patient de sa performance, après la mise en situation - évaluation de la perception des professionnels après la mise en situation		QC

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
11.01.02	Autres actes d'évaluation pour les activités et la participation		
	<i>Par lieu d'activité on entend : tout lieu où le patient est susceptible d'avoir une activité tel que lieu de vie, lieu de travail, lieu d'activité de loisir</i>		
ZFQ+112	Évaluation de la qualité de vie du patient Cet acte comprend : • appréciation de la qualité de vie à l'aide d'échelles validées reproductibles telles que : questionnaire de style de vie de Christine MAYERS, Minnesota living with heart failure [MLHFQ], Model of human occupation [MOHO], Modèle canadien du rendement occupationnel [MCRO] • appréciation de la capacité d'autoévaluation du ressenti du patient • analyse des résultats en tenant compte des données recueillies sur le patient, ses habitudes de vie et son environnement	ZV	
ZGQ+185	Évaluation du fardeau de l'aidant Cet acte comprend : • appréciation de la charge en soins et du fardeau de l'aidant à l'aide d'échelles validées telles que échelle de ZARIT • analyse des résultats		
ZGQ+249	Évaluation des centres d'intérêt et des souhaits de la personne pour les activités socioculturelles et sportives Cet acte comprend : • entretien individuel • repérage des différents centres d'intérêts • proposition d'activité	XH	
ZZQ+140	Évaluation du projet de vie du patient À l'exclusion de : • Évaluation du projet de vie du patient avec préparation de dossier pour maison départementale des personnes handicapées [MDPH] (ZZQ+200) Avec ou sans : préparation de dossier Cet acte comprend : • demander au patient de se projeter dans son avenir en utilisant un autoquestionnaire des occupations humaines • aide à la structuration du projet en collaboration avec l'entourage • prise en compte des situations à risques liées aux facteurs limitants et/ou au refus des déficiences et apprentissage de technique de résolution de problème • fixation d'échéances et d'objectifs intermédiaires • préparation d'un argumentaire à remettre au patient	XH;ZV	
ZZQ+200	Évaluation du projet de vie du patient avec préparation de dossier pour maison départementale des personnes handicapées [MDPH] Cet acte comprend : • demander au patient de se projeter dans son avenir en utilisant un autoquestionnaire des occupations humaines • aide à la structuration du projet en collaboration avec l'entourage • prise en compte des situations à risque liées aux facteurs limitants et/ou au refus des déficiences et apprentissage de technique de résolution de problème • fixation d'échéances et d'objectifs intermédiaires • préparation du dossier pour maison départementale des personnes handicapées	ZV	
ZZQ+286	Évaluation sur plan du lieu de vie avec analyse des habitudes de vie du patient Cet acte comprend : • prise de connaissance de la perception du patient quant à ses besoins dans la vie courante • analyse de la demande du patient et de son entourage • identification sur plan et description des facteurs environnementaux, sociaux ou professionnels facilitateurs ou à risque		
ZZQ+186	Évaluation et élaboration du projet d'aménagement personnalisé du lieu de vie Cet acte comprend : • présentation des différentes possibilités d'aménagement compatibles avec la réglementation • organisation d'essais et démonstrations ayant un sens pour le patient • proposition de matériel, permettant un aménagement sécurisé et adapté • recherche et analyse de devis • réalisation de schémas ou croquis expliquant la situation • présentation des hypothèses retenues au patient et à son entourage • rédaction du cahier des charges	XH	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ZFQ+129	Évaluation sur le lieu d'activité avec mise en situation et analyse du comportement du patient Cet acte comprend : • prise de connaissance de la perception du patient quant à ses besoins dans la vie courante sur son lieu de vie, son lieu d'activité habituelle, de travail ou de loisir • analyse de la demande du patient et de son entourage • identification sur le lieu d'activité et description des facteurs environnementaux facilitateurs ou à risque • mesure des espaces liés à l'activité • mise en situation du patient et de son entourage • observation des moyens de compensation mis en œuvre et/ou du recours à son entourage		
ZZC+207	Synthèse des évaluations pour diagnostic et élaboration d'un plan d'intervention en ergothérapie Cet acte comprend : • synthèse et analyse de toutes les évaluations réalisées : - appréciation des écarts entre la réalisation de l'activité, les déficiences du patient et les exigences de l'environnement - analyse des forces et faiblesses qui peuvent retentir sur la capacité d'apprentissage et/ou d'adaptation • élaboration d'un plan d'intervention : - définition des objectifs de traitement, de réadaptation et de réinsertion - définition des moyens permettant d'atteindre les objectifs • construction d'un programme d'action précisant : - la fréquence des interventions - les dates attendues de début et de fin de programme - la date de contrôle de l'atteinte des objectifs		
ZZQ+032	Évaluation intermédiaire du déroulement d'un plan d'intervention en ergothérapie Cet acte comprend : • évaluation focalisée permettant : - d'apprécier l'évolution des écarts entre la perception du patient, les capacités observées et les exigences de l'environnement et - d'ajuster le programme de prise en charge		
ZZQ+090	Évaluation finale du déroulement d'un plan d'intervention en ergothérapie Cet acte comprend : • évaluation des capacités du patient et de la perception qu'il en a à la fin de la prise en charge ou à la sortie, pour orientation		
ZZC+463	Synthèse des évaluations des capacités sensorielles, sensitives et motrices nécessaires à la conduite automobile Cet acte comprend : • évaluation de la perception du patient de ses capacités • évaluation de la rapidité motrice, de l'équilibre, de la coordination, de la sensibilité et de la force • validation de l'accessibilité au poste de conduite Avec ou sans : présence du patient et/ou de son entourage		QC
ZZQ+184	Évaluation de la situation sociale, professionnelle et/ou scolaire Cet acte comprend : • évaluation de la perception du patient de ses capacités • identification du contexte : entourage, lieu de vie, profession, moyens financiers • identification des besoins du patient dans le domaine social et/ou professionnel • identification des droits et prestations auxquels le patient peut prétendre		ZV
ZZQ+042	Évaluation pour adaptation du poste de travail ou de l'environnement scolaire Cet acte comprend : • observation du poste de travail afin de pouvoir remettre le patient en situation dans un lieu reproduisant le lieu de travail et comprendre les freins et leviers au maintien au poste • proposition de participation à l'aménagement du poste de travail en regard des capacités du patient et des exigences du poste : accessibilité, aides techniques, outils de travail et/ou de modification organisationnelle • répartition des tâches, temps de travail • collaboration avec les services de santé au travail (SST) • information de l'employeur sur les aides et aspects réglementaires • information et sensibilisation du collectif du milieu professionnel		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZZC+221	Synthèse interdisciplinaire de rééducation et/ou de réadaptation À l'exclusion de : • <i>Présentation habituelle hebdomadaire du dossier [staff hebdomadaire] [réunion interdisciplinaire hebdomadaire]</i> • <i>Synthèse des évaluations pour diagnostic et élaboration d'un plan d'intervention en ergothérapie (ZZC+207)</i> • <i>Synthèse des évaluations des capacités sensorielles, sensitives et motrices nécessaires à la conduite automobile (ZZC+463)</i> Cet acte comprend : • <i>synthèse de toutes les évaluations réalisées par tous les professionnels en charge du patient conduisant à réévaluer le projet thérapeutique, telle que Protocole p3i</i> • <i>définition des modalités de prise en charge du patient ou des évolutions à apporter</i> • <i>préparation à la sortie en conformité avec le projet de vie</i> Avec ou sans : <i>présence du patient et/ou de son entourage</i>		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
11.02	Actes de prise en charge relatifs à l'activité et à la participation		
11.02.01	Actes de prise en charge pour les activités de la vie quotidienne [AVQ]		
ZFR+002	Séance de réadaptation aux activités de base de la vie quotidienne [ABVQ] Cet acte comprend : • mise en situation d'activité pour la toilette, l'habillage, les transferts, l'alimentation, l'utilisation des toilettes • observation des stratégies développées • recherche d'adaptation pertinente et garantissant la sécurité • entraînement adaptée aux stratégies retenues • validation ou non des adaptations, recherche de compensations • recherche d'une réalisation optimale en regard des déficiences : recherche de l'activité physique et cognitive la plus performante • développement de la tolérance à l'effort et apprentissage de la gestion de ses limites • réalisation de tâches élaborées complexes ayant un sens pour le patient et en lien avec sa vie quotidienne	TF;RW;HW;LJ;XH;ZV;EZ	
ZFR+199	Séance de réadaptation aux activités instrumentales de la vie quotidienne [AIVQ] À l'exclusion de : • Séance de réadaptation aux activités instrumentales de la vie quotidienne [AIVQ] avec mise en situation dans un environnement reproduisant le lieu de vie (ZFR+213) Cet acte comprend : • mise en situation d'activité permettant de communiquer, se déplacer, faire ses courses, repasser, faire ses compte et ayant un sens pour le patient • observation des stratégies développées • recherche d'adaptation pertinente et garantissant la sécurité • entraînement adaptée aux stratégies retenues • validation ou non des adaptations, recherche de compensations • recherche d'une réalisation optimale en regard des déficiences : recherche de l'activité physique et cognitive la plus performante • développement de la tolérance à l'effort et apprentissage de la gestion de ses limites • réalisation de tâches élaborées complexes ayant un sens pour le patient et en lien avec sa vie quotidienne	TF;RW;HW;LJ;XH;ZV;EZ	
ZFR+213	Séance de réadaptation aux activités instrumentales de la vie quotidienne [AIVQ] avec mise en situation dans un environnement reproduisant le lieu de vie Cet acte comprend : • réalisation de tâche élaborée de la vie quotidienne du patient et ayant sens pour lui dans un environnement proche de son environnement habituel • observation des stratégies développées • recherche d'adaptation pertinente et garantissant la sécurité • entraînement adaptée aux stratégies retenues • validation ou non des adaptations, recherche de compensations • recherche d'une réalisation optimale en regard des déficiences : recherche de l'activité physique et cognitive la plus performante • développement de la tolérance à l'effort et apprentissage de la gestion de ses limites • réalisation de tâches élaborées complexes ayant un sens pour le patient et en lien avec sa vie quotidienne	EZ;QS;QC	
ZFR+031	Séance de réadaptation aux activités sociales de la vie quotidienne [ASVQ] Cet acte comprend : • mise en situation d'activité reproduisant les tâches du travail, des loisirs ou de la vie sociale et ayant un sens pour le patient • observation des stratégies développées • recherche d'adaptation pertinente et garantissant la sécurité • entraînement adaptée aux stratégies retenues • validation ou non des adaptations, recherche de compensations • recherche d'une réalisation optimale en regard des déficiences : recherche de l'activité physique et cognitive la plus performante • développement de la tolérance à l'effort et apprentissage de la gestion de ses limites • réalisation de tâches élaborées complexes ayant un sens pour le patient et en lien avec sa vie quotidienne	TF;RW;HW;LJ;XH;ZV;EZ	

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ZFR+237	Séance de réadaptation aux activités sociales de la vie quotidienne [ASVQ] avec mise en situation dans un environnement reproduisant le lieu de vie Cet acte comprend : • mise en situation d'activité en lien avec le travail, les loisirs ou la vie sociale • observation des stratégies développées • recherche d'adaptation pertinente et garantissant la sécurité • entraînement adaptée aux stratégies retenues • validation ou non des adaptations, recherche de compensations • recherche d'une réalisation optimale en regard des déficiences : recherche de l'activité physique et cognitive la plus performante • développement de la tolérance à l'effort et apprentissage de la gestion de ses limites • réalisation de tâches élaborées complexes ayant un sens pour le patient et en lien avec sa vie quotidienne		EZ
ALT+213	Séance d'entraînement à la conduite avec mise en situation simulée Cet acte comprend : • entraînement sur des environnements variés • entraînements avec des changements météorologiques • entraînements avec distracteurs • entraînement à l'accès au poste de conduite • entraînement à l'usage d'un dispositif technique de compensation		QC
ALT+076	Séance d'entraînement à la conduite avec mise en situation sur route Cet acte comprend : • entraînement sur des environnements variés • entraînements avec des changements météorologiques • entraînements avec distracteurs • entraînement à l'accès au poste de conduite • entraînement à l'usage d'un dispositif technique de compensation		QC
11.02.02	Actes de prise en charge relatifs aux relations avec autrui		
ZFT+114	Entretien programmé d'information et/ou ajustement du contrat de soins ou de vie Cet acte comprend : • évaluation et développement des aptitudes nécessaires pour améliorer la connaissance de soi, faire face aux événements quotidiens et participer à la vie de son milieu • lecture et explication du contrat de vie ou du contrat de soins • gestion de la transgression au contrat de vie ou au contrat de soins • gestion des conflits, du retentissement affectif et résolution de problème • observation du comportement, de la relation avec autrui		
ZGT+136	Assistance éducative individuelle Cet acte comprend : • accompagnement dans les activités de vie quotidienne et les soins d'hygiène • accompagnement pour améliorer l'acceptation de la prise en charge thérapeutique • accompagnement des repas • vérification du respect des consignes • aide à la gestion de l'argent de poche adaptée aux besoins • aide à la gestion du temps et au respect des contraintes de la prise en charge thérapeutique • prévention et gestion des conflits et situations de crise • proposition de référence éducative		
ZGT+145	Assistance éducative collective Cet acte comprend : • accompagnement dans les activités de vie quotidienne et les soins d'hygiène • accompagnement pour améliorer l'acceptation de la prise en charge thérapeutique • accompagnement des repas • vérification du respect des consignes • aide à la gestion de l'argent de poche adaptée aux besoins • aide à la gestion du temps et au respect des contraintes de la prise en charge thérapeutique • prévention et gestion des conflits et situations de crise • proposition de référence éducative		
ZFM+298	Séance individuelle de restauration et/ou développement des activités sociales de la vie quotidienne Cet acte comprend : • expression des difficultés relationnelles • stimulation des capacités relationnelles • canalisation des troubles du comportement • mise en situation dans la vie réelle		TF;RW;HW;LJ;XH;EZ

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZFM+242	Séance collective de restauration et/ou développement des activités sociales de la vie quotidienne Cet acte comprend : • expression des difficultés relationnelles • stimulation en groupe des capacités relationnelles • canalisation des troubles du comportement • mise en situation dans la vie réelle		TF;RW;HW;LJ
ZGR+044	Réadaptation à la vie sociale par la participation à une manifestation sportive, culturelle et/ou de loisirs Cet acte comprend : • incitation à la participation • information et conseils sur le déroulement de la manifestation • observation et analyse du comportement du patient pendant la manifestation qu'il soit acteur ou spectateur • retour d'expérience, échanges et mutualisation des connaissances		TF;RW;HW
ZGR+255	Séance d'atelier d'activités artistiques, culturelles et/ou de loisirs Cet acte comprend : • proposition, organisation et animation : - activités manuelles telles que : dessin, peinture, collage, assemblage, modelage - activité ludique telles que le jeu, atelier multi média - activité artistique : chant chorale, danse - arts du cirque, atelier théâtre, atelier masques, marionnettes - atelier d'écriture - sortie culturelle, loisirs • observation pendant l'activité - moyens de compensation, stratégies d'adaptation, prise d'initiative, replis, exploitation des capacités physiques, cérébrales ou sensorielles - de la prise d'initiative et de sa qualité • aide à la restauration de l'image de soi. • identification et accompagnement des émotions comme vecteur de transformation. • accompagnement à l'accès à l'imaginaire individuel et/ou collectif. • organisation et accès à un récit de vie à partir des médiations pratiquées. • mise en œuvre du processus de symbolisation. • Retour avec identification de la perception de la personne, frein et levier à développer, stratégies d'adaptation		TF;RW;HW;LJ
ALR+245	Séance individuelle de réadaptation et/ou conservation des fonctions psychosociales par les activités physiques et/ou sportives Cet acte comprend : • mise en place de routine au moyen de tâche élémentaire • répétition de tâche, aide à la mémorisation, gymnastique mémoire, réalisation de tâche avec consigne de difficulté croissante à mémoriser, course d'orientation à visée cognitive • mise en situation et recherche de solution au problème rencontré pour favoriser un contrôle cognitif actif		TF;RW;HW;LJ
ALR+146	Séance collective de réadaptation et/ou conservation des fonctions psychosociales par les activités physiques et/ou sportives Cet acte comprend : • mise en place de routine au moyen de tâche élémentaire • répétition de tâche, aide à la mémorisation, gymnastique mémoire, réalisation de tâche avec consigne de difficulté croissante à mémoriser, course d'orientation à visée cognitive • mise en situation et recherche de solution au problème rencontré pour favoriser un contrôle cognitif actif		TF;RW;HW;LJ
ZFR+137	Séance collective de réadaptation physique et psychosociale par des activités physiques et/ou sportives de précision et d'adresse Cet acte comprend : • recueil des paramètres de repos • mise en situation avec l'activité choisie : - adaptation du geste et développement de stratégie de compensation du handicap - mobilisation des ressources du patient et développement de ses capacités et de sa connaissance de soi - réalisation de l'activité en toute sécurité - acquisition des connaissances techniques et réglementaires de l'activité sportive adaptée • observation du patient et analyse du déroulement de l'activité		TF;RW;HW;LJ

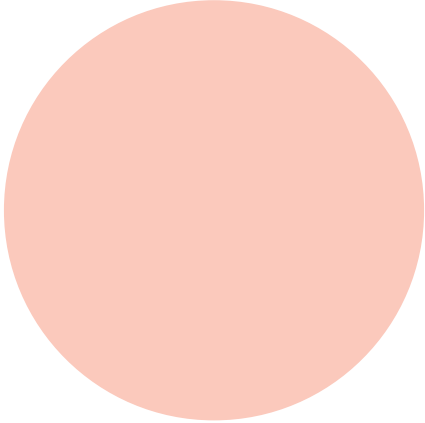
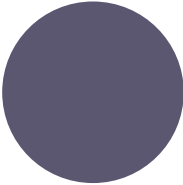
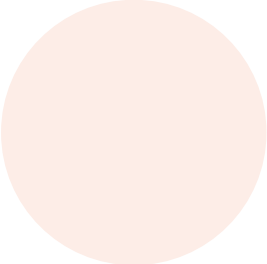
Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes compléments	Modulateurs
ZFR+073	Séance collective de réadaptation physique et psychosociale par des activités physiques de pleine nature et/ou en environnement diversifié Cet acte comprend : - recueil des paramètres de repos - proposition d'activité physique de pleine nature ou reproduisant la pleine nature, thérapie par l'animal - mise en situation avec l'activité choisie : - adaptation du geste et développement de stratégie de compensation du handicap - mobilisation des ressources du patient et développement de ses capacités et de sa connaissance de soi - réalisation de l'activité en toute sécurité - acquisition des connaissances techniques et réglementaires de l'activité sportive adaptée - observation du patient et analyse du déroulement de l'activité		TF;RW;HW;LJ
ZFR+175	Séance collective de réadaptation physique et psychosociale par des activités physiques d'expression corporelle, artistique et/ou esthétique Cet acte comprend : - recueil des paramètres de repos - proposition d'activité physique telle que : activité gymnique sportive, acrobatique, expression corporelle - mise en situation avec l'activité choisie : - adaptation du geste et développement de stratégie de compensation du handicap - mobilisation des ressources du patient et développement de ses capacités et de sa connaissance de soi - réalisation de l'activité en toute sécurité - acquisition des connaissances techniques et réglementaires de l'activité sportive adaptée - observation du patient et analyse du déroulement de l'activité		TF;RW;HW;LJ
ZFR+014	Séance collective de réadaptation physique et psychosociale par des activités physiques de coopération et d'opposition Cet acte comprend : - recueil des paramètres de repos - mise en situation avec l'activité choisie : - adaptation du geste et développement de stratégie de compensation du handicap - mobilisation des ressources du patient et développement de ses capacités et de sa connaissance de soi - réalisation de l'activité en toute sécurité - acquisition des connaissances techniques et réglementaires de l'activité sportive adaptée - observation du patient et analyse du déroulement de l'activité		TF;RW;HW;LJ
11.02.03	Actes de prise en charge relatifs à la scolarité et à l'emploi		
ZGT+259	Assistance spécialisée pour accompagnement de la scolarité Cet acte comprend : - accompagnement physique et/ou matériel à l'unité scolaire - aide à la prise de confiance avant la prise des cours - sollicitation face aux refus scolaires et maintien de l'exigence de scolarisation - gestion de l'absentéisme scolaire - participation aux conseils de classe - participation à des actions pédagogiques destinées aux patients - gestion des conflits		
ZGT+017	Présentation d'atelier de travail Cet acte comprend : - accueil du patient - prise de contact et échanges entre le patient et le groupe - information sur les réalisations de l'atelier - présentation des outils et des règles de sécurité - recueil d'information sur les impressions ressenties		
ZGR+068	Séance d'atelier de travail Cet acte comprend : - observation pendant la conception et la réalisation de la tâche : - cibler les niveaux d'exigences physiques, cognitives et sensorielles que le participant doit obtenir au cours des séances - des difficultés rencontrées, du comportement vis-à-vis des difficultés et des solutions apportées - de la prise d'initiative et de sa qualité - recueil d'information sur les impressions ressenties		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZGT+044	Restitution après atelier de travail Codage : cet acte ne peut être codé que s'il est réalisé isolément et pour un seul patient Cet acte comprend : - analyse des impressions ressenties : - vis-à-vis de la réalisation de la tâche - vis-à-vis du groupe - mise en évidence des aspects positifs et des aspects susceptibles d'évoluer - évaluation des acquis		
ZGM+105	Préparation et suivi de l'avancement de dossier pour réinsertion scolaire Cet acte comprend : - recherche d'association pour le suivi de la scolarité - participation à des réunions de suivi pédagogique - évaluation de la situation sociale pour sortie - information sur les relais et les démarches à poursuivre		
ZGR+043	Séance de réentraînement professionnel sur poste de travail		
ZGM+247	Préparation et suivi de l'avancement de dossier pour réinsertion professionnelle Cet acte comprend : - démarche pour orientation professionnelle - démarche en vue d'attribution d'aide pour le reclassement professionnel - visite de l'entreprise en vue de la réinsertion - participation à des réunions avec le collectif du milieu professionnel et médecin du travail - liaison avec les centres de formation - aide à l'élaboration du projet professionnel - évaluation de la situation sociale pour sortie - information sur les relais et les démarches à poursuivre		
11.02.04	Autres actes de prise en charge relatifs à l'activité et à la participation		
ZGT+094	Entretien individuel de relation d'aide dans le domaine social Cet acte comprend : - écoute active du patient et/ou de son entourage utilisant la technique de l'entretien de relation d'aide en travail social : - incitation à l'expression de solution - recherche de l'adhésion du patient et/ou de son entourage pour les solutions proposées		
ZGT+295	Entretien collectif de relation d'aide dans le domaine social Cet acte comprend : - aide dans le domaine social, familial et économique aux patients atteints d'affection chronique et/ou leur entourage : - soutien - orientation - conseil - écoute - animation de groupe de parole - incitation à l'expression de groupe		
ZGT+031	Entretien avec l'entourage pour implication dans la réalisation du projet de vie du patient Cet acte comprend : - réponse aux questions et bilan des avancées du projet - identification des limites de l'aide - prévention des situations à risques en rapport avec la négligence des déficiences et aux facteurs limitants - utilisation des techniques d'écoute et de relation pour favoriser une communication constructive - utilisation des techniques de résolution de problèmes pour favoriser l'acceptabilité du projet par l'entourage - définition des étapes intermédiaires et des échéances		
ZZM+143	Préparation et/ou suivi de l'avancement de dossier pour relogement ou placement en établissement ou en substitut de logement Cet acte comprend : - identification du lieu de vie à retenir - recueil de l'adhésion du patient et/ou de son entourage - réalisation des démarches nécessaires pour concrétiser le lieu de vie - organisation de séjour temporaire en attente de lieu de vie définitif - évaluation de la situation sociale pour sortie - information sur les relais et les démarches à poursuivre Avec ou sans : - organisation du transfert vers le lieu de vie - aménagement du domicile		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZZM+066	Préparation et/ou suivi de l'avancement d'1 dossier de demande de prestation sociale ou d'indemnisation avec démarche unique <i>Attribution d'assurance maladie complémentaire</i> <i>Attribution d'indemnités journalières</i> <i>Attribution d'aide financière</i> <i>Attribution d'aide personnalisée à l'autonomie</i> <i>Attribution d'auxiliaire de vie</i> <i>Indemnisation du préjudice</i> <i>Reconnaissance d'incapacité ou d'invalidité</i> <i>Attribution de carte d'invalidité, de priorité ou de stationnement européen</i> <i>Attribution d'allocation pour adulte handicapé [AAH] ou d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé [AEEH]</i> <i>Attribution de revenu de solidarité active</i> <i>Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé [RQTH]</i> <i>Démarche auprès des services fiscaux</i> <i>Démarche administrative</i> Avec ou sans : <i>information sur les relais et les démarches à poursuivre</i>		
ZZM+161	Préparation et suivi de l'avancement d'1 dossier de demande de prestation sociale avec démarches multiples <i>Préparation et suivi de dossier pour Maison départementale des personnes handicapées [MDPH]</i> Cet acte comprend : • <i>constitution d'un dossier de demande pour :</i> - <i>attribution de prestation de compensation du handicap</i> - <i>orientation vers un établissement spécialisé</i> - <i>attribution d'allocation pour adulte handicapé [AAH] ou d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé [AEEH]</i> - <i>reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé [RQTH]</i> • <i>information sur les relais et les démarches à poursuivre</i>		
ZZM+159	Préparation et suivi de l'avancement d'un dossier pour mesure de protection et/ou mesure éducative Cet acte comprend : • <i>recherche de l'adhésion du patient et/ou de son entourage</i> • <i>redaction du rapport pour l'autorité judiciaire</i> • <i>relation et ajustement avec le patient et/ou son entourage</i> • <i>médiation avec le tuteur</i> • <i>lien avec le médecin expert</i> • <i>évaluation de la situation sociale pour sortie</i> • <i>information sur les relais et les démarches à poursuivre</i>		
ZZM+092	Préparation au retour à domicile ou à la première sortie thérapeutique Avec ou sans : <i>contact avec les intervenants à domicile</i> Cet acte comprend : • <i>identification et mise en place des relais médicaux et/ou sociaux</i> • <i>appréciation de l'autonomie en autosoin</i> • <i>organisation du transfert ou du déménagement</i> • <i>évaluation au retour de la sortie thérapeutique</i>		
ZZE+026	Déplacement hors de l'établissement pour accomplissement de démarche socio-administrative, juridique, éducative et/ou de réinsertion scolaire ou professionnelle Avec ou sans : <i>accompagnement du patient et/ou son entourage</i>		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
12	GESTES COMPLÉMENTAIRES, MODULATEURS ET EXTENSIONS DOCUMENTAIRES		
12.01	Gestes complémentaires		
12.01.01	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions cérébrales		
12.01.02	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions sensorielles et à la douleur		
12.01.03	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions de la voix et de la parole		
12.01.04	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions cardiaques, vasculaires et respiratoires		
GLQ+043	Mesures des pressions inspiratoires et expiratoires maximales Cet acte comprend : • mesures de la pression inspiratoire maximale [Pi max], pression expiratoire maximale [PE max] et pression nasale de reniflement [sniff nasal inspiratory pressure] [SNIP] • prise en compte des meilleures mesures • comparaison avec les valeurs théoriques et les éventuelles mesures antérieures		
GLQ+175	Mesure des volumes pulmonaires et des débits par spirométrie Cet acte comprend : • mesure de la courbe débit-volume et de la capacité vitale • comparaison des mesures avec les résultats antérieurs • adaptation des techniques de kinésithérapie en fonction de l'évolution des mesures		
GLR+206	Rééducation respiratoire par méthode instrumentale [spirométrie incitative]		
12.01.05	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions digestives et nutrition		
12.01.06	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions génito-urinaires et reproductives		
12.01.07	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement		
12.01.08	Gestes complémentaires des actes relatifs aux fonctions de la peau et des phanères		
12.01.09	Gestes complémentaires des actes relatifs à l'appareillage <i>Par adjonction à la compression élastique, on entend : méthode permettant d'augmenter l'efficacité de la compression élastique souple ou rigide par des ajouts tels que mousse, silicone, acétate de vinyle, Polyéthylène téréphtalate glycolisé [PETg], en particulier au niveau des zones en creux naturelles de l'organisme ou celles liées à des pertes de substance ; par ces adjonctions, l'orthèse agit dans ces creux ou augmente localement la compression élastique</i>		
ZZB+066	Doublage de la compression d'une orthèse de compression élastique		
ZZM+058	Fabrication d'une adjonction à la compression sans prise de mesure, sans moulage et sans prise d'empreinte		
ZZM+133	Fabrication sur mesure par moulage, prise d'empreinte ou numérisation d'une adjonction à la compression avec interface lisse		
ZZM+142	Fabrication sur mesure par moulage, prise d'empreinte ou numérisation d'une adjonction à la compression avec interface en relief		
ZDM+022	Fabrication d'une interface pour emboîture de prothèse de membre Cet acte comprend : • thermoformage • fabrication d'un positif • modification des formes extérieures pour être compatible avec l'emboîture à réaliser		

Hiérarchie - Code	Libellé	Gestes complémentaires	Modulateurs
ZZM+117	Adaptation d'appareillage pour activité professionnelle ou de loisir Cet acte comprend : - réglages des divers composants en relation avec la dynamique des mouvements utilisés lors de l'activité sportive spécifique - analyse des postures - adaptations multiples en situation		
12.01.10	Gestes complémentaires des actes relatifs à l'éducation et l'information		
12.01.11	Gestes complémentaires des actes relatifs à l'activité et la participation		
12.02	Modulateurs		
	Par équipement on entend : structures appartenant à l'établissement telles que : terrain de sport, mur d'escalade, court de tennis		
	Par lieu d'activité on entend : tout lieu où le patient est susceptible d'avoir une activité tel que lieu de vie, lieu de travail, lieu d'activité de loisir		
	Par plateau technique spécialisé on entend : plateau technique spécialisé conforme à un cahier des charges spécifique		
ZV	Réalisation de l'acte au lit du patient		
ME	Réalisation de l'acte en salle de soins		
TF	Réalisation de l'acte en établissement, en extérieur sans équipement		
RW	Réalisation de l'acte en établissement, en extérieur avec équipement		
HW	Réalisation de l'acte hors établissement en milieu urbain		
LJ	Réalisation de l'acte hors établissement en milieu naturel		
XH	Réalisation de l'acte sur le lieu d'activité du patient		
EZ	Réalisation fractionnée de l'acte		
QM	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Balnéothérapie		
QS	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Rééducation assistée du membre supérieur		
QF	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Rééducation intensive des membres inférieurs		
QI	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Isocinétisme		
QC	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Simulateur et/ou véhicule adapté pour une rééducation du retour à la conduite		
QQ	Réalisation de l'acte sur un plateau technique spécialisé, Laboratoire d'analyse quantifiée de la marche et du mouvement		
12.03	Extensions documentaires		
12.03.01	Autres plateaux techniques spécialisés		
	Par Autre plateau technique spécialisé on entend : plateau technique spécialisé en dehors de ceux répondant à un cahier des charges spécifique		
P3	Locaux permettant la simulation d'espaces de vie		
P4	Appartement d'autonomie Par appartement d'autonomie on entend appartement comprenant a minima les pièces suivantes : chambre, salle de bain/toilettes, espace cuisine, salle à manger/salon		
P7	Équipements d'exploration de l'équilibre et/ou de la posture Codage : cette extension peut être utilisée dès lors que l'équipement d'exploration de l'équilibre ou de la posture est utilisé pour un acte d'évaluation ou pour un acte de prise en charge		
12.03.02	Autres extensions documentaires		
A1	Utilisation d'un espace de stimulation multisensorielle contrôlée [espace snoezelen]		
A2	Utilisation d'une nappe de mesure de pression en positionnement		
A3	Utilisation d'une plateforme oscillométrique motorisée de rééducation avec capteurs de force et rétrocontrôle [feedback] visuel		
A4	Utilisation d'une piscine ou d'une autre balnéothérapie Cette extension concerne ici uniquement les équipements ne répondant pas au cahier des charges du plateau technique spécialisé de balnéothérapie, décrit par un modulateur.		

				
				
				
			ATIH 117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03 Tél. 04 37 91 33 10 Fax 04 37 91 33 67 www.atih.sante.fr	
				

FIN DE DOCUMENT



SGMAS - DFAS - BUREAU DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE
14 AVENUE DUQUESNE - 75350 PARIS 07 SP - MÊL. : DFAS-SGI-DOC-BO@SG.SOCIAL.GOUV.FR

N° 2022/3 bis